MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS...

Jean Pierre Erman, Frédéric Reclam

Digitized by Google

KW 0677

Digitized by Google

VIII 8 24
24247

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

À L'HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS

DANS LES ÉTATS DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Refugiés repandent leur sang
pour la gloire de leur nouvelle patrie.
Mem: du Ref: Tom. p. 158.

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

À L'HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS

DANS

LES ÉTATS DU ROI.

PAR

MONSIEUR ERMAN.

TOME VII.

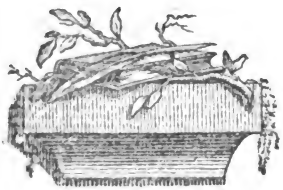

A BERLIN,

CHEZ JEAN JASPERD, MDCCXC.

Imprimé chez G. F. STARCKE.

Digitized by Google

Koninklijke
Bibliotheek
te 's Hage.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Diverſes cauſes ont retardé la publication de ce ſeptième Volume. La mort de Monſieur le Paſteur Reclam, mon excellent & digne Collègue & collaborateur, m'a chargé ſeul d'un travail qu'il partageoit avec moi, & où ſon activité complaiſante ne me laiſſoit que le ſoin de raſſembler les matériaux qu'il rédigeoit. Je n'ai pu obtenir que difficilement de la modeſtie d'un fils, plus capable; qu'il ne veut le croire de me ſeconder, un concours qu'il a preſque fallu arracher à ſon obéiſſance.*

La célébration du Jubilé de la fondation du Collège, & les recherches qu'exigeoit la compoſition du Mémoire hiſtorique publié à cette occaſion, m'ont encore impoſé un ſurcroit de travail, ſenſible ſurtout dans une vie d'ailleurs auſſi remplie & occupée que la mienne.

Quelque pénible que puiſſe être l'entière exécution du plan que je me ſuis tracé, en commençant cet ouvrage, je ne puis cependant prendre ſur moi d'y renoncer ou de le changer. Il me ſeroit ſans doute facile d'abréger. Peut être même l'ouvrage ſeroit il plus généralement lû & gouté, ſi j'en retranchois beaucoup de détails qui n'ont qu'une utilité locale & ne peuvent pas intéreſſer univerſellement: mais c'eſt préciſement cette utilité locale que j'ai eu principalement en vue dans l'entrepriſe que j'ai formée. Monſieur le Comte de Mirabeau a eu raiſon de dire que l'hiſtoire du Refuge dans le Brandebourg pourroit être écrite en trente pages. Je n'en voudrois pas plus pour le tableau ſuccinct & rapide de la plus grande Monarchie, & même à la rigueur de l'hiſtoire univerſelle. Mais Monſieur de Mirabeau conviendra ſans doute que trente pages n'auroient pu ſuffire pour conſtater & transmettre à la poſtérite les droits & les privilèges d'une nombreuſe Colonie; pour juſtifier & prouver par des détails ſon influence ſur toutes les branches de l'induſtrie de la nation qui l'accueillit; pour faire connoitre les perſonnes diſtinguées dans tous les genres, qui, parmi les Réfugiés & leurs deſcendans, ont fait honneur à leur ancienne & à leur nouvelle patrie; pour conſerver, avec des détails

* *Monſieur Erman, Paſteur à Potsdam.*

Digitized by Google

généalogiques qui peuvent être du plus grand intérêt pour les particuliers, diverſes pièces originales qui dans les affaires peuvent être de la plus grande importance &c. Je pourrois en appeller à Monſieur de Mirabeau lui même contre la ſaillie de mauvaiſe humeur que nos ſix volumes lui ont inſpirée. Pendant ſon ſéjour à Berlin en 1786 il fit l'acquiſition des Mémoires des Réfugiés, &, la veille même de ſon départ, il me fit demander avec les plus grandes inſtances les feuilles du volume que l'on imprimoit alors. Il avoit beſoin de renſeignemens ſur l'hiſtoire & ſur l'état du commerce & des manufactures dans le Brandebourg, &, dans les converſations qu'il eut avec moi, il parut charmé de l'étendue que nous avions donnée à cette partie de notre travail. Peut être ſes apperçus ſur ce que les Réfugiés ont été, dans la partie des ſciences, auroient ils été plus juſtes s'il avoit eu ſur les ſavans Réfugiés & ſur leurs ouvrages des détails qu'il paroit avoir ignorés.

J'ai eu la ſatisfaction de voir que c'eſt préciſement par les détails qu'ils renferment que ces Mémoires, encor peu répandus au dehors, ont le plus intéreſſé. J'ai en main des lettres de France où l'on regrette qu'ils n'ayent pu pénétrer dans ce Royaume. Quelques exemplaires portés dans les provinces y ont été lus avec avidité: on y a trouvé avec plaiſir les particularités qu'ils renferment ſur les perſonnes & les familles illuſtres du Refuge, que j'ai cru devoir faire connoitre. Monſieur Hering dans ſon Hiſtoire des Egliſes Réformées du Brandebourg a fait aſſez ſouvent uſage du réſultat de mes recherches, & en dernier lieu Monſieur le Directeur Mayet, dans l'excellent morceau qu'il a publié ſur les fabriques de ſoye du pays, a parlé d'une manière peut être trop flatteuſe de ce que ces Mémoires lui ont fourni ſur l'objet qu'il a traité.

L'abondance des matériaux que j'ai recueillis ſur l'hiſtoire des Réfugiés, ſous les quatre Règnes qui ont ſuivi celui du grand Electeur, ne me permet pas de déterminer le nombre des volumes que je pourrai donner encore. J'invite mes ſouſcripteurs à ne pas m'abandonner. Je n'ai pu qu'en perdre déja un bon nombre depuis l'ouverture de la ſouſcription en 1781. Au défaut même de l'encouragement d'un debit, qui me rembourſe au moins les frais de l'impreſſion, je ſerai encor ſoutenu par le motif de l'utilité préſente & à venir que les Colonies pourront retirer de l'entière exécution de mon plan. Berlin ce 21. Juillet 1790. ERMAN.

Digitized by Google

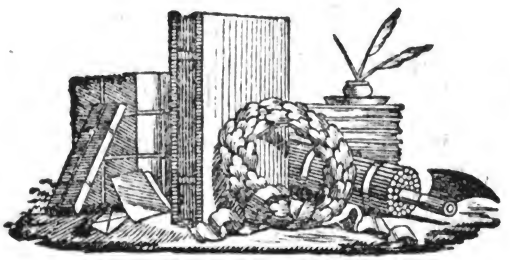

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS

DANS LES ÉTATS DU ROI.

LIVRE TRENTE-DEUXIEME.

Secours accordés aux pauvres d'entre les Réfugiés.

On a fait depuis quelques années, & l'on fait tous les jours encore, beaucoup de belles phraſes ſur l'humanité & la bienfeſance, on propoſe des établiſſe-

Digitized by Google

mens en faveur de la classe si nombreuse des pauvres & des indigens, on a imaginé des projets pour détruire la mendicité, plus commune peut-être dans ce siècle qu'elle ne l'a jamais été; tous ces beaux discours, ces belles maximes, ces éloquentes déclamations ne valent point un seul acte de bienfesance, fait sans appareil, sans ostentation. L'artiste qui garda un profond silence pendant que son confrère fesoit un long discours dans lequel il étaloit toutes ses connoissances, & dit tranquillement, *ce que celui-là dit je le ferai*, étoit assurément le plus estimable des deux & il étoit bien naturel qu'on le préférât pour l'exécution des ouvrages qu'il s'agissoit de faire. Il en est à plus d'un égard de la Morale comme des Arts, les principes, les règles, les théories en général, ne produisent leur effet que lorsqu'ils sont appuyés sur la pratique & qu'ils en sont déduits.

I. Arrangemens en faveurs des

Conformément au plan que nous nous sommes proposé, nous avons à parler

ler dans ce livre des ſecours que le grand Electeur accorda à cette partie des Réfugiés, qui à leur arrivée dans ſes Etats, ſe trouvoient dans une deſtitution d'autant plus déplorable, qu'ils manquoient de tous les moyens de s'en tirer. Si nos lecteurs ont admiré avec nous la ſageſſe & l'humanité de Fréderic Guillaume dans tout ce qu'il fit pour les Réfugiés, le tableau vraiment touchant que nous allons leur préſenter, augmentera ſans doute cette admiration.

pauvres d'entre les Réfugiés.

Il étoit bien d'une Politique ſage & éclairée d'accueillir avec empreſſement & de favoriſer de toutes les manières poſſibles, les manufacturiers, les commerçans, les gens de lettres, les artiſtes & la claſſe ſi intéreſſante des cultivateurs, mais il falloit être mû par d'autres principes que ceux de la Politique pour accueillir, comme le fit l'Electeur, les néceſſiteux d'entre les Réfugiés & pour leur accorder des ſecours qui feſoient ſortir de ſon tréſor des ſommes que l'on ne pouvoit

Digitized by Google

pas eſpérer d'y voir rentrer par d'autres canaux; ici on ne ſemoit point pour recueillir & l'Electeur ne conſulta que ſon cœur généreux; l'aſyle qu'il ouvrit aux victimes de l'intolérance de la cour de France, étoit deſtiné pour tous ſans aucune diſtinction d'état & de fortune & tous ceux qui vinrent s'y rendre y trouvèrent ce qu'on leur avoit promis.

Dès les premiers tems du refuge il ſe rendit en particulier à Berlin, nombre de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de toute condition, qui n'offroient au gouvernement qui les avoit reçues, rien d'intéreſſant que leur indigence même; en tout tems il eût été difficile de pourvoir à leurs beſoins, mais cette difficulté devoit être bien plus grande encore dans un tems, où les finances de l'Etat abſolument détruites, venoient à peine d'être relevées, où il avoit fallu faire de grandes dépenſes pour le transport des Réfugiés en général *) & où l'établiſſement de la claſ-

*) V. Tome 1. p. 288 & p. 312. 313.

claſſe induſtrieuſe & active exigeoit des ſommes conſidérables.

Fréderic Guillaume accoutumé dès le commencement de ſon règne, à lutter contre les difficultés avec toutes les reſſources de la fermeté & du génie, dut à peine en voir dans ce qui auroit pu effrayer tout autre que lui. L'enfant, le malheureux accablé d'années ou d'infirmités, l'homme même ſans talens, ſans capacité, recommandable ſeulement par les ſacrifices qu'il avoit faits à ſa conſcience, perſonne en un mot ne fut oublié, tous ſe reſſentirent de l'influence du génie bienfeſant de leur nouveau Souverain; grand dans cette partie, comme il l'étoit dans toutes celles de ſon adminiſtration, combien ne le paroît il pas ſurtout quand on le place à côté de ce Louis ſi vanté? La vaine gloire d'être le deſtructeur de ce qu'on appeloit héréſie, vaut-elle la gloire réelle & durable que s'aſſurent l'humanité & la bienfeſance?

Digitized by Google

Nous avons parlé dans les volumes précédens de cet ouvrage, des ſecours que l'Electeur fournit en particulier à la Nobleſſe indigente. Nous avons ſous les yeux les états de penſions des premières années du refuge & nous y voyons que le taux de ces penſions a été augmenté, à proportion des beſoins & du nombre de ceux qui les réclamoient. La première fixation de 1681-1686 a été de 5654 écus, celle de 1686-1687 de 11340 écus; celle de 1688 fut de 16935½ écus; il paroît que le quart de cette ſomme étoit employé à former des *penſions de grâce* pour des perſonnes de condition ou qui appartenoient à des familles honorables & ſe trouvoient réduites aux dernières extrémités du beſoin. Quand on conſidère quel étoit dans ce tems le prix des choſes & ſurtout la ſimplicité de la manière de vivre, l'ignorance preſqu'entière des commodités & des agrémens de la vie, on comprendra que des ſommes auſſi modiques ont pu ſuffire à l'objet auquel elles étoient deſtinées.

Digitized by Google

L'établiſſement du *Sol pour livre*, que propoſa le *Marquis de Villarnoul* & que favoriſa le Maréchal de *Schomberg*, *) devint une ſource de ſecours permanens pour ceux des Réfugiés qui ne purent point être employés, ni être placés même ſur les états des penſions de grâce; ce bel établiſſement qui ſubſiſte encore aujourd'hui, fournit aux beſoins des familles des Officiers civils, militaires & eccléſiaſtiques des Colonies. L'Electeur ne ſe contentant point de le confirmer, contribua à le former & à le conſolider par diverſes ſommes qu'il aſſigna & différentes de celles qu'il conſacroit aux penſions de grâce.

Ces ſecours n'étoient cependant que pour les claſſes les plus diſtinguées d'entre les Réfugiés; il y avoit un nombre bien plus conſidérable de perſonnes du bas ordre qui vinrent chercher un aſyle contre l'intolérance & qui ayant été invitées, comme les autres, à s'y rendre, ne

*) T. II. p. 302.

pouvoient pas être abandonnées dans leur deſtitution.

Les actes de la chancellerie que nous avons conſultés, font foi qu'il y avoit en 1681 & 1686 à Berlin ſeulement, plus de mille Réfugiés auxquels des commiſſaires nommés par l'Electeur, diſtribuoient des hardes & de l'argent, pour ſubvenir à leurs plus preſſans beſoins.

L'Electeur pouſſa plus loin encore ſa compaſſion attentive & généreuſe envers les Réfugiés; comme il étoit ſouvent difficile de leur trouver des demeures au moment de leur arrivée, il fonda un hoſpice où l'on plaçoit ceux qui n'avoient ni connoiſſances, ni parens qui puſſent les recueillir; il aſſigna pour cet objet une ſomme annuelle qui eſt demeurée ſur l'état des penſions françoiſes & qui fournit encore au ſoutien de la fondation connue ſous le nom de *Maiſon françoiſe*, dans laquelle trente vieillards de la colonie ſont logés & nourris.

Digitized by Google

La charité de l'Electeur dut naturellement enflammer celle des Réfugiés; la conſtitution des Egliſes réformées de France pourvoyoit aux beſoins des néceſſiteux avec une ſageſſe & une libéralité dignes de ſervir de modèle & qui ſont ſi fort dans le caractère du Chriſtianiſme; les Réfugiés étoient donc déjà tout accoutumés à conſacrer généreuſement une partie de leur ſuperflu aux néceſſiteux d'entre leurs frères; ce ſentiment de bienfeſance ne put que s'accroître dans des infortunes qui leur étoient communes; on ſait aſſez que rien ne reſſerre plus les liens qui nous uniſſent à nos ſemblables & que le cœur n'eſt jamais plus ouvert au ſentiment de la compaſſion, que lorſqu'on a été ſoi-même éprouvé par le malheur. Dès leur naiſſance les Colonies des Réfugiés ſe diſtinguèrent par leur bienfeſance; elles furent à peine formées que l'on y vit naître des établiſſemens & des fondations en faveur des néceſſiteux; dès lors s'y développa, nous oſons le dire ſans être ſoupçonnés de prévention, cet

eſprit qui les caractériſe encore ſi honorablement & qui n'a pu manquer de leur concilier l'eſtime de la nation dont elles font partie. Le zèle religieux, l'impreſſion de l'exemple d'un Souverain qui ne mettoit point de bornes à ſa généroſité, ſe réunirent chez les Réfugiés au ſentiment naturel de la compaſſion qu'inſpire ſurtout le malheureux qui nous touche de près & jetèrent les fondemens des beaux établiſſemens de charité qui ont ſi efficacement contribué au ſoutien & à la proſpérité des Colonies françoiſes.

Celle de Berlin fut dès les premiers tems, la plus nombreuſe de toutes & celle qui renfermoit le plus grand nombre de perſonnes aiſées, & l'on s'y livra avec une ſorte d'enthouſiaſme, à ce ſentiment dont les effets ont été ſi heureux; donner aux pauvres, ſervir les pauvres, faire des aumônes & les adminiſtrer, devint caractère des Réfugiés, s'y refuſer eût été s'exclure en quelque ſorte de leur ſociété. Le corps reſpectable, compoſé de Paſteurs,

teurs, d'Anciens & d'Anciens-Diacres, qui ſelon l'ordre établi par la diſcipline des Egliſes de France, eſt chargé du gouvernement ſpirituel & temporel de l'Egliſe, trouva dans le troupeau une unanimité touchante pour le ſeconder dans cette partie de ſon adminiſtration qui a pour objet le ſoulagement de l'indigence. On ne peut ſe défendre d'un mouvement de ſurpriſe & d'admiration en voyant, combien, dans un tems où le nombre des maiſons opulentes étoit bien moindre qu'aujourd'hui, étoient abondantes les aumônes qui ſe recueilloient aux portes des temples les jours de ſervice divin; mettre aux boëtes & aller à l'Egliſe étoient deux choſes inſéparables pour quiconque n'étoit pas lui même dans le cas de recourir aux charités publiques; & avec quelle régularité n'aſſiſtoit-on pas au culte public! lors même que par quelque obſtacle inſurmontable on ne pouvoit pas s'acquitter de ce que le zèle regardoit comme un devoir eſſentiel, les pauvres n'en ſouffroient point & on apportoit

a-

avec une exactitude ſcrupuleuſe, lorsqu'on revenoit à l'Egliſe, ce que l'abſence avoit empêché de donner*). La ſageſſe des principes que ſuivoit la Compagnie du Conſiſtoire dans l'adminiſtration des aumônes & l'intégrité reconnue des adminiſtrateurs, inſpirèrent une confiance qui ne pouvoit manquer d'accroître l'empreſſement avec lequel on donnoit, & dès lors

*) Un chef de famille reſpectable que la Colonie perdit l'année paſſée, & dont par la tendre amitié qui nous lioit à lui, nous avons été à portée de connoître l'inépuiſable charité, ayant, dans ſa jeuneſſe, été employé dans une ville de province, envoyoit réguliérement à Berlin ce qu'il auroit mis le dimanche à la boëte. Nous connoiſſons pluſieurs autres perſonnes à la charité desquelles nous pouvons rendre le même témoignage. Qui pourroit s'empêcher de former ici le vœu, que dans un tems, où le culte public eſt plus négligé qu'il ne l'étoit autrefois, les pauvres ne ſe reſſentent pas du moins de ce changement qui s'eſt fait dans la façon de penſer de beaucoup de perſonnes.

Digitized by Google

lors on n'a pas vu de Colon françois réduit à la mendicité.

Berlin étoit devenu naturellement comme le centre où ſe réuniſſoient les Réformés qui ſortoient de France; la caiſſe de l'Egliſe étoit par conſéquent chargée de ſubvenir aux beſoins, non ſeulement des familles pauvres qui s'établiſſoient dans la capitale, mais encore de celles qui n'y feſoient que paſſer pour ſe fixer ailleurs. Les moyens du Conſiſtoire étant épuiſés par les ſecours nombreux qu'il falloit accorder, il fut impoſſible de ſonger d'abord à faire ces belles fondations qu'on a faites depuis & qui ont le plus contribué au ſoulagement de l'indigence. Il n'y en a qu'une qui remonte jusqu'à ces premiers tems & c'eſt auſſi celle dont la néceſſité devoit ſurtout ſe faire ſentir, nous parlons de l'Hôpital, où l'on plaçoit non ſeulement les malades, mais encore tous ceux des pauvres que les années & les infirmités mettoient hors d'activité. La Cour favoriſa beaucoup ce bel

bel établiſſement. L'Electrice Dorothée donna à la Colonie l'emplacement où l'hôpital ſe trouve encore aujourd'hui, avec une*) étendue de terrein proportionnée à ſes beſoins. L'Electeur aſſigna du bois à cette fondation & penſionna le Miniſtre, le Médecin & les deux Chirurgiens qui y furent employés. Le zèle bienfeſant de l'Egliſe fit le reſte. L'hôpital gouverné par des perſonnes qui étoient membres de la Compagnie du Con-

*) Il paroît que l'Electrice n'avoit d'abord accordé que l'uſage de quelques uns des bâtimens, qu'elle poſſédoit dans le fauxbourg, appelé aujourd'hui de *Spandau*, qui étoit une dépendance de la Dorothéeſtadt. On eut quelques inquiétudes ſur ce ſujet & Mr. de Gaultier fut député à Potsdam à l'Electrice, qui lui déclara que non ſeulement elle n'entendoit pas troubler la Colonie dans la jouiſſance de cet hôpital, que ſon intention étoit même de lui en accorder la propriété, comme elle s'en étoit expliquée au Miniſtre d'Etat de Grumbkow, chargé des intérêts des Colonies françoiſes.

Digitized by Google

Consistoire, avec ce désintéressement si nécessaire pour soutenir des fondations de charité, ne put que prospérer; les malades y trouvoient les remèdes & les soulagemens dont ils avoient besoin, les vieillards des retraites & les infirmes la subsistance qu'ils étoient hors d'état de se procurer eux mêmes; à mesure qu'on en vit résulter des effets plus heureux la charité de l'Eglise s'intéressa plus fortement pour une fondation si utile.

La compassion de Fréderic Guillaume pour les infortunés que l'intolérance tourmentoit en France, ne se borna point à ceux qu'il avoit invités à se réfugier dans ses Etats; il intercéda dans toutes les Cours protestantes, & même en Russie, en faveur de ceux qui alloient chercher ailleurs des asyles; il leur fit tenir des secours pécuniaires considérables pour leur voyage & leur établissement & en fit passer même à ceux que la persécution retenoit de force en France ou qui gémissoient dans les galères & dans les prisons.

Mais

II. Réformés transportés aux îles & secourus par l'Electeur.

Mais d'autres infortunés encore attirèrent ſon attention & ſes ſoins généreux. Les cruels auteurs des perſécutions dont les Réformés de France étoient les victimes, avoient promis à Louis XIV. que les Réformés ſe ſoumettroient à ſes ordres & qu'il ne s'agiſſoit pour cet effet que d'uſer d'une rigueur paſſagère; ce Prince trompé, plus ambitieux que cruel, ignoroit les traitemens barbares auxquels une partie de ſes ſujets étoient expoſés, & on réuſſit même à lui faire croire qu'il n'y avoit plus de Réformés dans ſes Etats & qu'il avoit obtenu la gloire immortelle d'avoir détruit l'héréſie. Rien n'étoit plus faux cependant; les galères & les priſons étoient remplies d'une foule de perſonnes qui avoient réſiſté avec courage aux perſécutions, ou d'autres qui ayant promis de ſe réunir au parti dominant, ſur la promeſſe qu'on leur avoit faite qu'une ſoumiſſion paſſagère leur vaudroit la liberté de conſcience, s'étoient rétractées, après avoir vu qu'on les avoit trompées; de tout côté re-

pa-

Digitized by Google

paroiſſoient les Réformés que l'on avoit eſpéré de détruire & que Louis XIV. croyoit de bonne foi anéantis. On étoit embarraſſé de ce grand nombre d'hommes auxquels on refuſoit la liberté de s'expatrier ſans leur accorder les droits que tout citoyen peut réclamer; on ſongea donc à en diminuer au moins le nombre ou à les ſubjuguer par un nouveau genre de perſécution, dont on ſe promettoit plus qu'on n'avoit obtenu par les dragonades, les priſons & les galères; le moyen que l'on employa fut d'envoyer en Amérique tous ceux qui avoient réſiſté au zèle convertiſſeur, aux dragons & aux bourreaux; *) l'intolérance dut s'applaudir de cette idée ſi digne de la cruauté qui la caractériſe toujours. „Il „eſt certain, dit *Benoit*, que cet expé-„dient

*) Le vieux *Cevenol*, qui a recueilli d'une manière très intéreſſante les principaux traits du tableau des perſécutions de France, n'a pas laiſſé échapper celui-ci. V. *Anecdotes de la vie d'Ambroiſe Borely* Chap. XIII. p. 93.

„dient fit peur à bien des gens que les „autres ſupplices n'effrayoient point. Un „grand nombre de perſonnes qui avoient „ſouffert le pillage de leurs biens, la dé„molition de leurs maiſons, les coups, „les cachots les plus noirs & les plus pu„ans, perdirent courage à la vue des „vaiſſeaux qui devoient les tranſporter. „On ne leur parloit pas ſeulement de „l'Amérique comme d'un pays où ils „n'auroient ni connoiſſances, ni amis, „mais où ils ſeroient réduits à l'eſclavage „& traités comme les habitans de ces con„trées traitent leurs Nègres & leur bê„tail; la terreur que répandit la nouvelle „de ce projet engagea à publier partout „qu'on alloit décharger tout le Royaume „d'hérétiques pour les tranſporter dans „des îles éloignées. De tous côtés on „conduiſoit des milliers d'hommes & de „femmes à Toulon & à Marſeille, com„me ſi on avoit dû les envoyer dans ces „pays inconnus. La manière de les con„duire étoit capable de donner de la „terreur. On en mettoit quelques uns

„ſur

Digitized by Google

„ſur des ânes, leur liant les jambes par „deſſous leur monture; on en attachoit „d'autres ſur une charrette par le milieu „du corps auſſi étroitement que ſi l'on „avoit craint qu'ils ne s'échappaſſent; d'au„tres étoient liés deux à deux & con„traints de marcher à pied au milieu „d'une bonne eſcorte; ces moyens n'é„toient nullement néceſſaires, on leur „donnoit aſſez d'archers pour les garder; „mais on vouloit les tourmenter & faire „montre de ces cruautés pour effrayer „les autres. On ſéparoit dans ces routes „les maris & les femmes, les pères & les „enfans; on réuniſſoit les gens qui ſe „convenoient le moins afin qu'ils puſſent „ſe rendre moins de ſervices; le Baron „*de Verlhac* fut mis à cette dure épreu„ve, on le plaça dans un vaiſſeau & ſa „femme dans un autre". *)

On fit partir le 12. Mars 1687 deux vaiſſeaux chargés d'hommes & de femmes

*) V. Hiſtoire de l'édit de Nantes. T. V. p. 973. & ſeq.

mes au nombre de deux cent & vingt-quatre perſonnes; on embarqua avec eux quelques centaines de forçats qu'on envoyoit aux îles parcequ'ils n'étoient plus propres à ſervir ſur les galères; c'étoit là bien au pied de la lettre traiter comme crime ce que l'on prétendoit être erreur. Parmi les perſonnes de diſtinction qui eſſuyèrent ce cruel traitement, on a conſervé le ſouvenir de *Henri de Matthieu de Monramé*, Avocat au Parlement de Bordeaux; il étoit attaqué d'une maladie mortelle & mourut en chemin. Le mauvais tems força les vaiſſeaux à relâcher à Cadix; les infortunés qu'on tranſportoit inſpirèrent la compaſſion la plus vive aux habitans & au Gouverneur, qui quoique Catholiques zélés & ſans doute bigots, leur accordèrent quelques ſecours. L'un des deux vaiſſeaux, nommé *Notre Dame de bonne eſpérance* ſe briſa contre des rochers le 19. Mai; quelques uns des malheureux paſſagers échappèrent à la nage & entre autres le Sr. *de Serre* de Montpellier, qui a donné une relation de

Digitized by Google

de cette traverſée. *) Ils ſe trouvèrent là au milieu d'une nation de ſauvages par lesquels ils furent accueillis avec une humanité, qui dut les toucher d'autant plus que depuis longtems ils n'en avoient plus vu les ſentimens dans leurs concitoyens & dans des Chrétiens. Au mois de Septembre de la même année il partit encore d'autres vaiſſeaux chargés comme les premiers; ceux qu'on y tranſportoit étoient la plupart du Bas-Languedoc & des Cevennes. A leur arrivée on les priva de la conſolation de demeurer réunis; on craignoit apparemment qu'ils ne ſe ſoulevaſſent & on les diſperſa dans les différentes habitations des François; ils éprouvèrent toutes les horreurs de la miſère & de l'indigence & ils auroient péri peut-être ſans les ſecours que leur accordèrent quelques négocians de leur Religion établis dans ces contrées.

*) *Quatre ralations véritables du Sr. Serre de Montpellier. Amſterdam 1688*; c'eſt l'année où l'auteur arriva en Angleterre.

Digitized by Google

Cette nouvelle manière de perſécuter les Réformés ne put manquer d'exciter la plus vive indignation dans toutes les parties de l'Europe, où la ſuperſtition n'avoit pas éteint les ſentimens de l'humanité. Fréderic Guillaume fut vivement touché du ſort malheureux de ces hommes que le faux zèle traitoit ſi cruellement; il donna ordre à la commiſſion de la marine de leur faire payer deux gros par jour pour leur ſubſiſtance. Sans doute qu'on ſe ſervit pour leur faire parvenir ces ſecours des mêmes voies dont on ſe ſervoit pour faire tenir aux galériens les charités des Réfugiés; nous en parlerons dans la ſuite.

Fréderic Guillaume ne s'en tint pas là; il ouvrit en Amérique même des aſyles à ceux qui avoient le bonheur de tromper la vigilance de leurs perſécuteurs & de s'enfuir. Le plus grand nombre s'échappèrent des îles françoiſes & gagnèrent les établiſſemens des Anglois, des Hollandois & des Danois. Le nom de

Digitized by Google

de Fréderic Guillaume n'étoit pas inconnu dans ces contrées; nous avons vu qu'il avoit formé un établiſſement dans l'île de Saint Thomas; pluſieurs des Réformès fugitifs y allèrent & y furent accueillis avec cette même bonté dont leurs concitoyens éprouvoient les effets dans le Brandebourg; quelques uns revinrent en Europe & s'établirent dans les Etats du Souverain qui les avoit adoptés par ſes bienfaits.

Mr. *Jean Olery*, Avocat au Parlement & Notaire à Metz, a compoſé pour l'uſage de ſa famille, une relation des perſécutions de l'Egliſe de Metz & il y fait l'hiſtoire des maux que l'on fit ſouffrir à ceux que l'on transportoit en Amérique; cette relation que nous connoiſſions pour l'avoir vue manuſcrite dans pluſieurs familles de la Colonie, a été imprimée à Hanau en 1690. *Mr. Olery*, avec M. M. *de Poiedaret*, Capitaine d'Infanterie, qui pendant trente ans avoit ſervi avec honneur, *Rochefort* & *Goffin*, le même dont

il eſt reſté un ſouvenir très honorable dans nos colonies, ayant refuſé avec une fermeté inébranlable, de ſigner un acte de réunion, furent mis en priſon & retenus juſqu'au 22. Septembre 1687; on les avoit ſéparés de leurs femmes, qu'on avoit envoyées dans des couvens en Franche-Comté. On les conduiſit ſous eſcorte, à la citadelle de Verdun; ils y trouvèrent d'autres priſonniers de leur Religion, entre autres M. M. *Simon & la Cloche.* Quelques jours après on les mit ſur des chariots, avec les chaînes aux pieds & on les mena, ſous la conduite du grand Prévôt, de quatre hoquetons & de ſept archers de Verdun, par Saint-Menehoud & Châlons à Paris; de là on les tranſporta par Orléans, Blois, Amboiſe à Poitiers, où ils devoient conférer avec l'Evêque, qui apparemment s'étoit promis de les convertir; l'Evêque étant à la Rochelle, on les y conduiſit. Cette affectation de les faire paſſer par les principales villes de France, avoit pour objet d'inſpirer de la terreur aux Réformés qui

s'y

s'y trouvoient en foule; on ne ſongeoit pas que l'exemple de la conſtance de ces honnêtes gens étoit bien plutôt propre à inſpirer du courage. La perſéverance des priſonniers, que les argumens & l'éloquence de l'Evêque convertiſſeur n'ébranlèrent point, engagea le Gouvernement à les faire conduire à l'île de Ré; on les enferma au fort Saint-Martin, dans d'affreux cachots, qu'on y avoit expreſſément préparés pour ceux que l'on appeloit *les opiniâtres.* Ils demeurèrent là tout le mois de Février 1688 & on leur annonça à la fin qu'ils ſeroient tranſportés dans les îles de l'Amérique. Les habitans réformés de la Rochelle leur firent tenir des charités ſecrètes & leur ſort malheureux inſpira de la compaſſion & arracha des larmes aux Catholiques même, dont pluſieurs leur donnèrent des ſecours qui leur étoient d'autant plus néceſſaires, qu'on les traitoit comme les plus vils criminels. Ils partirent le 1. Mars & furent conduits à la Martinique. Le Gouverneur de l'île, Mr. *de*

Blenac, avoit reçu l'ordre de leur donner des terres incultes à défricher, mais, touché ſans doute de leur infortune, il les laiſſa libres; ils trouvèrent des compagnons de malheurs, qui avoient formé des établiſſemens & qui les firent ſubſiſter. Madame *Goffin*, qui avoit obtenu la liberté de partager l'exil de ſon mari, s'y vit accueillie par une foule de perſonnes du ſexe que l'intolérance avoit tranſportées dans ces contrées éloignées. *Mr. de Rochefort*, qui pendant tout le tems du trajet avoit été cruellement tourmenté de la gravelle & Mr. de *Poiedaret* trouvèrent dans Mr. *de Mainvilliers*, Officier diſtingué par ſon mérite, un compatriote & un ami qui leur rendit de grands ſervices; ils eurent le bonheur de quitter la Martinique, il ſe rendirent dans l'île de Barbade, d'où ils paſſèrent en Hollande. Un vieillard proteſtant de l'île favoriſa la fuite de M. M. Olery, Mainvilliers & la Cloche qui s'étoit placé dans une maiſon de commerce. Dans l'île de Saint Chriſtophle où ils ſe rendirent ils furent re-

Digitized by Google

reçus par un riche marchand réformé, nommé *Papin;* ils allérent de là à Saint Euſtache où ils ſe trouvèrent au milieu d'une foule de Réformés; Mr. *Vignon*, leur compatriote étoit Greffier de l'île & Secrétaire du Gouverneur & ils eurent la conſolation d'y célébrer le ſervice divin & d'y entendre prêcher Mr. *Marſal*, originaire de Metz, Paſteur à Saint-Thomas: Quelques uns des Réformés qui pendant la rigueur des perſécutions avoient eu la foibleſſe de faire des actes de catholicité, y firent reconnoiſſance publique de leur faute. Enfin après tant de malheurs ils ſe rendirent en Hollande, où ils trouvèrent le repos & une liberté de conſcience qu'ils avoient ſi chèrement achetée.

Ce ne furent cependant point là les premiers François proteſtans que l'intolérance du Gouvernement avoit pouſſés vers l'Amérique; plus d'un ſiècle auparavant pluſieurs y avoient cherché des aſyles. Nos lecteurs nous pardonnerons ſans doute ſi nous nous permettons ici une

Digitized by Google

une digreſſion pour tirer de l'oubli des faits qui ont aſſez d'intérêt pour mériter l'attention de quiconque en étudiant l'hiſtoire, aime à découvrir dans les opinions & les paſſions des hommes, les cauſes des événemens. Les faits que nous allons rapporter tiennent d'ailleurs à l'hiſtoire des Egliſes réformées de France dont les nôtres ſont les débris.

Ce furent des Réformés qui les premiers formèrent des établiſſemens en Amérique, où les François n'en avoient point encore, & leur migration, qui remonte preſque juſqu'à la naiſſance même de la Réformation, fut occaſionnée par les perſécutions auxquelles ils ſe voyoient en butte. Ils y allèrent ſous les auſpices de *Coligny*.

Nicolas Durand, dit Villegagnon, Chevalier de Malthe, qui avoit goûté les principes des Réformés, *) ayant eu quelques

*) V. Dictionnaire de Bayle, Art. Villegagnon.

ques brouilleries en Bretagne, dont Henri II. lui avoit donné la Vice-admirauté, fit connoître à Coligny qu'il étoit réſolu d'aller dans un pays lointain pour y ſervir Dieu en liberté ſelon les mouvemens de ſa conſcience & qu'il favoriſeroit l'établiſſement de tous ceux de la Religion qui voudroient ſe joindre à lui. Coligny, autant par zèle de religion que par patriotiſme, favoriſa les vues de Villegagnon & fit ſentir à Henri II. que l'établiſſement d'une colonie au Breſil procureroit de grands avantages au commerce. Le Roi goûta le projet, il fit armer & équipper deux navires & payer dix mille francs pour le voyage. Villegagnon partit au mois de Mai 1555 & débarqua en Novembre dans une île au vingt-troiſième degré de latitude méridionale, à l'embouchure d'une rivière nommée par les habitans *Ganabara*, & par les Portugais *Genèvre*, parcequ'ils l'avoient découverte le premier Janvier. Villegagnon donna à l'île où il s'établit le nom *d'île & fort Coligny*. Comme la majeure par-

Digitized by Google

partie de ceux qui l'avoient ſuivi étoient Réformés, il ſentit la néceſſité de leur procurer ce qu'ils avoient ſurtout cherché à obtenir en s'expatriant, la profeſſion publique & libre de leur religion; il écrivit donc à Genève pour qu'on lui envoyât des Miniſtres; Coligny appuya ſa demande & s'adreſſa à *Philippe de Corguillerai* Sieur *du Pont*, qui s'étoit retiré à Genève & qui avoit été ſon voiſin près de Châtillon ſur Loin. Corguillerai, quoique vieux & infirme, réſolut de conduire lui-même les Miniſtres en Amérique. On choiſit *Pierre Richier* ou *Richer* & *Guillaume Chartier;* ils furent accompagnés par *Léry* qui a écrit l'hiſtoire de cette expédition. *) Ils partirent de Genève le 10 Septembre 1556; ils conférèrent avec Coligny à Châtillon & paſſèrent par Paris, où pluſieurs Gentilshommes ſe joi-

gni-

*) *Hiſtoire d'un voyage fait en la terre de Breſil, autrement dite Antarctique, par Jean de Léry, natif de Bargenne terre de Sainte Cène, au Duché de Bourgogne, chez Antoine Chupin 1580*

gnirent à eux; ils trouvèrent à Honfleur *du Bois le Comte*, neveu de Villegagnon; & partirent ſur trois vaiſſeaux équippés aux fraix du Roi. Cinq jeunes filles & une femme pour les gouverner, firent le voyage avec eux & ce furent là les premières Françoiſes que l'Amérique ait vues. Partis de Honfleur au mois de Novembre, ils arrivèrent à Coligny le 10 Mars 1557. Tout commença d'abord à prendre dans la nouvelle colonie une forme qui feſoit bien augurer du ſuccès de l'entrepriſe.

Dès le jour même de l'arrivée des nouveaux Colons, Richier prêcha; on s'aſſembla dans une ſalle deſtinée aux aſſemblées religieuſes, dont Richier fit la dédicace par une prière, il entonna le Pſeaume cinquième & prit pour texte du ſermon qu'il prononça Pſeaume XXVII. verſet 4. *J'ai demandé une choſe à l'Eternel* &c. &c. On prêchoit deux fois le Dimanche & tous les jours on s'aſſembloit vers le ſoir pour faire la prière & pour

Digitized by Google

pour lire l'Ecriture ſainte. La premiè-re Cène fut célébrée le Dimanche 21. Mars.

Les eſpérances qu'avoient nourries les nouveaux Colons furent cruellement trompées & la paix de la colonie fut troublée par celui même qui l'avoit fondée & qui avoit le plus grand intérêt à y maintenir la tranquillité. Villegagnon commença à exercer un empire tirannique ſur des hommes dans leſquels il n'auroit jamais dû voir que des compagnons & des égaux, qui volontairement s'étoient mis ſous ſa conduite. Il avoit d'abord montré le plus grand zèle pour la religion & le jour de la première Cène, il avoit fait à haute voix une prière qui édifia tout l'auditoire; mais il changea bientôt & montra que ſon attachement à la doctrine des Réformés étoit plus apparent que réel & qu'il ne l'avoit affecté que dans la vue d'attirer des Colons dans l'établiſſement qu'il méditoit; il ſe mit à controverſer avec les Miniſtres ſur la préſen-

Digitized by Google

ſence réelle & ſur la manière d'adminiſtrer la ſainte Cène; un certain *Jean Cointa* ou *Contat*, qui avoit étudié en Sorbonne, acheva de brouiller les eſprits; il avoit ſuivi Villegagnon, comme proſélyte & aſpiroit ſecrétement à établir une eſpèce d'Epiſcopat dans la colonie; il ne pouvoit guère ſe flatter de trouver *Richier* & *Chartier* favorables à ſes prétentions, il leur chercha donc querelle ſur la doctrine & Villegagnon prit parti pour lui. On ſuppoſe que ce qui engagea ce dernier à ſe déclarer contre ceux dont il avoit juſqu'alors profeſſé les principes, furent les nouvelles qu'il reçut de France de l'oppreſſion des Réformés & qu'il crut faire ſa cour au Gouvernement en ſe déclarant contre la nouvelle doctrine; on a prétendu auſſi qu'il fut effrayé de quelques menaces du Cardinal de Lorraine, trop zélé Catholique Romain pour voir avec indifférence l'héréſie tranſplantée en Amérique. Les eſprits s'aigrirent de part & d'autre au point qu'une partie des Colons & pluſieurs des plus conſidérables

rables, comme *Du Pont*, *Richier*, réſolurent de retourner en Europe; ils s'embarquèrent en effet ſur un vaiſſeau de Bretagne. Villegagnon uſa envers eux de la plus noire perfidie; il ne leur donna que le quart des vivres néceſſaires pour le voyage & remit au Capitaine du vaiſſeau un coffret qui renfermoit des lettres adreſſées en France à des gens de Juſtice, où il avertiſſoit que l'on ſe ſaiſît de tous ces François, comme d'hérétiques, en quelque lieu qu'ils arrivaſſent. Le vaiſſeau partit le 4. Janvier 1558 & fut menacé de naufrage à quelque diſtance de l'Amérique; cinq voyageurs n'eurent pas le courage de pourſuivre la route & retournèrent à Coligny; Villegagnon eut la barbarie de les faire précipiter dans la mer. Les quinze autres arrivèrent au port de Blavel en Bretagne. Heureuſement le coffret dont le Capitaine étoit chargé, tomba entre les mains de gens de la Religion, qui ayant ainſi découvert la perfidie de Villegagnon aidèrent les malheureux qu'il vouloit immoler à

ſa

Digitized by Google

ſa vengeance, à retourner dans leurs demeures. Léry qui étoit du voyage, fait une deſcription touchante de l'horrible miſère & de la famine qu'ils ſouffrirent ſur le vaiſſeau. Villegagnon lui même revint en France; il avoit très mal adminiſtré la Colonie qu'il avoit fondée; n'ayant point pourvû à la ſûreté du fort, il fut pris par les Portugais; on l'a accuſé même de le leur avoir vendu. Sa mauvaiſe conduite n'empêcha point qu'à ſon retour dans ſa patrie, il ne fût pourvû d'une commanderie de l'ordre de Malthe à Beauvais en Gatinois; il y mourut en 1571 après avoir écrit pluſieurs livres de controverſe contre la doctrine des Réformés.

Coligny ne fut pas découragé par le mauvais ſuccès de cette entrepriſe, il en tenta une ſemblable quelqnes années après. Mr. l'Abbé *Raynal,* qui dans ſon hiſtoire des établiſſemens des Européens dans les Indes, n'a pas fait mention de celle dont nous venons de parler, a rap-

porté l'autre comme la première que les François ayent faite. „La France, dit-il, „avoit vu juſqu'alors ſans y prendre au„cune part, l'Eſpagne & le Portugal dé„couvrir des mondes & donner des lois à „des nations inconnues; un ſeul homme „lui ouvrit enfin les yeux, ce fut l'Ami„ral de Coligny, un des génies les plus „étendus, les plus fermes, les plus actifs „qui ayent jamais illuſtré ce puiſſant em„pire. Ce grand Politique, citoyen juſques „dans les horreurs des guerres civiles, en„voya l'année 1562 *Jean Ribaud* dans la „Floride, que les Eſpagnols avoient priſe „en 1512 ſans s'y établir".

Ceux qui accompagnèrent Ribaud étoient des Proteſtans qui cherchoient à ſe ſouſtraire aux perſécutions; mais l'établiſſement fut de courte durée. Coligny avoit ſagement conſeillé de s'attacher particuliérement à la culture des terres, on négligea cet objet important, c'étoit cependant le ſeul moyen de donner de la conſiſtance à la Colonie, les troubles du Ro-

Digitized by Google

Royaume empêchèrent d'ailleurs le Gouvernement de la ſoutenir. L'Eſpagne profita de cette circonſtance pour l'anéantir. Philippe II. fit partir de Cadix une flotte ſous les ordres de *Menendez* qui attaqua le fort de la Caroline, força les retranchemens & fit un maſſacre horrible des Colons; non content de cette barbarie & animé par le fanatiſme le plus inhumain, il fit pendre tous ceux qui avoient échappé au carnage à des arbres, avec cette inſcription: *Non comme François, mais comme Hérétiques.* Cette atrocité étoit trop dans l'eſprit de la Cour fanatique de Charles IX. pour qu'on s'en affligeât; un ſimple particulier vengea ſa nation, ce fut *Dominique de Gourgue*, né à Montmorſan en Gaſcogne, qui irrité par des outrages perſonnels que lui avoient faits les Eſpagnols, équippa à ſes dépens quelques vaiſſeaux avec leſquels il alla attaquer les Eſpagnols dans la Floride, il ſe rendit maître des poſſeſſions qu'ils avoient uſurpées & pour oppoſer deviſe à deviſe, il fit pendre tous les pri-

Digitized by Google

ſonniers à des arbres avec cette inſcription: *Non comme Eſpagnols, mais comme aſſaſſins.* Gourgue, craignant avec raiſon d'être bientôt accablé par les Eſpagnols, quitta la Floride après avoir fait ſauter les forts qu'il avoit conquis & revint dans ſa patrie.

Depuis cette expédition les François paroiſſoient avoir oublié le Nouveau-Monde & ce ne fut que ſous le règne de Henri IV. qu'ils y formèrent des établiſſemens.

Colbert, ce Miniſtre trop ſage & trop patriote pour approuver les perſécutions que le fanatiſme ſe permettoit contre des citoyens actifs & induſtrieux, propoſa à Louis XIV. de faire tranſporter ſes ſujets Réformès au Japon, il eût voulu les arracher aux malheurs qui les accabloient; la bigotterie & le faux zèle empêchèrent que cette propoſition ne fut goûtée, ce n'eut point été détruire l'héréſie, mais en infecter une autre partie de la terre.

Louis

Digitized by Google

Louis XIV dont la vanité étoit flattée de l'idée de n'avoir, comme *Roi très Chrétien*, d'autres ſujets que des Catholiques, aima mieux faire une plaie ſanglante à ſon pays, & imprima à ſon nom une tache indélébile. S'il avoit écouté Colbert, il auroit eu dans ſes poſſeſſions aux Indes des ſujets fidelles & n'auroit pas réduit une foule de Proteſtans à ſe jeter dans les colonies angloiſes & hollandoiſes. On ſait qu'ils ont formé, ſurtout à Batavia, au Cap de bonne eſpérance & à Surinam, des Egliſes floriſſantes & nombreuſes, dont pluſieurs ſubſiſtent encore.

III. Réformes envoyés aux galères, ſecourus par Fréderic Guillaume.

La cruauté des perſécutions offrit encore d'autres objets à la charité des Réfugiés & à celle de Fréderic Guillaume. Traités par l'intolérance comme des citoyens coupables, les Réformés furent ſoumis à toutes les peines que les lois prononcent contre des malfaiteurs; celle des galères étoit de ce nombre.

On n'eſt pas d'accord ſur le tems où elle fut introduite en France; ce ne fut

ſûrement point avant le règne de Charles IV. qui le premier eut des galères & il n'en eſt fait mention que dans des édits publiés au ſeizième ſiècle. Il eſt fort douteux ſi les Grecs & les Romains, qui envoyoient les criminels aux mines & aux carrières, ont fait un ſupplice des travaux des rameurs qu'ils employoient ſur leurs galères; c'eſt problablement dans des tems plus modernes que l'on a combiné avec la punition des malfaiteurs, un ſervice utile à l'état.

Ce n'eſt pas en France ſeulement que l'intolérance a employé la peine des galères comme punition de l'héréſie ou moyen de convertir les hérétiques; la ſuperſtition a partout produit les mêmes effets & porté ſes miniſtres aux mêmes violences, toujours elle a été cruelle. Lorſque le célèbre Amiral Ruyter vint en 1675 mouiller à la rade de Milazzo, *Weshovius* aumônier de ſa flotte, reçut une lettre latine ſignée par vingt-trois Miniſtres hongrois, condamnés aux galères

res qui imploroient la pitié de l'Amiral pour qu'il leur procurât leur liberté; leur ſeul crime étoit la Religion qu'ils profeſſoient; ils étoient dans ce tems au port de Naples où on les traitoit avec la plus barbare inhumanité; ils demandoient la même grâce pour trois de leurs frères qui étoient ſur les galères de Sicile. Ruyter fit d'abord demander ces trois derniers, mais on les cacha & les fit tranſporter à Naples. Après le combat avec l'Amiral du Queſne, Ruyter inſiſta ſur la délivrance de ces vingt-ſix infortunés; il eut beaucoup de peine à les obtenir du Vice-Roi de Naples, qui alléguoit toutes ſortes de prétextes pour pallier ſes refus; il fut enfin obligé de céder aux inſtances réitérées qui lui furent faites. Les vingt-ſix Miniſtres furent amenés au bord de Ruyter; ils étoient dans le plus déplorable état, couverts de plaies & d'ulcères & conſumés par la faim; bien loin de les diſtinguer des forçats que leurs crimes avoient conduits aux galères, il ſembloit qu'on eût redoublé envers eux les mau-

vais traitemens auquels les malheureux de cet ordre ſont expoſés. On s'imagine ſans peine de combien de bénédictions ils comblèrent leur libérateur; il les interrompit en leur diſant, qu'ils devoient remercier Dieu ſeul de leur délivrance, que pour lui il n'avoit fait que ſon devoir; il ajouta qu'il avoit appris que quelques uns d'eux étoient Luthériens, d'autres Réformés, qu'ils ſavoient maintenant par leur propre expérience que les Papiſtes ne mettoient entre eux aucune différence & les traitoient avec la même cruauté. Le plus âgé des Réformés lui répondit, qu'ils avoient vécu en frères dans leur affliction commune, qu'ils avoient partagé entre eux ſans aucun égard à la diverſité des ſentimens, tous les ſecours qu'on leur avoit donnés. *Vivez donc toujours ainſi*, repartit Ruyter, *& lorſque vous ſerez de retour chez vous, faites tous vos efforts pour vous réunir entiérement; c'eſt là toute la reconnoiſſance que je vous demande.*

C'eſt

C'eſt ainſi, obſerve l'hiſtorien qui rapporte cette anecdote, *qu'on vit dans un homme qui avoit paſſé ſa vie ſur la mer & dans les combats, plus de modération & de charité qu'on n'en voit ſouvent dans ceux qui ont fait toute leur vie une étude particulière de la Religion.* *) Ruyter eut ſoin que les infortunés qui lui devoient leur délivrance fuſſent traités d'une manière convenable à leur caractère, juſ. qu'à ce qu'il pût les conduire en lieu de ſûreté. **)

On voit par l'hiſtoire des Egliſes réformées de France & en particulier par celle de l'édit de Nantes, que longtems déjà avant la révocation on avoit infligé la

*) Mais eſt-ce bien de la Religion qu'ils ont fait l'objet de leurs études? n'eſt-ce pas plutôt de la Théologie, qui comme toute autre ſcience, donne lieu à des oppoſitions de ſentimens & à des diſputes, quand le cœur n'eſt pas pénétré des principes du Chriſtianiſme?

**) V. *Bibliothèque univerſelle de LeClerc* T. IV. p. 57.

Digitized by Google

la peine des galères aux Proteſtans; on n'ignore point que la perſécution déclarée & ouverte que le Gouvernement exerça contre eux, fut précédée d'une foule de vexations ſourdes & que Richelieu, qui vouloit les détruire peu à peu, leur ôtoit par des ordonnances particulières, toutes les libertés que Henri IV. leur avoit accordées. Ces violations ſi manifeſtes des droits des Proteſtans ne purent manquer d'occaſionner ſouvent des troubles dans le Royaume & l'on n'épargnoit point ceux d'entre les Réformés qui avoient ſeulement contre eux l'apparence de quelque tort. Des infortunés dont on pouſſoit ſouvent la patience à bout, envers leſquels on abuſoit de l'impunité dont on étoit preſque ſûr de jouir en les maltraitant, étoient traités comme rebelles lorſque leurs plaintes n'étoient pas modérées par la prudence & qu'ils feſoient mine de repouſſer la violence par la violence; ainſi les galères étoient déjà alors remplies de Réformés & nous voyons par le quinzième article du cahier préſen-

Digitized by Google

préſenté à la Cour en 1637 par le Synode d'Alençon avec quelles inſtances on renouvelle la prière faite ſi ſouvent ſans fruit, pour la délivrance de ceux qui pendant les troubles avoient été condamnés aux galères *)

Mais ce fut ſurtout après l'édit de révocation que la peine des galères fut infligée aux Réformés, non plus comme à des rebelles prétendus ou réels, mais comme à des hérétiques. C'eſt avec une ſorte de peine que nous préſentons à nos lecteurs ce tableau des injuſtices & des fureurs de l'intolérance, mais peut-on trop faire ſentir les funeſtes effets de la tirannie qui prive les hommes de la liberté de conſcience? Tout Gouvernement qui s'arroge le droit de preſcrire aux citoyens ce qu'ils doivent croire & profeſſer, s'arrogera naturellement auſſi celui de punir comme rebelles, tous ceux qui ne plieront point ſous un ordre qu'aucun homme

*) V. *Synodes nationaux*. T. II. p. 602.

homme n'a le pouvoir de donner à un autre.

En défendant aux Réformés la profeſſion de leur Religion, on leur avoit défendu auſſi de ſortir du Royaume; cette loi étoit trop injuſte pour n'être pas violée; les perſécutés tentoient de tout côté de franchir les barrières qu'on leur oppoſoit; tous ceux qui étoient arrêtés avoient ſelon les ordonnances, encouru la peine des galères. Pluſieurs avoient cédé à la violence des perſécutions, ou s'étoient laiſſés tromper par les belles promeſſes des convertiſſeurs; la plupart ne tardoient pas à ſe repentir de leur foibleſſe & retournoient ſouvent avec éclat au parti qu'ils avoient paru abandonner, on les traitoit de *Relaps* & en cette qualité on les condamnoit aux galères. Enfin malgré les défenſes ſévères de s'aſſembler pour célébrer le ſervice divin, les Réformés tenoient fréquemment des aſſemblées, ils étoient découverts & trahis & tous ceux qui tomboient entre les mains

Digitized by Google

mains de la maréchauſſée, étoient traduits devant les tribunaux & envoyés aux galères.

On s'étoit trop promis des moyens violens de converſion que l'on avoit employés, pour ne pas être aigri de voir ſes eſpérances trompées; les convertiſſeurs intolérans en avoient impoſé au Roi, ils ſe virent donc comme entraînés par la paſſion ou par la néceſſité de ſoutenir ce qu'ils avoient entrepris & à redoubler de rigueur; ainſi la réſiſtance des Réformés qui auroient dû, ce ſemble, déſarmer leurs perſécuteurs, acheva de les animer. „Tout étoit plein de pri„ſonniers, dit Benoit, & l'on étoit fort „empêché de ce que l'on en devoit faire. „Il y en avoit trop pour les punir. Quand „il n'y auroit pas eu de cruauté dans le „ſupplice de tant de milliers d'hommes „& de femmes, il n'y auroit pas eu de „prudence à faire un ſi grand éclat; on „pouvoit tout auſſi bien jeter l'horreur „dans les eſprits par tant de ſévérité,

„qu'y

„qu'y faire naître la crainte; on pou-
„voit exciter à la pitié d'honnêtes gens
„catholiques & mettre au déſeſpoir deux
„cent mille Réformés, capables de por-
„ter les armes." *)

Le moyen que l'on crut le plus propre à arrêter la foule de ceux qui cherchoient à ſe ſauver par la fuite, fut de mettre en exécution la peine des galères prononcée contre ceux qui ſeroient arrêtés dans leur fuite. Pour inſpirer plus de crainte on affecta de le faire avec le plus grand appareil & un vrai raffinement de cruauté. „On voyoit de tous
„les côtés du Royaume ces miſérables
„condamnés, marcher à groſſes troupes
„portant à leur cou les plus peſantes chai-
„nes, qu'on leur donnoit toujours les
„plus incommodes qu'on pût trouver &
„pluſieurs en avoient trainés qui peſoient
„cinquante livres. Quelquefois on les
„mettoit ſur des chariots avec les fers
„aux

*) V. Hiſtoire de l'Edit de Nantes T. IV. p. 962

„aux pieds & leurs chaînes attachées aux „pièces de la voiture. On leur feſoit fai- „re de longues traites & quand ils tom- „boient de laſſitude, on les relevoit à „coups de bâton. Le pain qu'on leur „feſoit manger étoit groſſier & mal ſain, „& l'avarice de leurs conducteurs, ac- „coutumés à mettre dans leur bourſe la „moitié de ce qu'on leur donnoit pour „cette conduite, ne permettoit pas de „leur en donner autant qu'il en falloit „pour vivre. En arrivant on les logeoit „dans les priſons les plus ſales, ou quand „il n'y en avoit point, on les mettoit dans „des granges, où ils couchoient ſur la ter- „re ſans couvertures, ſans être ſoulagés „du poids de leurs chaînes. Parmi tou- „tes ces incommodités ils avoient encore „le déplaiſir de ſe voir accouplés avec „des voleurs, avec des gens qui n'avoient „pas été condamnés à la roue, parcequ'on „vouloit profiter de leur ſupplice & ren- „dre leur peine utile à l'Etat. — „On „affectoit de faire paſſer ces perſonnes „enchaînées devant les priſons où il y en

„avoit d'autres, qui étant arrêtées pour „la même cauſe, devoient s'attendre à la „même peine, & pour leur en faire plus „d'horreur, on maltraitoit ces pauvres „gens à leur vue.“ *)

Au mois de Juin 1686 il y avoit déjà plus de ſix cents Réformés arrivés à Marſeille, & il en arrivoit tous les jours encore pour être conduits aux galères; on en comptoit juſqu'à quatre mille lorſque les prétendus convertis du Bas-Languedoc & des Cevennes commencèrent à déſerter. C'étoit à Nîmes que l'on jugeoit deux fois par mois des cauſes de cette nature; on le feſoit avec la dernière dureté, ſans avoir aucun égard à l'âge, aux infirmités ou au rang des infortunés que l'on avoit convaincus de déſertion. Nous n'alléguerons qu'un ſeul exemple de cette cruauté; *David de Caumont*, Baron *de Montbeton* de l'illuſtre maiſon de *Caumont & de la Force*, Seigneur d'une baronie conſi-

*) Ibid. p. 965.

Digitized by Google

conſidérable dans le bas diocèſe de Montauban, fut arrêté en 1686 au moment où il alloit ſortir de France; il étoit âgé de ſoixante quinze ans; par arrêt du 5. Février 1687, il fut ſans pitié condamné aux galères; il y demeura juſqu'au mois d'Août où il obtint ſa liberté, ſans doute par le crédit de quelque ami puiſſant. *)

*) Quelques Ecrivains catholiques ont accuſé les Proteſtans de France d'avoir chargé le tableau des perſécutions qu'on leur a fait ſouffrir; il ne ſera donc pas inutile peut-être de conſtater quelques uns des faits que nous rapportons; celui qu'on vient de lire eſt prouvé par l'acte même expédié par ceux qui furent chargés de mettre Mr. de Caumont en liberté; nous en avons entre les mains une copie authentique; le voici mot à mot.

„Nous Henri de La Font & Jean Fran„çois Croiſet, Conſeillers du Roi, Commiſ„ſaires & Controlleurs généraux des galères „de France, certifions à tous ceux qu'il ap„partiendra, que ſuivant l'ordre du Roi, ex„pédié à Verſailles le 15. du préſent mois de „la préſente année, à nous remis par Mon„ſeigneur le Duc de Vivonne, Pair & Ma-

Digitized by Google

Nous avons ſous les yeux des pièces qui donnent l'idée la plus effrayante du malheureux ſort de ceux que l'on condamnoit aux galères; on ne s'étonne plus en les liſant que des Ecrivains, jaloux

„rêchal de France & Général des galères, „nous nous ſommes tranſportez ſur l'une „des galères, dite la Grande-Réale, & trou„vé le nommé David de Caumont, Baron de „Montbeton, Forçat, âgé de 75 ans, natif „du lieu de la terre & Baronnie de Mont„beton en Languedoc, condamné par arrêt „du Parlement de Guienne, rendu le 5. Fé„vrier 1687 à ſervir ſur les galères de S. M. „pendant l'eſpace de ſa vie, lequel Caumont „nous avons fait détacher de la chaîne en „nos préſences & donné pleine & entière li„berté. En foi dequoi nous lui avons fait „expédier ces préſentes, pour lui ſervir & „valoir. Prions & requérons tous Gouver„neurs, Lieutenans du Roi, Maires, Eche„vins, Prévôts, Capitaines de portes, ponts „& paſſages, de laiſſer ſurement & libre„ment paſſer le dit Caumont, pour ſe retirer „où bon lui ſemblera, afin de jouir de la „liberté à lui accordée par S. M. Délivrées

„à

loux de l'honneur de leur patrie, ayent tâché de diſputer la vérité des faits qui dans le tems des perſécutions excitoient l'indignation de toute l'Europe.

Mr. *Louis de Marolles*, Conſeiller du Roi, Receveur des conſignations au bailliage de Sainte-Menehoud, fut du nombre de ceux qui par leur perſévérance enflammèrent le zèle perſécuteur & qui malgré tout ce qui auroit dû plaider en leur faveur, furent ſoumis à la peine des galères. Il étoit d'une famille de robe diſtinguée *) & s'étoit acquis une con-

 ſidé-

„à Marſeille ſous le Sceau Royal de la Mari-
„ne le 25. 1687

De la Font, Croiſet, Montolieu ſignez.

„Veu par nous Michel Bezon, Conſeil-
„ler du Roi en ſes Conſeils, Intendant Gé-
„néral des galères de France, à Marſeille le
„25. jour du mois d'Août 1687.

Bezon, ſigné.

*) La perſécution conduiſit pluſieurs perſonnes de cette famille en Hollande. Actuellement vit à Berlin Madame *Royer*, petite nièce de Mr. de Marolles.

Digitized by Google

ſidération générale par ſon honnêteté, ſes talens & ſon ſavoir. On n'épargna rien, ni promeſſes, ni menaces pour l'enlever aux Proteſtans auxquels il feſoit honneur. Le zèle ou l'orgueil de Boſſuet, auroit été flatté d'ajouter cette conquête à pluſieurs autres qui l'avoient couvert de gloire dans l'Egliſe romaine; il s'offrit de recevoir Mr. de Marolles dans ſa maiſon, pendant huit ou dix mois pour travailler à ſa converſion; Mr. de Marolles, trop éclairé pour n'être pas à l'abri de la ſéduction de l'éloquence de Boſſuet, craignit les ſuites funeſtes qu'auroit pour lui ſa perſévérance, il refuſa les offres de l'éloquent & zélé convertiſſeur; on le punit de ſa fermeté en l'enfermant à la Tournelle, & pour pallier un procédé ſi injuſte, on fit courir le bruit qu'il étoit aliéné. Mr. de Marolles pour confondre l'impoſture, publia du fond de ſa priſon des problêmes de mathématiques qui feſoient preuve du bon état de ſon eſprit. On lui fit ſon procès & il partit de Paris le 20. Juillet 1686 avec

Digitized by Google

avec la chaîne des galériens. Il vecut juſqu'en 1692 ſouffrant les maux les plus cruels avec une conſtance inébranlable; les lettres qu'il écrivit pendant ſa captivité ſont étonnantes, non ſeulement par le ton de piété qui y règne, mais encore par leur gaîté. En voici une qu'il écrivit à ſa femme, à laquelle il vouloit cacher ſans doute ce qu'il ſouffroit: „Je vis à „préſent tout ſeul; on m'apporte à man„ger de dehors, viande & pain, moyen„nant neuf ſols par jour. Le vin m'eſt „fourni dans la galère, en donnant le „pain du Roi. Celui qui me fournit le „vin mange avec moi, c'eſt un bien hon„nête homme. Tout le monde me fait „civilité ſur la galère, voyant que les „Officiers me viſitent. Je fais faire au„jourd'hui un matelas, j'acheterai des „draps & je vais travailler à me mettre à „mon aiſe. Tu diras peut-être que je „ſuis un mauvais ménager, mais c'eſt „aſſez coucher ſur la dure depuis mardi „dernier juſqu'à cette heure. Si tu me „voyois avec mes beaux habits de forçat

„tu ſerois ravie. J'ai une belle chemiſet-
„te rouge, faite tout de même que les
„ſarraux des charretiers des Ardennes;
„elle ſe met comme une chemiſe, car
„elle n'eſt ouverte que par devant. J'ai
„de plus un beau bonnet rouge, deux
„hauts de chauſſes & deux chemiſes à
„toile groſſe comme le doigt, & des
„bas de drap. Mes habits de liberté
„ne ſont pas perdus & s'il plaiſoit au Roi
„de me faire grâce, je les reprendrois.
„Le fer que je porte au pied, quoi-
„qu'il ne pèſe pas trois livres, m'a beau-
„coup plus incommodé dans les com-
„mencemens, que celui que tu m'as vu
„au cou à la Tournelle. Cela ne prove-
„noit que de ma grande maigreur, mais
„maintenant que j'ai preſque repris tout
„mon embonpoint, il n'en eſt plus de mê-
„me, joint que l'on apprend tous les
„jours à mettre ce fer dans les poſitions qui
„incommodent le moins.“ Mr. de Ma-
rolles mourut à l'hôpital des forçats à Mar-
ſeille, après avoir été un an ſur les galères &
cinq ans dans un cachot ſombre & infect,

ayant

ayant à lutter contre la faim, le froid & la nudité; il fut enterré par des forçats Turcs au cimetière des Turcs; c'étoit la ſépulture ordinaire des Proteſtans qui mouroient ſur les galères, ſans avoir embraſſé la doctrine de leurs perſécuteurs. *)

Le ſort de Mr. *Iſâc Lefèbvre*, Avocat au Parlement de Paris, ami de Mr. de Marolles, ne fut pas moins cruel. Il étoit natif de Chatel-Chinon en Nivernois, d'une famille très honorable; il avoit fait ſa philoſophie à Genève en 1663 & étudié le droit à Orléans; il devint Avocat au Parlement de Paris & quitta cette profeſſion pour ſe charger des affaires de la Marquiſe de *Saint-André Montbrun.* On conſerve à la bibliothèque de Genève quelques uns de ſes ouvrages manuſcrits, des paraphraſes de Pſeaumes, une traduction en vers de l'imitation de Jéſus-Chriſt qu'il compoſa dans le cachot du fort Saint-Jean à Marſeille, où il fut enfermé

*) *Hiſtoire des ſouffrances du bienheureux Martyr Mr. Louis de Marolles, &c. à la Haye 1699.*

fermé en 1687, des élégies & des épîtres en vers adreſſées au Roi Guillaume. A l'âge de trente-ſept ans il fut condamné aux galères par le Parlement de Beſançon & mis à la même chaîne avec Mr. de Marolles; il vécut juſqu'en 1702 ſans avoir obtenu ſa liberté. *)

Mr. *Elie Neau*, originaire de Moiſe en Saintonge dans la principauté de Soubiſe, fut auſſi la victime de l'injuſtice des lois portées contre les Réformés. Il quitta la France en 1679 & alla à Boſton, où pluſieurs Réformés avoient des établiſſemens, il en forma lui méme; mais voulant aller en 1692 à la nouvelle York en Jamaïque, ſur un vaiſſeau marchand qu'il commandoit, il fut pris par un Corſaire de Saint-Malo & conduit en France. Quoiqu'il eût quitté ſa patrie pluſieurs années avant la publication des ordon-

*) On a imprimé à Rotterdam en 1703. *Hiſtoire des ſouffrances & de la mort du fidelle Confeſſeur & Martyr Iſaac Lefebvre, Avocat au Parlement de Paris.*

Digitized by Google

donnances qui défendoient aux Réformés d'en ſortir, quoiqu'il eût été naturaliſé en Angleterre, on eut la barbarie de l'envoyer aux galères. Mylord *Portland* s'intéreſſa ſi vivement pour lui, qu'il lui obtint ſa délivrance en 1697. Il profita de ſa liberté pour ſolliciter en Suiſſe, en Hollande & en Angleterre les ſecours & la protection des Puiſſances proteſtantes en faveur des infortunés dont il avoit partagé les ſouffrances. *)

Il faut les entendre eux mêmes les décrire. Voici une lettre des Galériens de Marſeille du 12. Juin 1699; nous l'avons trouvée dans les actes du Conſiſtoire de Berlin, auquel elle eſt adreſſée. „Vous devez vous imaginer ce que ſouf„frent de pauvres gens enchaînés, tête „raſée

*) L'hiſtoire d'Elie Neau a été imprimée à Rotterdam en 1701. On y trouve une lettre du Conſiſtoire de l'Egliſe françoiſe de la Nouvelle-York du 28. Sept. 1696 ſignée, *Puret*, Miniſtre, *Elie Boudinot*, *Gabriel le Boiteux*, *Borbery & Drouillet*, Anciens.

Digitized by Google

„raſée nue, le corps ſans chemiſe, nuds „pieds & jambes nues, collés à une rame „d'une prodigieuſe longueur & groſſeur, „pendant les plus horribles chaleurs qui „les brulent, & quatre ou cinq enragés „qui frappent ſans ceſſe ſur ces corps „nuds, ſurtout lorſqu'ils n'en peuvent „plus. Quoiqu'ils meurent de ſoif, on „ne leur donne que la taſſe de vin & deux „d'eau le matin & autant le ſoir. Enfin „la plus cruelle & la plus languiſſante „mort n'égale pas nos ſouffrances. Heu„reux ceux qui ont un ſol ou dix huit de„niers pour acheter une ration moitié „eau & moitié vin pour mouiller leur „langue deſſéchée."

On fit parvenir au Conſiſtoire de Berlin en 1708 une liſte de perſonnes condamnées aux galères depuis vingt-deux ans; elle eſt de près de deux cents perſonnes parmi leſquelles il s'en trouve du premier rang. Les troubles ſurvenus dans les Cevennes occaſionnèrent de nouvelles rigueurs. Un homme de la plus

Digitized by Google

plus haute naiſſance Mr. *François de Pelet*, Baron de *Salgas*, *) en fut la victime; conduit d'abord aux galères, il fut enſuite jeté dans un cachot. La Reine Sophie Charlotte écrivit en ſa faveur au Roi d'Angleterre. Sa femme s'étoit refugiée à Genève; nous nous rappelons d'avoir dans notre jeuneſſe entendu des perſonnes âgées d'entre les Réfugiés parler d'elle avec la plus haute eſtime & raconter avec quelle fermeté elle avoit quitté ſes enfans & une fortune conſidérable pour obtenir la liberté de conſcience.

Dans différentes liſtes de Galériens proteſtans nous avons trouvé les noms de pluſieurs perſonnes qui tenoient à des familles établies dans ce pays; pluſieurs d'entre ceux qui eurent le bonheur d'obtenir leur liberté, vinrent ſe réunir à nos Colonies. Nos lecteurs ſeront bien aiſes peut-être de voir ici les noms de ceux qui ſouffrirent pour la cauſe de la Reli-

*) Il étoit de la famille de Mr. *Pelet de Rocoulle.*

Digitized by Google

Religion. *Dubui*, *Meinadier*, *Serres*, *Boyer*, *Melon*, *Garnier*, *Villaret*, *Arnal*, *Vallette*, *Morin*, *Eſpaze*, *Guillemot*, *Morel*, *Breton*, *Augier*, *Chau*, *Flavart*, *Reboul*, *Sabatier*, *Bois de la Tour*, *Patonnier*, *Pueſch*, *Jauſſaud*, *la Croix*. Les mémoires imprimés que nous avons cités font une mention très honorable de Mr. *Piere Mauru* de Liſy en Brie, il étoit de la même famille que celle de ce nom qui ſubſiſte encore à Berlin par les femmes dans les familles *Eſtienne*, *le Play*, *de Combles*. Pierre Mauru avoit été avec Lefèbvre aux galères & dans les priſons de Beſançon. *)

Le malheur de cette foule d'infortunés qui gémiſſoient dans les fers, ne put manquer d'exciter la plus vive compaſſion dans l'Europe proteſtante; il eſt fort douteux que les perſécuteurs les plus cruels d'entre les Payens ſe ſoient permis les excès de barbarie auxquels des Chrétiens ſe livrèrent envers des Chrétiens.

La

*) V. *Hiſtoire de Lefèbvre p. 127.*

Digitized by Google

La compaſſion qu'inſpiroient les perſécutés ne fut pas ſtérile; de tous côtés on raſſembla des ſommes conſidérables pour les ſoulager dans leurs ſouffrances; pluſieurs particuliers ſe diſtinguèrent par leur libéralité. Mr. *Henri du Quesne*, fils de l'Amiral de ce nom, qui s'étoit établi en Suiſſe où il avoit acheté la baronie d'Aulbonne, fit ſortir par ſes interceſſions & ſes ſubventions plus de cent cinquante perſonnes des galères. Nous avons vu par des actes authentiques avec quel zèle & quelle généroſité, Mr. *Eſcher*, Magiſtrat de Zurich, concourut pour le même objet.

Il ſe forma entre les Egliſes proteſtantes, pour ſecourir les Galériens, une eſpèce d'aſſociation dont le centre paroît avoir été à Genève, à Zurich & à Berne; on feſoit paſſer en France les aumônes qu'on avoit recueillies; elles étoient adminiſtrées par les Réformés du Languedoc; leur charité les mettoit au deſſus de la crainte qu'auroit pu leur inſpirer la vigilan-

Digitized by Google

gilance du Gouvernement qui, s'il les avoit découverts, n'auroit pas manqué de ſévir contre les adminiſtrateurs de ces aumônes; de tous côtés on feſoit paſſer en Suiſſe & en particulier à Genève, des lettres de change, & les remiſes ſe feſoient à Lyon, à Nîmes & à Marſeille même, où le produit des collectes étoit diſtribué. Ce fut Mr. *Calendrin*, Profeſſeur à Genève, qui ſe chargea de recevoir les ſubventions charitables des Egliſes & nous voyons par une de ſes lettres, que de deux en deux mois, il feſoit payer à Marſeille quinze cents francs. Son zèle lui attira quelques déſagrémens; la Cour de France ayant appris ce qu'il feſoit en faveur des Galériens, fit porter des plaintes contre lui, par ſon Réſident à Genève.

L'Egliſe de Berlin, comme nous nous en ſommes convaincus par les actes même du Conſiſtoire, ſe diſtingua dans cette occaſion par ſa libéralité. Pluſieurs de ſes membres, & entre autres M. *Jean Dubui*, avoient été eux mêmes ſur les galè-

Digitized by Google

galères & compatiſſoient d'autant plus au triſte ſort des galériens, qu'ils en avoient éprouvé toute la rigueur. On peut juger de l'abondance des collectes qui ſe feſoient à Berlin par celle de 1689, qui ſe fit en faveur d'un certain nombre de galériens qui avoient eu le malheur d'être pris par des Corſaires & d'être conduits à Alger, où ils gémiſſoient dans le plus dur eſclavage, cette collecte fut de mille quatre écus; on trouva dans les boîtes des bagues & des boucles d'oreilles d'or. Le Conſiſtoire correſpondoit avec Mr. Calendrin & lui remettoit le produit des collectes; il avoit ſoin de le faire parvenir aux infortunés auxquels il étoit deſtiné & nous avons trouvé les quittances qu'ils en donnoient, ainſi que pluſieurs lettres dans leſquelles ils exprimoient leur reconnoiſſance.

L'exemple de la bienfeſance de Fréderic Guillaume envers les galériens fut imité par ſon Succeſſeur; non ſeulement il ordonna des collectes en leur fa-

veur, mais il fournit encore lui même des ſommes conſidérables pour cet objet.

Preſque toutes les Puiſſances proteſtantes s'intéreſſèrent pour les galériens & ſe prévalurent des relations politiques où elles étoient avec la France pour délivrer ces infortunés de leurs chaînes, ou pour adoucir au moins leur ſort. *Jurieu* en Hollande & *du Bourdieu* à Londres les y ſollicitoient avec la plus grande activité & correſpondoient avec le Conſiſtoire de Berlin pour l'engager à agir de concert avec eux pour cet objet. Mr. de Spanheim, Envoyé de Brandebourg à Londres, fut chargé d'agir dans cette affaire & obtint la délivrance de quelques galériens; il avoit préſenté à la Cour de Londres un plan en vertu duquel on auroit échangé contre les galériens, les priſonniers de guerre que l'Angleterre & la Hollande avoient faits ſur les François. *Marlborough* & ſon gendre le Comte de *Sunderland*, appuyèrent cette propoſition auprès de la Reine d'Angleterre & correſpon-

pondirent ſur ce ſujet avec Jurieu & du Bourdieu *) Mr. de Spanheim réuſſit à obtenir la liberté de quelques galériens

*) Nous avons trouvé aux actes la lettre que Mr. de Spanheim écrivit à cette occaſion au Conſiſtoire; on ne ſera peut-être pas fâché de la trouver ici.

Meſſieurs,

„J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait „l'honneur de m'écrire en date du 20. Janvier „dernier, au ſujet des pauvres confeſſeurs „de J. C. N. S. qui ſe trouvent ſur les galè„res de France, & ce en conformité de la „requête que vous m'avez fait préſenter à „S. M. & de ce que avez appris que Mr. le „Min. d'Etat d'Ilgen m'en avoit écrit par ſon „ordre. Sur quoi je vous dirai, Meſſ. en „premier lieu, que j'avois déjà reçu ſur le „même ſujet un reſcrit de S. M. même, da„té du 3. Janvier avec la copie de votre re„quête & où Elle m'ordonnoit bien expreſſé„ment de me conformer à ce que vous y „propoſiez, pour qu'on voulût procurer de „ce côté-ci la liberté de ces pauvres galé„riens, dans une conjoncture qui y paroiſ„ſoit aſſez favorable. Comme je n'ai pas „manqué de mon côté de m'y employer ſui-

vant

& Mr. le Marquis de *Rochegude* qui avoit été exposé en France aux plus cruelles perſé-

„vant le contenu des dits ordres & les lou-
„ables intentions de S. M. & de m'en expli-
„quer ainſi avec les Miniſtres de la Reine,
„qui par leur charge & département pou-
„voient avoir le plus de part & de poids
„dans cette affaire. C'eſt auſſi dequoi j'ai eu
„l'honneur de rendre compte à S. M. par un
„mien poſtcript du $\frac{29. \text{ Jan.}}{9. \text{ Fev.}}$ & qui vous aura
„ſans doute été communiqué, des premières
„inſinuations & remontrances que j'avois eu
„lieu d'en faire & de ce que l'on m'en avoit
„dit, & qui revenoit à ceci, comme vous au-
„rez vu, qu'on leur en avoit déjà fait des
„ouvertures, qu'on étoit bien intentionné de
„la part de la Reine, mais qu'il n'y avoit
„pas eu lieu encore d'entrer en traité ſur l'é-
„change des priſonniers de part & d'autre
„ſur quelques difficultés qui s'y étoient d'a-
„bord rencontrées. Ce que j'ajouterai main-
„tenant ici, c'eſt que j'ai continué de mettre
„cette affaire ſur le tapis, afin qu'au cas
„qu'on vint tôt ou tard à traiter avec la Fran-
„ce ſur cet échange, on y eût tout l'égard
„requis à s'en prévaloir pour la délivrance
„de

perſécutions, profita de ſa liberté pour parcourir les principales Cours proteſtan-

 tes

„de ces pauvres galériens, ſuivant qu'on a „déjà témoigné d'y vouloir donner lieu. „C'eſt auſſi l'information que j'en ai donnée „ces jours paſſés à Mr. *Saurin*, Miniſtre de „l'Egliſe françoiſe ou Valone de Londres, „qui m'en vint parler de la part de ſon Conſiſ- „toire & ſur la lettre qu'il en avoit reçue de vo- „tre part; j'y ajoutai, que comme je con- „tinuerois d'y travailler du mien & ſuivant „les ordres exprès que j'en ai, ils feroient „bien auſſi d'agir de leur côté & d'en parler „ſurtout aux Miniſtres de la Reine, que je „leur indiquai, ou qu'ils pourroient d'ail- „leurs juger y être favorables. Je vous di- „rai ici, Meſſ. en dernier lieu, que je pris „occaſion d'en parler encore hier & aſſez au „long à Mylord Pembroke, Préſident du „Conſeil d'Etat & du Cabinet de la Reine, „d'ailleurs Seigneur de mérite & bien inten- „tionné; il m'a confirmé ce que je ſavois „déjà, qu'on n'étoit point encore entré en „traité avec la France ſur l'échange des pri- „ſonniers, depuis une première tentative „faite par la France de vouloir échanger en „gros les priſonniers qu'on a de part & d'au-

„tre,

tes & les engager à s'intéreſſer en faveur des infortunés qui languiſſoient encore dans les fers. Il ſe rendit en 1705 chez Charles XII.; on n'ignore point avec quel zèle & quelle fermeté ce Prince avoit

„tre, ſans en venir à aucun compte en détail; „à quoi on ne vouloit pas donner lieu de ce „côté-ci; qu'on avoit quatre mille priſon- „niers françois, matelots ou autres, pour ſept „cents Anglois que la France avoit, mais „qu'au cas qu'on en vienne à un échange, la „Reine tâchera par tous moyens à obtenir la „liberté des pauvres galériens françois & ne „fera point de difficultés de donner cinq ou „ſix priſonniers pour un d'entre eux, C'eſt „là, Meſſ. tout le compte que je puis vous „rendre juſqu'ici dans cette affaire, en vous „priant de croire qu'outre la ſoumiſſion que „je dois aux ordres de S. M. j'aurai toujours „tout l'égard requis pour ce qui me viendra „de la part de votre Vénérable Compagnie „& pour lui marquer en toute occaſion l'eſ- „time & la conſidération particulière avec „laquelle &c. &c.

Spanheim

à Londres $\frac{\text{ce 23. Fév.}}{\text{6. Mars}}$ 1703

avoit agi auprès de l'Empereur Joſeph pour le porter à traiter plus humainement ſes ſujets proteſtans de Siléſie; des demarches appuyées par une armée victorieuſe n'avoient pas été infructueuſes; *) on ſe flattoit donc que dans cette occaſion ſon interceſſion pourroit avoir quelque poids; il chargea effectivement ſon Envoyé d'agir pour cet effet auprès de la Cour de France, mais il ne paroît pas que l'on ait eu beaucoup d'égard à ſes repréſentations. **)

*) L'empereur Joſeph diſoit, *ſi le Roi de Suède avoit exigé que je devinſſe luthérien, je ne ſais pas trop ce que j'aurois fait.*

**) Voici deux lettres qu'il écrivit dans cette affaire.

Aux Cantons proteſtans de Suiſſe.

Charles &c.

„Nous avons appris par les lettres que „Mr. le Marquis de Rochegude nous a apportées de votre part, le déplorable état „où ſe trouvent en France pluſieurs Confeſſeurs qui ont été condamnés aux galères & „mis dans les cachots, & l'indigne traitement qu'ils

fi-

„qu'ils y ſouffrent pour avoir perſévéré conſ-
„tamment dans la profeſſion de la Religion
„évangélique, & nous voyons par les mê-
„mes lettres que vous croyez que notre in-
„terceſſion auprès du Roi de France pourroit
„être d'un grand ſoulagement à leurs maux.
„Nous ne pouvons que vous applaudir de
„votre zèle & que louer extrémement la ten-
„dreſſe & la piété qui vous intéreſſent pour
„eux & nous ſouhaiterions de tout notre cœur
„pouvoir trouver pour les ſecourir, des voies
„& des ouvertures proportionnées à la juſte
„compaſſion dont nous nous ſentons touchés
„de leurs maux, & à l'eſtime que nous avons
„pour leur innocence & pour leur vertu;
„mais de tous les moyens qui ſe ſont préſen-
„tés à notre eſprit dans l'état préſent des
„choſes, nous n'en avons pas trouvés de plus
„propres que d'ordonner à notre Envoyé à
„Paris de ſolliciter fortement cette affaire à
„la Cour de France & de ne rien négliger
„pour obtenir leur grâce & leur délivrance;
„vous aſſurant que l'heureux ſuccès de cette
„interceſſion ſera pour nous un véritable ſujet
„de joie. De quelque manière que l'affaire

tour-

Digitized by Google

firent renaître chez beaucoup de Proteſtans françois l'eſpoir d'être rappelés dans leur

 patrie

„tourne, nous eſpérons au moins que vous „verrez par là nos bonnes intentions & com„bien nous avons à cœur de favoriſer la Re„ligion & de vous faire plaiſir. Du reſte „vous pouvez compter ſur notre bienveillan„ce pour vous & pour vos villes, dequoi „nous ne doutons point que le Marquis de „Rochegude ne vous aſſure avec la même „exactitude & la même fidélité qu'il nous a „aſſurés de votre affection pour nous.

CAROLUS.

le 9. Décembre 1707. C. Piper.

Au Roi de Pruſſe.

Charles &c.

„Avant que d'avoir reçu les lettres par „leſquelles V. M. nous recommande l'affaire „du Marquis de Rochegude, il étoit déjà „venu lui même à notre camp & nous avoit „expoſé fort en détail le déplorable état de „ſes compatriotes qui ont été condamnés aux „galères & qui y ſont retenus depuis tant „d'années pour cauſe de Religion. Tou„chés de compaſſion de leur infortune & à

„la

patrie & rétablis dans leurs anciens droits; cette attente fut cruellement trompée; le Gou-

„la prière des louables Cantons de Suiſſe, „nous avons ordonné à notre Envoyé en „France de repréſenter au Roi de France „combien nous lui ſerions obligés de l'élar- „giſſement & de la délivrance de ces pau- „vres priſonniers, dont tout le crime conſiſ- „te à avoir ſur le culte divin des ſentimens „différens de ceux de l'Egliſe romaine, & „que nous ſommes perſuadés qu'il eſt trop „bon & trop équitable pour permettre que „tant de ſes ſujets qui lui ſont d'ailleurs fidel- „les, ſoient ſi indignement & ſi cruellement „traités, ſi leur état lui étoit bien connu. „Le tems nous apprendra quel effet aura „produit notre interceſſion à cet égard. Ce- „pendant nous eſpérons que V. M. connoî- „tra par là notre inclination à conſpirer una- „nimément avec Elle à tout ce qui ſera de „l'intérêt commun, mais ſurtout lorſqu'il s'a- „git de l'intérêt de la Religion. Du reſte „nous ſouhaitons ſincérement à V. M. une „longue ſanté & toute ſorte de proſpérité.

CAROLUS

le 9. Décembre 1707. C. Piper

Digitized by Google

Gouvernement de France qui s'apperçut des diſpoſitions où étoient à cet égard les Réformés & craignant peut-être qu'il n'en réſultât des ſuites fâcheuſes pour la tranquillité de l'Etat, redoubla de rigueur envers pluſieurs de ceux qui gémiſſoient dans les priſons & ſur les galères. Les galériens qui ſe trouvoient en foule à Dunkerque furent enchaînés doublement parcequ'ils avoient témoigné trop ouvertement l'eſpérance que l'iſſue de la guerre pourroit amener leur délivrance. Bolingbroke qui alla voir ces infortunés & d'autres Seigneurs anglois, leur firent de grandes charités; ce fut une raiſon de plus de les tranſporter ailleurs.

Le ſeul effet que produiſit la paix d'Utrecht fut que l'on commença à condamner moins fréquemment aux galères; cependant les lois pénales contre les Réformés ont ſubſiſté juſqu'à nos jours & nous avons ſous les yeux une liſte de galériens proteſtans dont la condamnation eſt très poſtérieure à la paix d'Utrecht.

Dans

Digitized by Google

Dans le tems même des négociations pour cette paix, on découvrit que les Réformés avoient tenu une assemblée à Milhau en Rouergue; on procéda contre les coupables avec la dernière rigueur, malgré les interceſſions des Envoyés d'Angleterre qui ſe trouvoient au congrès d'Utrecht. *Le Gendre*, Intendant du Languedoc, quoique deſcendant d'une famille proteſtante, ſe ſignala par ſon fanatiſme perſécuteur, il condamna les hommes aux galères perpétuelles & les femmes à être raſées & enfermées dans des couvens. La maiſon de Mr. *Navau Veyſſière*, où l'aſſemblée s'étoit tenue, fut démolie & ſes biens furent confiſqués au profit du Roi.

D'année en année ces actes d'inhumanité ſont devenus plus rares; mais pour n'en pas donner l'affreux ſpectacle, il a fallu éluder des lois qu'on regardoit comme dangereux d'abolir; les Cours de juſtice y étoient ſouvent très embarraſſées & elles ſe ſont vues réduites à uſer d'interprétations & de ſubterfuges qui étoient au deſſous

deſſous de leur dignité, toutes les fois que l'intérêt propre ou le fanatiſme tentoient de ſe prévaloir des lois pour nuire aux Réformés. A la longue on s'eſt convaincu de l'impoſſibilité de maintenir des lois abſurdes & contraires aux droits de la conſcience. Les excès auxquels le fanatiſme, favoriſé par la vanité, la foibleſſe & la bigotterie de Louis XIV. s'étoit livré, ont revolté tout ce qu'il y avoit de bons eſprits. Pendant la Régence le Gouvernement fut plus occupé de finances que de Religion & le Régent n'étoit ni cruel, ni perſécuteur; s'il n'avoit point de Religion, & il eſt difficile d'en ſuppoſer à un homme dont les mœurs étoient auſſi profondément corrompues, il eut au moins le mérite de n'être point un hypocrite ou un faux dévot. On dut ſentir auſſi quelle plaie cruelle on avoit faite au pays par les perſécutions, & pouvoit-on ſe cacher que les Souverains proteſtans qui avoient eu la ſageſſe de recueillir les victimes de la perſécution, avoient vu s'accroître conſidérablement leur puiſſance & la proſpérité

rité de leur pays? En général, on ne ſauroit le nier, les contrées où le Proteſtantiſme eſt dominant, ſurtout le vrai Proteſtantiſme, dont l'eſprit eſt excluſif de tout ce qui donne la moindre atteinte à la liberté de penſer, ſont bien plus heureuſes que celles où règne encore ce deſpotiſme anti-chrétien qui commande à la raiſon. De combien d'hommes utiles ne ſe prive-t-on point, combien n'en rend-on pas inactifs, ſitôt qu'on exige une ſoumiſſion aveugle aux principes d'une Religion quelconque, du citoyen, pour l'élever aux emplois ou pour le faire jouir ſeulement des droits de citoyen? Les finances ſeroient-elles mieux adminiſtrées aujourd'hui en France ſi *Mr. Necker* étoit Catholique-Romain? & autre choſe peut-il importer à un Souverain ſage que d'être aſſuré que l'homme à qui il confie les intérêts de l'Etat, ait en général des principes de Religion? doit il s'embarraſſer de la manière dont il explique la doctrine qu'il profeſſe, pourvû qu'il la pratique & qu'il ſoit religieux dans ſes

mœurs

mœurs & ſes procédés comme il l'eſt dans ſes opinions.

La longue expérience que l'on a faite de l'inutilité de tout moyen de violence pour réunir tous les eſprits dans une façon de penſer uniforme ſur les principes de la Religion, doit naturellement avoir appuyé tout ce que de nos jours ſurtout, on a écrit ſur la tolérance. Les perſécutions auxquelles les Réformés ont été expoſés en France ne les ont pas détruits & il y en a peut-être encore aujourd'hui tout autant qu'il y en avoit avant la révocation de l'édit de Nantes; s'il y auroit eu de la cruauté, il y auroit eu de la folie de tenter encore une fois de les extirper & il étoit tout ſimple que le Gouvernement ſongeât une bonne fois à leur donner un état. Eſpérons que les eſprits s'éclaireront aſſez pour que les avantages qu'on vient de leur accorder ne ſoient que le prélude, ſi nous oſons parler ainſi, de ceux qu'ils peuvent réclamer comme citoyens. On pour-

ra

Digitized by Google

ra alors dire auſſi à cet égard que le bien eſt ſorti du mal; ce n'eſt jamais qu'après de longues erreurs que les hommes ſont arrivés à la vériré; elle commence à luire partout; les Souverains ainſi que les peuples, ſont aujourd'hui plus éclairés ſur les droits de l'homme & du citoyen; les premiers ſurtout, comme quelqu'un l'a dit, ont dû voir par les perſécutions que la volonté de l'homme eſt inflexible & ne ſe plie point par la violence, que les plus puiſſans des hommes ne ſauroient commander à la conſcience & qu'ils le tenteront toujours inutilement.

On étoit bien éloigné en France de ſentir la vérité de cette leçon les premières années après la révocation de l'édit de Nantes; on croyoit ou l'on s'efforçoit de croire, que l'on avoit détruit le Proteſtantiſme & on ſe livra à toute la joie que ce prétendu triomphe devoit donner au fanatiſme & à la bigotterie; la vanité de Louis XIV. en fut flattée, & on ne manquoit

quoit pas de la nourrir par tous les rapports qu'on lui feſoit des provinces ſur les heureux ſuccès qui avoient couronné les entrepriſes de ſon zèle en faveur de la vraie doctrine, on lui feſoit accroire qu'il n'y avoit plus de Réformés dans le Royaume; les chaires, les académies retentiſſoient de ſes éloges & l'héréſie extirpée étoit le lieu commun ſur lequel s'exerçoit l'éloquence fanatique des Prédicateurs & des Beaux-eſprits.

Le Clergé demanda au Roi, qui ne manqua pas de l'accorder, que le 16. Janvier 1686 fût indiqué dans toute la France, comme un jour d'actions de grâces publiques pour un événement qui feſoit le malheur du pays & qui devoit faire gémir tous les gens ſenſés. C'eſt à Paris ſurtout que cette fête fut célébrée, ou plutôt que cette indécente comédie fut jouée, avec le plus grand éclat. Une proceſſion ſolennelle partit de l'Egliſe de Notre-Dame & parcourut les principales rues que l'on avoit décorées de tapiſ-

ſeries, d'emblêmes & de deviſes relatives à la circonſtance; preſque tous les ordres religieux formoient le cortège & l'on fit marcher en pompe & avec des torches allumées dans la main, une troupe de Réformés qui avoient eu la lâcheté de ſe réunir au parti de leurs perſécuteurs. Le ſoir on fit des feux de joie dans preſque tous les quartiers de la ville.

A Rome la joie ne fut pas moindre. Le Pape, Innocent XI. approuva hautement la conduite de Louis XIV. qui dans cette occaſion s'étoit montré ſi digne fils aîné d'une Egliſe intolérante; il lui adreſſa un bref dans lequel il lui donnoit les éloges les plus outrés ſur ſa ſingulière piété & l'aſſuroit que ce qu'il avoit fait contre les hérétiques de ſon Royaume, ſeroit immortaliſé par les louanges de toute l'Egliſe catholique. Il tint un Conſiſtoire le 18. Mars 1686 & fit aux Cardinaux un diſcours dans lequel il eſt un peu difficile de découvrir le caractère du Père commun des fidelles & du Vicaire

de

de Jéſus Chriſt; il dit qu'il a *une joie très ſenſible des grandes actions du Roi très chrétien contre ſes ſujets hérétiques;* que *Dieu a fait éclater ſa miſéricorde, lorſque donnant à ce Monarque la puiſſance néceſſaire pour extirper l'héréſie, il en a délivré ſon royaume en peu de mois,* & que *comme le zèle & la piété du Roi très chrétien ont éclaté merveilleuſement dans cette action, le ſacré collège doit à préſent donner à ſon mérite les éloges que la poſtérité lui donnera avec abondance, toutes les fois qu'elle parlera d'une entrepriſe qui lui eſt ſi glorieuſe & dont le ſuccès eſt ſi avantageux à l'Egliſe.* Le Pape ordonna que le *Te Deum* fût chanté *en actions de grâces de la converſion des Huguenots;* on le chanta en effet le 28. Avril d'une manière très ſolennelle. *)

*) V. Bayle, Nouvelles de la république des lettres Juin 1686. p. 728. Juillet p. 807. 808. On n'ignore point que l'on fit à Rome des réjouiſſances pour le maſſacre de la St. Barthélemy; on en fit également à l'occaſion de la

Il n'y eut preſque pas de Prédicateur catholique en France qui laiſſât échapper un ſi beau ſujet de déclamation; tous louoient à l'envi l'un de l'autre ce qu'ils appeloient le zèle & la piété de Louis XIV. tous le félicitoient d'avoir achevé ce que d'autres Souverains avoient tenté inutilement de faire. Croyoient-ils de bonne foi que la prétendue héréſie étoit extirpée? étoit-ce groſſière flatterie? où vouloient-ils ſeulement échaufer la dévotion de leurs troupeaux? Quoiqu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'ils ne durent pas peu contribuer

la priſe de la Rochelle; le Pape chanta la Meſſe lui même, fit des oraiſons expreſſes, donna indulgence plénière pour deux jours à quelques Egliſes & écrivit au Roi de France des brefs tout remplis d'éloges. V. Hiſt. de l'édit de Nantes T. II p. 491.

En liſant de pareilles horreurs, on comprend que des eſprits vifs & ſenſibles, mais qui ne connoiſſoient d'autre chriſtianiſme que celui de l'Egliſe Romaine, ont pu prendre du dégoût pour la doctrine chrétienne & croire rendre ſervice au genre humain en la combattant.

Digitized by Google

buer à entretenir les illuſions que ſe feſoit la vanité de Louis XIV. & à fermer ſon cœur aux regrets qu'il auroit pu éprouver à la longue d'avoir fait le malheur d'un ſi grand nombre de ſes ſujets. Nous avons cité dans notre premier tome un morceau de Boſſuet, dans lequel il compare Louis aux Conſtantin & aux Théodoſe; l'exemple d'un Prélat qui de ſon vivant même étoit preſque reſpecté comme un Père de l'Egliſe, dut naturellement trouver une foule d'imitateurs dans le Clergé; on eſt fâché de voir dans ce nombre des hommes d'un vrai mérite, qui égarés par la doctrine ſuperſtitieuſe dont ils étoient les Miniſtres, louoient dans Louis XIV. comme piété, & piété ſublime, ce qui dans le vrai, dans l'eſprit de l'Evangile, n'étoit que groſſière bigotterie & intolérance. Les éloges donnés à Louis immédiatement après l'acte de ſon règne qu'on lui reproche aujourd'hui le plus amérement, étonnent cependant moins que ceux qui lui furent prodigués dans toutes les oraiſons funèbres qui

furent prononcées à ſon honneur; les eſprits devoient être plus calmes & on avoit eu tout le tems de ſe convaincre que non ſeulement la révocation de l'édit de Nantes n'avoit pas produit tout l'effet qu'on s'en étoit promis, mais qu'elle avoit même fait au Royaume une plaie bien cruelle, cependant on ne changea pas de langage; on n'a qu'à pour s'en convaincre, voir dans les Mémoires de Trévoux, *) les extraits d'une foule d'oraiſons funèbres prononcées par les prédicateurs les plus diſtingués du tems, le même ton de fanatiſme & de flatterie les caractériſe toutes, **) celle de l'Abbé *le Prévoſt*, prédica-

*) Novembre 1716. p. 1976-à 2085.

**) N'eſt-il pas réellement affligeant d'entendre un *Maſſillon*, cet homme auſſi eſtimable par la douceur de ſon caractère, que par ſes grands talens pour la chaire, dire dans l'oraiſon funèbre de Louis XIV? „Juſqu'où ne „porta-t-il point *ſon zèle pour l'Egliſe*, cette „vertu des Souverains qui *n'ont reçu le „glaive & la puiſſance que pour être les appuis „des autels & les défenſeurs de ſa doctrine* — „*Spécieu-*

dicateur ordinaire du Roi, qui fut prononcée dans l'Egliſe métropolitaine de Rouen, a le triſte mérite de tenir à cet égard le premier rang.

Des Eccléſiaſtiques ont pu être égarés par l'eſprit de leur état & par l'intérêt,

 mais

„*Spécieuſe* raiſon d'état, en vain vous oppo-„ſâtes à Louis les vues timides de la ſageſſe „humaine; le corps de la Monarchie affoi-„bli par l'évaſion de tant de citoyens, le „cours du commerce rallenti, ou par la pri-„vation de leur induſtrie, ou par le tranſ-„port furtif de leurs richeſſes — (on ſen-toit donc la plaie?) — „les périls fortifient „ſon zèle, *l'œuvre de Dieu* ne craint point les „hommes, il croit même affermir ſon trône „en renverſant celui de l'erreur; les *temples* „*profanes* ſont détruits, *les chaires de ſéduction* „abattues, les *prophètes de menſonge* arrachés „à leurs troupeaux. — L'héréſie tombe au „*premier coup* que Louis lui porte, diſparoît „& eſt réduite, ou à ſe cacher dans *les ténè-„bres d'où elle étoit ſortie*, ou à paſſer les „mers & à porter avec ſes *faux Dieux*, ſa ra-„ge & ſon amertume dans les contrées étran-„gères.“

Digitized by Google

mais peut-on pardonner à des Académiciens de prodiguer à Louis perſécuteur de ſes ſujets, des éloges indécens dont la véritable grandeur n'eſt jamais avide? Dans un diſcours prononcé à l'Academie françoiſe à l'occaſion du rétabliſſement du Roi le 27. Janvier 1687. L'Abbé *Tallemand* s'écrie en parlant du temple de Charenton qu'on avoit démoli. „Heu„reuſes ruines qui ſont le plus beau tro„phée que la France ait jamais vu! Les „arcs de triomphe & les ſtatues élévés à „la gloire du Roi, ne la porteront pas plus „haut que ce temple de l'héréſie abattu „par ſa piété. Cette héréſie qui ſe cro„yoit invincible eſt entièrement vain„cue. — Il paroît tant de force dans le „vainqueur de l'héréſie, que la ſeule idée „de cette victoire jette dans l'ame de ſes „ennemis une terreur qui les arrête & il „n'y a que la fable de l'hydre étouffée, „qui puiſſe nous aider à exprimer en „quelque ſorte l'étonnante victoire que „nous admirons.“ Tel étoit le langage de tous les poëtes, de tous les déclamateurs

Digitized by Google

teurs du tems; jamais l'éloquence & la poëſie ne furent plus proſtituées; on n'auroit aſſurément jamais parlé du ſiècle de Louis XIV. s'il n'avoit produit que de ſemblables choſes.

Mais ce ne furent pas les Orateurs & les Poëtes ſeuls qui s'évertuèrent pour faire honneur à Louis XIV. d'une action qui lui en feſoit ſi peu; on frappa des médailles pour en perpétuer la mémoire; il en parut une en 1686 qui ſe trouve dans *Meneſtrier*, on y repréſentoit la Religion couronnant le Roi appuyé ſur un gouvernail & foulant du pied droit l'héréſie, avec cette légende, *Ob vicies centena millia Calvinianorum ad eccleſiam revocata* MDCLXXXV.

Kœhler a conſervé dans ſon recueil une autre médaille frappée dans le même tems; l'avers porte la tête du Roi avec l'inſcription, *Ludovicus magnus rex chriſtianiſſimus;* ſur le revers on voit la Religion placée devant un temple d'une belle

Digitized by Google

architecture, tenant d'une main la croix & de l'autre un livre ouvert & foulant aux pieds l'héréſie, repréſentée par une furie couchée ſur un livre déchiré & tenant une torche fumante, avec la légende, *Hæreſis extincta*, dans l'exergue *Edictum Octobris 1685*, avec le nom du médailleur *H. Rouſſel.*

La deſtruction des temples des Réformés fournit le ſujet d'une troiſième médaille; on y voit la Religion qui plante une croix ſur des ruines, pour marquer le triomphe de la vérité ſur l'erreur, la légende porte, *Religio victrix* & l'exergue, *templis Calvinianorum everſis* 1685.

Peu de Souverains ont inſpiré de leur vivant un enthouſiaſme pareil à celui que Louis XIV. inſpira à ſes ſujets, peu de Souverains ont été admirés & loués de leur vivant de meilleure foi que lui. Sa naiſſance fut regardée comme une eſpèce de merveille, déjà dans l'enfant on vit l'homme extraordinaire; la fermeté qu'il mon-

Digitized by Google

montra dès le commencement de ſon règne, à l'égard des Parlemens & des Grands dont il détruiſit l'aſcendant & l'autorité, ſes premières guerres ſi heureuſes, ſes conquêtes brillantes, l'air de grandeur qu'il ſavoit donner à tout ce qu'il feſoit, beaucoup de choſes vraiment grandes qu'il a faites, une foule de beaux établiſſemens en faveur du commerce, des arts & des ſciences, ce grand nombre d'hommes ſupérieurs dans tous les genres dont il ſut employer les uns & dont il encouragea les autres par des récompenſes vraiment royales, toutes ces choſes réunies ne purent manquer de faire de fortes impreſſions ſur un peuple naturellement vif, ſenſible & portant toujours ſes ſentimens juſqu'à l'excès. On s'étoit donc tellement accoutumé à admirer & à louer Louis XIV. à voir le grand homme & le Souverain ſage, dans tout ce qu'il entreprenoit, que l'on vit du même œil la révocation de l'édit de Nantes; on ne ſaiſit dans cette démarche que le point de vue que l'intolérance avoit l'art de préſenter,

la

Digitized by Google

la deſtruction de l'erreur & de l'héréſie & d'un parti que l'on peignoit comme très redoutable & qui avoit ſu ſe maintenir malgré les coups qui lui avoient été portés depuis ſa naiſſance; il fallut du tems & preſqu'une nouvelle génération de François, pour tirer la nation de ſon aveuglement. Les Réformés à la naiſſance de Louis XIV. ſe livrèrent à tous les tranſports de la joie que cet événement inſpira à leurs concitoyens, ils ne pouvoient guère prévoir qu'il auroit pour eux des ſuites ſi funeſtes.

Pendant que la France célébroit Louis XIV. perſécuteur & deſtructeur prétendu de l'héréſie, les infortunés qui avoient échappé à l'intolérance portoient dans l'Europe proteſtante leurs plaintes & leurs gémiſſemens & préſentoient le ſpectacle déshonorant pour le Papiſme, de leurs infortunes. Quel contraſte offroient alors la France & le Brandebourg! la poſtérité l'a ſaiſi & place ici Louis bien au deſſous de Fréderic Guillaume.

On

Digitized by Google

On ne ſe preſſa point dans le Brandebourg de frapper des médailles pour éterniſer la mémoire de la ſageſſe & de l'humanité de l'Electeur qui ouvroit un aſyle à ceux des Proteſtans de France, qui ſe portoient vers ſes Etats; l'homme vraiment grand a un ſentiment intérieur de ſa grandeur qui le met bien au deſſus des louanges & des diſtinctions auxquelles la vanité aſpire. Un fait tel que celui de l'établiſſement des Réfugiés dans le Brandebourg, qui eut des ſuites ſi marquées, n'a pu tomber & ne tombera jamais dans l'oubli; il n'eſt pas beſoin de monumens publics pour faire connoître à la poſtérité & pour conſtater en quelque ſorte, ce qui exiſte encore dans les effets qui en ſont réſultés. Pendant qu'en France tous les citoyens éclairés gémiſſent ſur le mal que l'intolérance à fait à leur patrie, & que le Gouvernement s'occupe des moyens de le réparer en accordant plus de liberté aux Proteſtans, le Brandebourg jouit des biens que l'arrivée des Réfugiés lui a procurés. Avec quelle admiration, quelle recon-

reconnoiſſance le nom de Fréderic Guillaume a été prononcé lorſque les Colonies françoiſes célébrèrent il y a trois ans l'époque ſéculaire de leur fondation! Mais ces ſentimens ne ſont pas ceux des deſcendans des Réfugiés ſeulement, ils ſe trouvent dans le cœur de tous les citoyens qui reconnoiſſent combien les ſujets que Fréderic Guillaume s'acquit par ſa bonté, ont influé par leurs lumières & leur induſtrie, ſur la proſpérité de la patrie, combien ils ont contribué au développement & aux progrès de l'eſprit dans tous les genres; qui pourroit nier que l'accueil fait aux Réfugiés eſt du nombre des moyens auxquels la Pruſſe doit ſa proſpérité & ſa grandeur actuelle? Le tems détruit le marbre & le bronze, mais il ne peut détruire les traces des révolutions qui ont élevé un Etat foible & preſqu'ignoré, au niveau des plus puiſſans Etats de l'Europe.

L'établiſſement des Réfugiés a été l'occaſion d'une ſeule médaille; elle fut frap-

Digitized by Google

frappée en 1687 comme un ſouvenir de la conſtruction du temple des Réformés françois à Kœnigsberg, conſtruction qui cependant n'eut pas lieu, l'Electeur étant mort préciſément lorſqu'on alloit commencer à bâtir. Voici la deſcription de cette médaille, tirée de la collection que Mr. *Oelrichs* a publiée. La face repréſente l'Egliſe telle qu'on ſe propoſoit de la bâtir avec ces mots *Deo Servatori*, (à Dieu conſervateur) qui devoient être placés au deſſus de la porte principale. La légende eſt, *Fundata Religione* (l'exercice de la Religion ayant été affermi.) Sur le revers il n'y a qu'une inſcription latine, dont voici le ſens. „Fréderic Guillau„me, Electeur de Brandebourg, pour „témoigner ſa reconnoiſſance envers l'E„tre ſuprême & pour que dans ſon pays „la vraie Religion pût ſe remettre des ca„lamités innombrables qu'elle avoit ſouf„fertes dans d'autres Etats, a érigé un „nouveau temple dans la Pruſſe & a laiſſé „par là à la poſtérité un monument de ſa „grande piété. 1687.“ Cette médaille

eſt

eſt la dernière qui ait été frappée en ſon honneur de ſon vivant. *) Peu de tems auparavant on en avoit frappé une à l'occaſion de l'anniverſaire de ſa naiſſance, ou parmi d'autres grandes actions on place l'accueil qu'il a fait aux Réfugiés: *Chriſti exſulibus aſylo dato.*

Ce fut en 1689, un an après la mort de l'Electeur, que parut un ouvrage de l'art deſtiné à perpétuer la mémoire de l'établiſſement des Réfugiés. *Jean Jaques Thurneiſen* à Basle grava, d'après le deſſin de *Grégoire Brandmüller*, ſur ce ſujet une eſtampe, dont les exemplaires ſont devenus rares. **) Mr. *Chodowiecki*, auquel

*) Le dernier écu de ſon règne eſt de l'année 1686. La face préſente ſon buſte avec une grande perruque & le titre ordinaire; au revers ſont les armes très bien deſſinées avec deux ſupports & la légende, *Deus fortitudo mea.*

**) Feu Mr. Grégory, à l'occaſion de la célébration du Jubilé de la fondation de l'Egliſe françoiſe de Berlin en 1772, fit préſent au Conſiſtoire ordinaire d'un exemplaire de cette eſtam-

Digitized by Google

auquel nous avons dans la compoſition de cet ouvrage plus d'une obligation, a eu la complaiſance de faire une deſcription de cette eſtampe; nous la plaçons ici.

L'Electeur Fréderic Guillaume eſt repréſenté à la droite de l'eſtampe aſſis ſur un trône, habillé à la romaine; autour de lui ſe tiennent ſes Miniſtres, accompagnés *de la Foi, de la Charité, de l'Eſpérance & de la Force.*

La Providence conduit au pied du trône une foule de perſonnes de tout état, de tout âge & de tout ſexe; les plus notables ſont proſternés aux pieds de l'Electeur qui leur tend ſon ſceptre; derrière ſont quelques hommes à cheval; on ne démêle pas bien s'ils doivent repréſenter des gens qui eſcortent ou des gens qui pourſuivent.

Au deſſus de l'Electeur on voit un génie qui le couronne de lauriers. Derrière

eſtampe; on l'a placée dans la ſalle où le Conſiſtoire tient ſes aſſemblées.

rière le trône s'élève un temple d'ordre corinthien & orné de bas-reliefs, deux anges ſont occupés à en placer encore d'autres; ces bas-reliefs repréſentent:

Daniel dans la foſſe aux lions.
Job perdant ſes richeſſes.
Saint Pierre repentant.
Saint Paul feſant naufrage.
Abraham prêt à immoler ſon fils.
Tabitha feſant l'aumône.
Le martyre de Saint Etienne.

Au haut de l'eſtampe on voit les armes de la maiſon électorale, avec cette inſcription.

Pietas auguſta

Sereniſſ. & Potent. Pr. ac Dni. Friderici Wilhelmi March. Brandenburgici, S. R. Imp. Archicam: & Electoris &c. &c. Herois invicti in Gallos Pedemontanoſque ob fidem exſules.

Cœlitus adflictis vindex demiſſe ſerenus
Accipe quae pietas te duce tuta parat.
Nam quis conſilio, quis te non fortibus actis,
Defenſa quis non relligione minor?
Caſta fides ſolium fulcit, bonitatis inundas
Aequore ſpem, ſancto totus amore flagras.

E Fran-

Digitized by Google

E Franco Gallis, Pedemonti & finibus exſul
Quod grex in vaſto, quâ patet orbe canit.

Plus bas deux anges tiennent l'inſcription ſuivante.

Templum ΚΑΚΟΤΥΧΙΑΣ
adflictionum eccleſiæ utriuſque Teſtam:
En templi figenda tholis anathemata, quorum
E tabulis veſtrae ſortis imago micat.
Nil ſub ſole novum, ô! duros gens paſſa labores
Atque uni ſupplex, nec renuenda Deo
Crimina quum irritant numen, pietaſque probanda eſt,
Ordo ſub incudem protinus omnis abit,
Succedunt lacrymae, ad dominum poſt damna reditur,
Qui reduces gremio fervidiore fovet.
Hinc culpam & clades juſque & ſpes diſcite veſtras,
Inter tot Joſuas quam! Bonus hicce favet,
Urbem quam indigitat veſtra eſt, quoſque innuit agros,
Conſtantem excipiet gloria digna fidem.

Au bas de l'eſtampe ſont les mots ſuivans:

Sereniſſ. ac Potentiſſ. Principi & Domino, Dno. Friderico III. March. Brandeb. S. R. I. Archicam. & Electori, Magdebur-

deburgi, Pruſſiæ, Iuliaci, Cliviæ & Montium, Stettini & Pomeraniæ, Caſſubiæ, Vandaliæ, nec non in Sileſia, Croſſen Iaegerndorff Duci, Burggravio Norimb. Principi Halberſt. Mindæ & Ravensb. Dno. Leoburgi & Bytowii &c. &c. Exſulum Patri Principi ac Domino ſuo clementis. hoc paternæ in exſules pro Chriſto pietatis monumentum humillime dedicat & offert,

S. S. E.
devotiſſimus cliens
P. V.

Debita jam dudum Patri, digniſſime Fili,
Suſcipe, quâ blandus talia fronte ſoles.
Cernis relliquias paſſi per ſaecula Chriſti
Quas priſci & noſtri temporis ordo tulit.

Qui ſeriem claudent iſtam, torquemque ſequentur
Annulus in flamma eſt unus & alteradhuc.
Ultimus ut reliquis fuerit ſuperadditus agnus
Athletis tribuet praemia rite ſuis.

Virtutum interea poſt Patrem exempla daturæ
Seraphico, Princeps, ſuscipienda choro,
Quas premis imperio gentes ſucceſſibus auge,
Auge, vince hoſtes, & quoque vince Patrem

Vince

Vince diu. natoque parens, ſobolique futurae,
Qua facis inſolita proſperitate praei.
Quod pater exorſus quidem eſt, quod filius urges
Duret in auguſta poſteritate decus.

Exſulibus dicare pater, dicantur & illi,
Protectae pretium relligionis erat;
Regna, domum, delubra, ſcholas, ſalva omnia Princeps,
Hoſpitio Chriſtum qui fovet illa tenet.
J. Jac. Hoffmann Baſil.

La hauteur de l'eſtampe eſt de trente trois pouces & la largeur de vingt-trois; elle eſt gravée dans la manière de *Claude Mellan;* la plupart des ombres des viſages ſont traitées par lignes ſpirales & ſans être croiſées, pas même dans les plus fortes, elles commencent par le bout du nez ou le menton. Les détails en ſont beaux, mais l'enſemble fait peu d'effet. Le deſſin en eſt bon, de même que l'expreſſion.

Le ſeul ouvrage d'éloquence qui ait été fait, autant que nous en avons connoiſ-

Digitized by Google

ſance, à l'honneur de Fréderic Guillaume, de ſon vivant, eſt le panégyrique que publia Mr. *Abbadie* & qui ſe trouve dans le troiſième volume de ſes ſermons, imprimés à Amſterdam. Quoique cette pièce ſoit, par ſon genre même, dans le ton de l'éloge, tout lecteur impartial & inſtruit conviendra que l'auteur ne parle pas le langage de l'adulation & qu'il n'a rien exagéré; s'il loue beaucoup, c'eſt qu'il y avoit beaucoup à louer. Il y a de très beaux morceaux dans cette pièce, mais on peut reprocher à l'auteur de donner quelquefois dans le faux bel eſprit; ſa manière ſe reſſent encore un peu de celle des écrivains qui fleurirent les premières années du règne de Louis XIV.

Le Grand Electeur ne vit que les premiers commencemens de la proſpérité des Réfugiés dont il avoit jeté les fondemens avec tant de ſageſſe & de bonté, il mourut, comme on ſait, le 29. Avril 1688; il ne fut point, comme Louis XIV, loué par des Orateurs à gages, la flatterie

&

Digitized by Google

& un vain enthouſiaſme ne portèrent point un fade encens ſur ſon tombeau, mais il fut ſincèrement regretté par tous ſes ſujets, il dut l'être ſurtout par les Réfugiés qui perdoient en lui, moins un Souverain, qu'un Père.

Il parut deux oraiſons funèbres françoiſes de ce grand Prince; l'une eſt de *Mr. de Gaultier de Saint Blancard*, qui ayant joui de la confiance de l'Electeur & ayant été employé dans plus d'une ſorte d'affaires, avoit été bien à portée de connoître les grandes qualités de cet excellent Prince. Cette pièce ſe trouve dans le recueil des ſermons de Mr. de Gaultier, imprimés à Cologne ſur la Sprée en 1696. *)

*) Mr. le Conſeiller à la Juſtice ſupérieure de Gaultier, petit fils de l'auteur, nous a communiqué un paralelle de cette oraiſon funèbre avec le panégyrique d'Abbadie; ce paralelle eſt intéreſſant par le goût & la ſaine critique qui y règnent, & nous l'avons ajouté à diverſes

Une autre oraiſon funèbre de Fréderic Guillaume a eu pour auteur Mr. *Dartis*, Paſteur à Berlin; elle a été imprimée in quarto en 1689 & fut prononcée au Dôme où les François s'aſſembloient, *à l'occa-*

verſes pièces relatives à l'hiſtoire des Réfugiés que nous publirons dans la ſuite. Celle dont nous parlons eſt anonyme & s'eſt trouvée dans la correſpondanee que Mr. de Gaultier entretenoit avec pluſieurs Savans de Hollande & ſurtout avec Bayle. Voici le jugement que le critique porte de l'oraiſon funèbre de Mr. de Gaultier. „J'ai lu les oraiſons funèbres de l'Abbé Fléchier & quelques autres pièces de nos plus célèbres auteurs de l'une & de l'autre Religion; je puis „dire avec ſincérité que je n'ai point encore „vu d'ouvrage de ce genre qui me plaiſe & „que j'eſtime autant que le vôtre, & j'en dirai „volontiers ce qu'avoit coutume de dire un „fort bel-eſprit du ſiècle (Saint Evremont) „d'un excellent livre: il n'auroit ſouhaité „qu'une ſeule choſe au monde, c'eſt d'être „l'auteur de Don Quichotte de la Manche. „Pour moi il me ſemble que mon ambition „ſeroit ſatisfaite ſi j'étois l'auteur de votre „chef d'œuvre d'éloquence."

l'occaſion du ſerment de fidélité fait le jeudi précédent par la Nobleſſe & les Bourgeois des Marches à très haut & très puiſſant Prince Fréderic III.

Mr. *Teiſſier*, hiſtoriographe de l'Electeur, honora la mémoire de ce Prince en publiant une traduction françoiſe du récit de ſes dernières heures compoſé en latin par Puffendorff.

Il y a eu cette année un ſiècle révolu depuis la mort du Grand Electeur; les auteurs de ces Mémoires auroient cru manquer à ce que nos Colonies doivent à ce grand homme, s'ils n'avoient pas été les interprètes des ſentimens de reconnoiſſance qui animent tous les deſcendans des Réfugiés; ils ont rappelé tout ce qu'il a été & pour la patrie en général & pour les Réfugiés en particulier; ils n'ont point eu l'intention de faire un panégyrique, mais parler de Fréderic Guillaume c'eſt néceſſairement faire ſon éloge. *)

*) *Monument ſéculaire conſacré à la mémoire de Fréde-*

Digitized by Google

Peu d'hommes ont réuni dans un degré auſſi éminent les qualités de l'homme de génie & du héros, à celles de l'homme vertueux & bon; toute ſa vie a été une ſuite non interrompue d'actions grandes & bienfeſantes. Il a tout fait par lui même, il a été l'ame de tout ce qui s'eſt fait de ſage & d'utile dans ſes Etats & l'hiſtoire de ſon règne, eſt la ſienne; de combien peu de Princes peut-on avec vérité dire la même choſe!

Nous finiſſons ici l'hiſtoire des Réfugiés ſous Fréderic Guillaume. Notre objet principal en l'écrivant a été d'entretenir dans le cœur des deſcendans des Réfugiés

Fréderic Guillaume le grand, mort à Potsdam le 29. Avril 1688. Nous y avons joint le panégyrique d'Abbadie, les dernières heures de l'Electeur trad. par Teiſſier & un morceau de l'oraiſon funèbre par Mr. de Gaultier.

Cette brochure eſt dans le même format que ces Mémoires, de manière qu'on pourra l'y joindre On peut réellement la regarder comme en feſant partie.

Digitized by Google

fugiés, par le ſouvenir des bienfaits qu'ont reçus leurs ancêtres, les ſentimens du patriotiſme qui juſqu'ici les a caractériſés. En continuant cette hiſtoire nous aurons à préſenter à nos lecteurs l'intéreſſant tableau des vues de Fréderic Guillaume ſaiſies & remplies par ſes Succeſſeurs, celui d'une nouvelle ſuite de bienfaits & d'arrangemens dont la proſpérité des Colonies a été le réſultat; les deſcendans des Réfugiés trouveront donc ici les mêmes motifs d'amour pour leurs Souverains & pour la patrie.

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS

DANS LES ÉTATS DU ROI.

LIVRE TRENTE-TROISIEME.

Situation des Colons Réfugiés ſous le règne du Roi Fréderic I. Militaires.

Fréderic Guillaume vécut trop peu pour conduire à ſa perfection ce qu'il avoit entrepris en faveur des Réfugiés; l'objet étoit vaſte & offroit plus d'une difficulté; il n'avoit pas été aiſé de placer & d'employer un nombre ſi conſidérable de nouveaux ſujets; il en venoit journellement encore & pluſieurs n'apportoient qu'une induſtrie qu'il falloit leur fournir l'occaſion de mettre en œuvre. Le génie actif & fecond en reſſources de Fréderic Guillaume avoit bravé les

Digitized by Google

les obſtacles; il avoit jeté les fondemens de la proſpérité des colonies françoiſes, proſpérité qui pour être durable, devoit accroître celle de ſon pays; on voit par l'édit de Potsdam qu'il avoit embraſſé l'enſemble de l'entrepriſe qu'il formoit & que la ſituation où de longs malheurs avoient plongé ſes Etats rendoit d'une exécution difficile; il avoit beaucoup fait, la route étoit frayée, mais il falloit ſaiſir ſes vues, les ſuivre avec fermeté, ſe laiſſer auſſi peu que lui décourager par les difficultés, ne pas craindre de ſemer encore pendant quelque tems & attendre avec patience le moment où l'on pouvoit ſe flatter de recueillir; il falloit en un mot montrer ici & ſon humanité & ſa ſageſſe.

Les eſpérances que les Réfugiés avoient conçues de Fréderic III. durent adoucir la douleur que leur cauſa la mort du Grand Electeur; ces eſpérances ne furent pas trompées; ce Prince ſans doute n'avoit pas les grandes qualités de ſon Père; la nature ne produit que rarement des

des hommes ſi ſupérieurs, rarement encore lorſqu'ils le ſeroient par leurs talens naturels, ſont ils placés dans des circonſtances aſſez favorables pour ſe développer & pour ſe montrer. Mais Fréderic avec ce ſens droit, qui tient plus qu'on ne penſe peut-être, à la droiture du cœur, avoit reçu une excellente éducation & les exemples ſeuls de ſon Père avoient été éducation pour lui; il trouva un édifice ſolidement fondé & commencé, il ne s'agiſſoit pour lui que de le ſoutenir, de l'achever & de le décorer.

Fréderic en montant ſur le trône, montra des talens & des vertus qui lui concilièrent la confiance de ſes ſujets & dont le ſouvenir s'eſt conſervé juſques chez la génération que nous avons vu finir. On lui donna le ſurnom de *Sage;* il l'auroit mérité quand ce n'eût été qu'à cauſe de cette eſtime ſi ſentie qu'il eut pour les qualités ſupérieures de ſon Père, par les témoignages publics qu'il donna de ſon admiration pour

Digitized by Google

pour lui *) & par le ſoin ſoutenu de maintenir tous les ſages arrangemens qu'il trouva faits; c'eſt certainement faire preuve d'un mérite peu commun que de ſavoir rendre juſtice à un mérite ſupérieur à celui dont on eſt doué ſoi-même.

Le caractère de bonté, de généroſité, de piété éclairée ſous lequel Fréderic s'annonça, fut pour les Réfugiés motif bien fondé d'eſpérer la continuation des bienfaits dont ils avoient joui ſous le règne de Fréderic Guillaume, & ils n'eurent aſſurément pas lieu de regretter ſous le gouvernement du fils, d'avoir choiſi l'aſyle que le Père leur avoit ouvert.

Quand le nouvel Electeur n'auroit pas été bienfeſant par goût, les Réfugiés auroient pu ſe promettre de le trouver tel envers eux; il avoit dès ſa première enfan-

*) C'eſt à lui que Berlin doit un de ſes plus beaux ornemens, la magnifique ſtatue équeſtre de Fréderic Guillaume.

Digitized by Google

enfance reçu des impreſſions qui leur étoient favorables. Sa mère, Henriette d'Orange, tenoit par ſa naiſſance, non ſeulement à la France, mais encore à la doctrine pour laquelle les Réfugiés étoient perſécutés; ſes ancêtres, & entre autres l'immortel Coligny, avoient ſouffert pour la même cauſe. Cette Princeſſe, qui à la Cour de ſon Père, avoit reçu une éducation toute françoiſe, avoit porté à la Cour de Berlin la langue des François & leurs mœurs plus polies que celles des autres nations de l'Europe. Nous avons déjà eu occaſion de parler des liaiſons que le Grand Electeur lui même eut occaſion de former à la Cour du Prince d'Orange, avec des François; tout ce qu'il y avoit à Berlin de gens diſtingués par leur naiſſance & par leur rang, étoient allés ſe former en France, où naturellement ils devoient être attirés par les progrès que l'on y avoit faits depuis le règne de François I. dans les arts & les ſciences; déjà dans le ſiècle qui précéda celui du refuge, des Princes même de la maiſon électorale

torale avoient fait leurs études dans des universités de France.

Fréderic fut élevé par des hommes qui ne purent manquer de lui inspirer des sentimens favorables aux Réfugiés françois. Dès l'âge de trois ans, son éducation, ainsi que celle de son frère *Charles Emile*, *) fut confiée au Grand Président *Otton de Schwerin*, qui en 1662 fut nommé Gouverneur des enfans de Fréde-

*) Ce Prince étoit l'aîné de Fréderic; il nâquit le 6. Février 1655 & sa naissance causa une joie d'autant plus vive que le Prince *Guillaume Henri*, qui étoit né en 1648, étoit mort l'année suivante. Charles Emile étoit doué des plus grandes qualités, il auroit probablement égalé son père; dès l'âge de quinze ans on lui confia le gouvernement de la Prusse. Il accompagna en 1674 son père en Alsace, & s'y acquit une réputation très méritée; il tomba malade dans le camp de Blesheim; on le transporta à Strasbourg où il mourut avant d'avoir accompli sa vingtième année; sa mort causa un deuil universel. V. T. III. p. 7.

Fréderic Guillaume. *) L'Electrice Henriette recommanda en 1667, ſur ſon lit de

*) Nous avons parlé d'Otton de Schwerin dans notre premier volume p. 352, comme ayant le premier établi des Réfugiés dans le Brandebourg.

Mr. Hering, qui fait à nos Mémoires l'honneur de les citer dans ſon ſavant ouvrage ſur les Egliſes réformées du Brandebourg, à l'article Landsberg T. II. p. 241. nous fournit quelques ſupplémens à ce que nous avons dit d'un homme ſi intéreſſant pour les Réfugiés. Mr. de Schwerin étoit en quelque manière Réfugié lui même; il avoit en 1637 quitté la Poméranie, où il poſſédoit de grands biens & où ſa famille étoit ſur le plus grand pied. On ignore ſi ce qui le porta à s'expatrier fut ſa qualité de Réformé qui l'expoſoit à des déſagrémens de la part des Luthériens, dans ce tems là peu tolérans encore, ou bien s'il ſe fit des ennemis puiſſans pour s'être trop ouvertement déclaré en faveur des droits inconteſtables de Fréderic Guillaume à la ſucceſſion de la Poméranie qui alors étoit ouverte. Il entra au ſervice de l'Electeur & s'éleva ſucceſſivement aux premières dignités, il obtint pour lui & ſes deſcendans celle de Cham-

de mort, ces deux Princes très fortement à Mr. de Schwerin, & ce qui prouve bien quelle étoit la ſageſſe de cette excellente Princeſſe, elle lui fit promettre qu'il iroit demeurer avec eux dans ſa Seigneurie de Landsberg pour les élever loin des diſtractions & des plaiſirs de la Cour. Mr. de Schwerin remplit fidellement les intentions de l'Electrice; les deux Princes ſes élèves paſſèrent leurs premières années avec lui dans la retraite & firent leur

Chambellan héréditaire de l'Electorat & de la Marche de Brandebourg L'Electeur lui donna pluſieurs terres conſidérables en Pruſſe & dans le pays de Clèves, ainſi que la ville d'Alt-Landsberg à titre de fief. Il le nomma Préſident de tous les collèges de juſtice & de finance, en lui donnant le pas ſur tous les Officiers civils, militaires & autres. Mr. de Schwerin étoit lettré, il protégeoit & aimoit les Savans; il forma une ſuperbe bibliothèque que ſes fils augmentèrent encore & que le Roi Fréderic II. permit à la famille de vendre en 1746. Mr. de Schwerin mourut au château de Berlin le $\frac{4}{14}$ de Novembre 1679 âgé de quatre-vingt quatorze ans.

Digitized by Google

première communion à Landsberg. Le précepteur ou Sous-Gouverneur des Princes fut *Eberhard de Dankelmann*, qui par la politeſſe de ſes mœurs & ſes vaſtes connoiſſances étoit ſi digne d'être aſſocié à Mr. de Schwerin. *) Ce fut dans ſa retraite

*) La famille *Dankelmann*, dont il ſera ſouvent fait mention dans ces Mémoires & dont à plus d'un égard, le nom eſt cher aux Réfugiés, eſt originaire de Weſtphalie. *Jean de Dankelmann*, ſurnommé *Homme de fer*, parcequ'il ne quittoit preſque jamais ſa cuiraſſe, ſe trouva en 1517 au ſac de Rome & perdit un œil au ſiège de Münſter en 1534. Cette famille devoit, comme celle de Schwerin, compâtir à des maux qu'elle avoit éprouvés. Jean de Dankelmann fut obligé de ſe réfugier pour cauſe de Religion, dans la province d'Overyſſel & mourut à Vollhoven. *Sylveſtre de Dankelmann*, ſon fils, eut de ſa femme *Béate de Dehrendahl*, ſept fils, qui formèrent cette *Pleiade* ſi connue dans l'hiſtoire de Brandebourg & donnèrent le rare exemple de ſept frères tous diſtingués par leur mérite qui les conduiſit aux premiers emplois de l'Etat.

Eber-

Digitized by Google

traite à Landsberg que Fréderic vit la première Colonie françoiſe que ſon Gou-

Eberhard de Dankelmann, étoit le quatrième des ſept frères; il fit ſes études à Utrecht & acheva de ſe former par les voyages; il alla en France, en Italie, en Angleterre &c. & en remporta une connoiſſance approfondie de la langue de tous les pays qu'il viſita. A peine âgé de vingt ans on lui confia l'inſtruction du Prince Fréderic, qui en avoit ſix. Ce Prince lui étoit tendrement attaché & n'oublia jamais qu'en 1687, ayant eu une attaque d'apoplexie, il lui ſauva la vie, en lui feſant ouvrir la veine, ce qu'aucun médecin n'avoit oſé hazarder. Après la mort de Fréderic Guillaume, le nouvel Electeur voulut le faire Premier-Miniſtre, il refuſa généreuſement, & ſe contentant de la dignité de Conſeiller-privé, il engagea l'Electeur à conſerver les Miniſtres de ſon père. Un autre ſervice qu'il rendit à ſon Maître fut de le réconcilier avec ſa famille & de lui faire oublier les ſujets de reſſentiment qu'il croyoit avoir. Dankelmann fut le protecteur des manufactures, du commerce, des ſciences & des arts & rendit les plus grands ſervices à l'Etat. Tant de mérite & de ſuccès ne purent manquer de

Digitized by Google

verneur y avoit fondée; elle dut lui donner une idée avantageuſe des Réformés de France & lui faire ſentir combien on pourroit tirer parti de leur induſtrie pour le bien de l'Etat. Mr. de Schwerin, qui aimoit les ſciences & qui comme on voit par les lettres de Bayle, étoit en correſpondance avec beaucoup de Savans de France, qu'il avoit appris à connoître dans

l'expoſer à l'envie; les intrigues de ſes ennemis lui attirèrent une eſpèce de diſgrâce; il ſe retira de la Cour en 1697 avec une penſion de dix mille écus, mais elle lui fut bientôt ôtée & en 1698 il fut accuſé d'avoir correſpondu avec un Prince étranger pour entrer à ſon ſervice. L'Auteur des Mémoires de Brandebourg attribue ſa diſgrâce aux oppoſitions qu'il fit au deſſein de l'Electeur de prendre la dignité royale. Il fut enfermé à la fortereſſe de Peitz; il en ſortit en 1707 ſuivant quelques écrivains, ſuivant d'autres ſeulement en 1713 après la mort du Roi Fréderic I. il obtint une penſion de deux mille écus & mourut le 31. Août 1721 âgé de ſoixante-dix neuf ans. *V. Kœhlers Müntz beluſtigungen* T. I. No. 19.

Digitized by Google

dans ſes ambaſſades, ne pouvoit manquer d'inſpirer à ſon Elève du goût pour une nation éclairée & polie; il y avoit même quelques gens de lettres françois qui s'étant attachés à Mr. de Schwerin, demeuroient à Landsberg. Peut-être n'eſt ce pas trop s'avancer que de ſuppoſer, que leur commerce, joint à tout ce que l'on diſoit dans l'Europe de l'éclat de la Cour de Louis XIV. contribua juſqu'à un certain point, à inſpirer au jeune Prince ce goût de magnificence qu'on lui a ſouvent reproché & qu'il pouſſa ſans doute trop loin; cependant on n'en ſauroit diſconvenir, ce même goût n'a pas laiſſé de procurer certains avantages au pays, il a donné occaſion à l'induſtrie nationale de s'exercer, il a poli les mœurs, a fait fleurir les arts & par celà même accrû les richeſſes de la nation.

Toutes ces circonſtances durent ajouter chez le nouvel Electeur aux motifs que lui ſuggéroit une ſage politique pour achever ce que ſon prédéceſſeur

avoit ſi heureuſement commencé en faveur des Réfugiés.

Le mariage de Fréderic avec une Princeſſe qui par ſa beauté, ſes talens, ſes connoiſſances peu communes & ſon goût pour les lettres & les arts, s'attira l'amour & l'admiration de ſes ſujets & de l'Europe entière, contribua beaucoup auſſi au bonheur des Réfugiés. Sophie Charlotte étoit françoiſe par ſa deſcendance de *Marie de Lorraine*; ſa mère, *Sophie* d'Hannovre, fille de l'infortunée *Eliſabeth*, épouſe de *Fréderic*, Roi de Bohême & Electeur Palatin, *) avoit joui à la Cour bril-

*) Sophie Charlotte étoit fille *d'Erneſt Auguſte* Electeur d'Hannovre, & de *Sophie*, dont le père étoit l'Electeur Palatin Fréderic V. élu Roi de Bohême & la mère *Eliſabeth* d'Angleterre, l'ayeule paternelle l'infortunée Reine d'Ecoſſe *Marie Stuart*, & la biſayeule *Marie de Lorraine*, fille de *Claude* Duc de Guiſe & ſœur de *François de Guiſe, dit le Balafré.*

On a remarqué comme une ſingularité que la Maiſon régnante de Pruſſe deſcend par les fem-

brillante de Louis XIV. d'une réputation d'eſprit & de lumières par leſquels elle étoit ſupérieure à la plupart des Princeſ-

 ſes

femmes & preſqu'au même degré, d'un côté des *Guiſes*, ces perſécuteurs ſi ardens & ſi cruels des Réformés, & de l'autre de *Coligny* qui fut ſi longtems le ſoutien de leur cauſe & qui finit par en être le martyr.

Sophie Charlotte eſt encore connue ſous le nom de *la belle Reine*, que la voix publique lui donna. Nous avons encore vu des perſonnes qui l'avoient connue & qui ne parloient qu'avec une ſorte d'enthouſiaſme de ſa beauté & de ſes grâces. Le Baron de *Pœllnitz*, qui avoit été Chambellan de Fréderic I. en parloit ſur ce ton & trouvoit que la feue Reine de Suède, Ulrique de Pruſſe, avoit beaucoup de reſſemblance avec elle. L'épouſe de Fréderic, premier Electeur de la famille de Hohenzollern, *Eliſabeth de Bavière*, fut à cauſe de ſa beauté, nommée par ſes contemporains, trés ſimples dans leur langage, *die Schœne Ilſe*.

Nous reviendrons encore à *Sophie Charlotte*, lorſque nous parlerons des gens de lettres réfugiés, qui ſe diſtinguèrent ſous le règne de Fréderic.

Digitized by Google

ſes de ſon tems. Sophie Charlotte qui en 1684 accompagna ſa mère à Paris pour y aſſiſter aux nôces du Roi d'Eſpagne, y avoit fait la plus forte ſenſation par ſon eſprit, ſon goût & ſes talens; elle y fut liée avec cette foule de gens aimables & ſavans, de l'un & de l'autre ſexe, qui ont marqué dans le ſiècle de Louis XIV. & qui l'ont fait pour ainſi dire; elle forma ſurtout des liaiſons étroites avec Henriette d'Angleterre, Ducheſſe d'Orléans, & l'on voit par les Mémoires de Mad. *du Noyer*, qu'elle continua, après ſon départ de Paris, de correſpondre avec cette Princeſſe, ſi connue par ſes qualités aimables, & que l'on admiroit à la Cour de France les grâces de ſon ſtyle & ſon eſprit. C'eſt ſans doute dans le ſéjour qu'elle fit à Paris que Sophie Charlotte prit ce goût décidé pour la littérature françoiſe, que quelques écrivains de mauvaiſe humeur lui ont reproché comme une injuſtice qu'elle feſoit à ſa nation, mais qu'on devroit bien lui pardonner en conſidérant quel étoit alors l'état de la litté-

littérature en Allemagne; on n'y voyoit pas même encore l'aurore du bon goût qui depuis un demi-ſiècle en éclaire quelques parties; il eſt bien naturel qu'une femme ſurtout, cherche dans l'homme de lettres, avec le ſavoir, les agrémens & la politeſſe du ſtyle & de la converſation. Nous aurons occaſion de rapporter dans la ſuite de ces Mémoires que la Cour de Sophie Charlotte offrit à un grand nombre de Réfugiés diſtingués par leur naiſſance & leurs lumières, des reſſources que des François pouvoient difficilement eſpérer de trouver en Allemagne & qui durent adoucir pour eux, & détruire même, le ſentiment toujours douloureux d'avoir été forcés d'abandonner leur patrie.

Ainſi, malgré tout le zèle & l'activité que le puiſſant génie de Fréderic Guillaume avoit porté dans tout ce qu'il avoit fait en faveur des Réfugiés, ils durent à peine s'appercevoir ſous le règne de ſon Succeſſeur, de la perte qu'ils avoient faite

faite de leur ſage & généreux bienfaiteur. Tous les arrangemens qui avoient été faits pour leur établiſſement & leur proſpérité, furent non ſeulement ſoutenus, mais étendus & perfectionnés; à meſure que l'on eut occaſion de ſe convaincre qu'on ne s'étoit pas mécompté dans ce que l'on avoit attendu d'eux, on dut ſuivre avec plus de zèle les vues de Fréderic Guillaume. De nouveaux Colons réfugiés vinrent de la Suiſſe & de la principauté d'Orange, ſe réunir à ceux qui avoient déjà trouvé le terme de leurs infortunes & tous recueillirent les fruits de la ſageſſe & de la bonté du Souverain dont ils étoient devenus les ſujets.

Militaires. D'après le plan que nous avons ſuivi dans ce que nous avons dit des Réfugiés ſous le règne du Grand Electeur, nous commencerons à parler des Militaires d'entre les Réfugiés qui ſous le règne de Fréderic ſe ſont diſtingués par quelque endroit.

On

Digitized by Google

On peut avec raiſon appeler Fréderic Guillaume le créateur de la puiſſance militaire du Brandebourg. Les premiers Electeurs n'avoient d'autres troupes réglées qu'un petit nombre de Gardes à cheval, qui feſoient comme partie de leur Cour & quelques compagnies de milices que l'on plaçoit dans les citadelles & dans les villes les plus conſidérables; on les augmentoit ou les diminuoit ſelon le beſoin. Lorſqu'on appréhendoit quelque guerre, l'Electeur, avec le concours des Etats, convoquoit, ſelon l'uſage de ces tems, le ban & l'arrière-ban; le corps de la Nobleſſe formoit la cavallerie, & l'infanterie étoit compoſée des autres troupes, tirées de la claſſe des bourgeois & des payſans, que l'on partageoit en régimens. Quoique l'on mît en quelque ſorte ainſi tout le pays en armes, on ne raſſembloit cependant que des armées peu conſidérables; comme il falloit faire la guerre à ſes dépens, peu de perſonnes étoient en état de le faire; auſſi dans les cas de néceſſité, lorſque le nombre des

ſol-

Digitized by Google

ſoldats, que ſelon les conſtitutions féodales, la Nobleſſe étoit obligée à fournir, ne ſuffiſoit point, les Etats feſoient des levées extraordinaires & aſſignoient pour leur entretien une ſolde, qui ſe payoit pendant trois mois, au bout deſquels tous ceux qui étoient las du métier de ſoldat, avoient pleine liberté de ſe retirer. On conçoit que ce devoient être là des troupes bien mal diſciplinées & qu'il a fallu toute la bravoure qui caractériſe la nation, pour que les Brandebourgeois ayent pu acquérir cette réputation de bons militaires dont ils ont joui déjà dans les plus anciens tems *)

Fréde-

*) En 1619, au commencement de la guerre de trente ans, les Etats levèrent quelques troupes, mais on n'avoit pas dequoi les ſoudoyer, ainſi au lieu de ſolde, on leur donna le droit de mendier dans le pays; les *Coſſæthe* étoient obligés de donner un *pfenning* à tout héros mendiant qui frappoit à leur porte & les payſans deux *pfenning*, mais ils avoient la permiſſion de le chaſſer à coups de bâtons quand il demandoit davantage. Un Colonel

Krach

Digitized by Google

Fréderic Guillaume, dès le moment où il prit les rènes du gouvernement, ne fut occupé que des moyens de tirer ſes Etats de l'eſpèce d'aviliſſement où la foibleſſe de ſon père & un Miniſtre perfide les avoient plongés; il forma une armée, mais le pays étoit épuiſé & il n'eut d'abord que trois mille hommes de cavallerie & cinq mille fantaſſins. *) Cette petite armée qui étoit auſſi mal équippée que mal diſciplinée, feſoit avec quelques milices répandues dans les places fortes, toute la puiſſance militaire du pays. Vers la fin de ſon règne Fréderic Guillaume l'avoit

Kracht leva dans ce tems un régiment de mille hommes pour la garde des frontières; il en leva un nouveau en 1627.

V. Bucholz T. III. p. 585 & 597.

*) Selon un recès, ou un édit de 1643 dont Bucholz rapporte la ſubſtance T. IV. p. 140. l'état de l'armée étoit alors de trois régimens d'infanterie, de la garde de l'Electeur & de cent-cinquante cavaliers; les Etats avoient fourni pour lever ces troupes, cent onze mille écus.

Digitized by Google

l'avoit portée à trente huit mille deux cent & vingt deux hommes. *)

Mais il s'agiſſoit pour Fréderic Guillaume plus encore de diſcipliner ſon armée, que de l'augmenter; ce fut là l'objet d'une ſuite d'ordonnances, qui ſont autant de preuves de ſa ſageſſe & de ſon génie. Juſqu'à l'époque de ſon règne le tiers des bataillons étoit encore armé de piques au lieu de fuſils; ces piques n'avoient pas moins de ſeize pieds de longueur & elles étoient d'un poids qui en rendoit le maniment très difficile; les carabines & les mouſquets manquoient auſſi des proportions convenables & embarraſſoient le ſoldat par leur peſanteur & leur mauvaiſe conſtruction. L'infanterie étoit très mal habillée; quoique l'Electeur eût in-

*) D'après un état de 1689 la Cavallerie, y compris les dragons, étoit de 7257 hommes
l'infanterie de 23015 —
les milices de 7950 —
38222. —

Digitized by Google

introduit les uniformes, il fallut du tems avant que la choſe devint générale; la Cavallerie, qui ſe fourniſſoit elle-même d'armes, de chevaux & d'habits, devoit offrir une bigarrure ſingulière dans la façon & la couleur des habits. Les Généraux *Schœning* & *Barfuſs*, qui firent la revue des Gardes en 1683, rapportèrent qu'ils avoient trouvé le plus grand déſordre dans les uniformes, quoiqu'ils euſſent été renouvelés ſeulement depuis quinze mois, que les habits, partie bleu clair, partie bleu foncé, étoient uſés, que les hauts de chauſſe étoient partie de drap bleu, partie de peau, les boutons partie d'étain, partie de cuivre & de formes différentes. Dans un tems où cette irrégularité régnoit dans les armées des plus grandes Puiſſances, on ne devoit pas être ſurpris de la trouver dans une armée qui venoit ſeulement de naître; ce qui eſt plutôt étonnant, c'eſt que c'eſt cette même armée qui la première eſt parvenue à cet égard à la perfection & a ſervi de modèle à toutes les autres. On voit

assez par la manière dont Fréderic Guillaume équippa & habilla les Grands Mousquetaires, *) quel étoit son goût pour l'ordre & l'éclat dans tout ce qui tient au militaire; mais dans un pays épuisé par une mauvaise administration & une guerre destructive, d'autres objets & des objets plus importans, devoient attirer l'attention d'un Souverain éclairé & ami de son peuple.

Les Réfugiés tenoient un rang distingué dans l'armée que Fréderic Guillaume laissa à son fils. Le Marêchal Duc de *Schomberg*, avoit été Général en chef de ses troupes & Gouverneur de la Prusse, le fils aîné du Marêchal, le Comte *Maynard de Schomberg*, étoit Général de la Cavallerie & commandoit les Dragons; le Comte *Charles de Schomberg*, étoit Major-Général; le Comte *de Beauveau d'Epenses* étoit Lieutenant-Général & *Briquemault*, étoit Chef de deux Régimens; les

*) V. T. II. p. 226.

Digitized by Google

les *Hallart*, les *la Cave*, les *Streif*, les *Varenne*, les *du Portail*, les *Dorthe*, les *Cournuaud*, & une infinité d'autres François réfugiés ſervoient avec honneur dans l'armée. Des corps entiers étoient même preſque tout compoſés de Réfugiés, comme les Grands-Mouſquetaires, les Grenadiers à cheval, les Régimens de Briquemault & de Varenne, les Cadets de Cournuaud & les Compagnies Piémontoiſes. Ces braves guerriers n'eurent ſous le règne de leur premier bienfaiteur qu'une ſeule occaſion de faire preuve de leur valeur & de leur attachement pour la patrie qu'ils avoient choiſie, ce fut au ſiège de Bude, *) où pluſieurs ſervirent comme volontaires.

Ils en eurent bientôt d'autres occaſions; la guerre qui s'alluma en 1689 les leur fournit. Fréderic y devint l'allié de l'Autriche contre la France; pluſieurs raiſons concoururent pour lui faire prendre ce parti; il ne pouvoit ignorer que

*) V. T. II. p. 273.

Digitized by Google

Louis XIV. avoit été vivement piqué contre le Grand Electeur à cauſe de l'influence qu'il avoit eue ſur le projet de la grande révolution d'Angleterre; cette affaire avoit en partie étoit négociée à Berlin. Ce qui prouve bien le reſſentiment qu'en eut Louis XIV. c'eſt la petite vengeance qu'il ſe permit, de ne pas faire prendre le deuil à ſa Cour après la mort de Fréderic Guillaume, aux grandes qualités duquel il avoit cependant toujours rendu juſtice & qu'il n'étoit pas poſſible qu'il mépriſât. Fréderic devoit donc naturellement regarder la France comme ſon ennemie & agir de concert avec ceux qui travailloient à l'abaiſſer. Il étoit d'ailleurs entré dans toutes les vues de ſon Père & de la ligue proteſtante pour maintenir la conſtitution politique & religieuſe de l'Angleterre. Fréderic Guillaume en mourant *lui avoit recommandé affectueuſement de ſecourir le Prince d'Orange dans l'expédition qu'il méditoit.* *) Le Prince

*) V. Mémoires de Brandebourg. Edit. de Berlin 1751. p. 178.

Prince d'Orange, averti par les infirmités du Grand Electeur que sa fin n'étoit pas éloignée, étoit trop bon politique pour n'avoir pas fait entrer Fréderic dans les projets dont il étoit occupé; il avoit envoyé dès le commencement de 1688, *Lewis*, Ecossois, à Berlin; l'Electeur, le Prince électoral & Dankelmann, favori de ce dernier, négocièrent cette affaire dans le plus grand secret. *) Après la mort de Fréderic Guillaume, le Prince d'Orange envoya à Berlin, *Bentink*, depuis Duc *de Portland*, sous prétexte de complimenter Fréderic sur son avénement au trône, mais dans le vrai pour lui communiquer en détail tous ses desseins & ses mesures; il ne pouvoit guère se flatter de réussir sans son secours; il fesoit passer en Angleterre les troupes qu'il avoit en Hollande, il avoit donc besoin des troupes de l'Electeur pour les remplacer, afin de ne pas laisser la Hollan-

*) V. T. II. p. 215. V. aussi Burnet T. III. p. 289.

Digitized by Google

de ſans défenſe. *) Fréderic prit le plus grand intérêt à cette entrepriſe, il ſentoit vivement combien le ſuccès en ſeroit avantageux à la cauſe des Proteſtans & il fit tout ce qui dépendoit de lui pour qu'elle réuſſît. **)

Nous

*) La première démarche que fit Fréderic dans cette occaſion fut d'envoyer un corps de ſix mille hommes à Clèves ſous prétexte de rétablir & de fournir de garniſons ſes places fortes. Ces troupes étoient réellement à la ſolde du Prince d'Orange & devoient ſelon les circonſtances, agir pour le ſeconder.

**) *Burnet*, qui eut tant d'influence dans la révolution qui mit Guillaume III. ſur le trône d'Angleterre, parle de l'état du Proteſtantiſme depuis 1672 juſqu'à 1688 comme de l'une des cinq grandes criſes qu'il a éprouvées. Il place la première au tems où Charles-quint triompha de la ligue de Smalcalde; la ſeconde au règne de Marie d'Angleterre; la troiſième au tems de la ligue en France & de l'entrepriſe de Philippe II. ſur l'Angleterre avec ſa flotte prétendue invincible; la quatrième à la guerre de trente ans & la dernière au

tems

Nous avons rapporté dans le premier volume de ces Mémoires qu'un des plus reſpectables d'entre les Réfugiés avoit déjà étoit employé en 1688 dans des négociations relatives à cette affaire; nous parlons de *Mr. de Gaultier.* *) Sa capacité & la confiance que le Prince d'Orange lui avoit témoignée engagèrent l'Electeur à l'envoyer à Londres après la révolution, tant pour féliciter Guillaume III. **) que

 pour

tems de la révolution d'Angleterre. V. Ses Mémoires T. I. p. 627.

Burnet avoit négocié à Clèves avec Fréderic Guillaume & l'on voit par le portrait qu'il en fait, qu'il avoit bien ſaiſi toute la grandeur de ſon caractère & de ſon génie. V. Ses Mémoires T. III. p. 286.

*) V. T. I. p. 356.

**) On a célébré cette année en Angleterre le Jubilé de la Révolution.

La flotte de Guillaume fut arrêtée par les tempêtes & n'aborda à Torbay que le 4. Novembre; il auroit voulu débarquer ce jour, parcequ'étant ſon jour de naiſſance, il pouvoit paroître de bon augure aux troupes & les encourager. Les ſoldats anglois croyoient que

pour négocier avec lui ſur divers points, relatifs en particulier aux intérêts des Proteſtans. La Religion a ſans doute été ſouvent le manteau dont l'ambition s'eſt couverte pour en impoſer au vulgaire, mais ce ſeroit aſſurément dans cette occaſion, calomnier la mémoire de Fréderic, ainſi que celle de ſon Père, que de les ſoupçonner ſeulement de ſemblables manœuvres; ils étoient religieux & de bonne foi dans le zèle qu'ils montroient pour le maintien de la doctrine qu'ils profeſſoient, ils voyoient clairement ſa deſtruction dans l'aggrandiſſement des Puiſſances catholiques-romaines, dont l'une des plus formidables venoit de ſe montrer ſi cruellement intolérante; on connoiſſoit la bigotterie de la Cour de Louis XIV. & celle de Jacques II. on devoit donc prévoir qu'ils ſe prévaudroient de leurs ſuccès dans leurs intérêts politiques pour nuire à ce qu'ils nom-

que le jour ſuivant ſeroit plus favorable puiſque c'étoit l'anniverſaire de la conjuration des poudres & ne furent pas fâchés de ne pas débarquer plus tôt. V. Burnet T. III. p. 376.

Digitized by Google

nommoient héréſie, & ſentir que les affoiblir étoit le ſeul moyen de ſouſtraire les Proteſtans aux coups de la perſécution.

Conformément à l'objet que nous avons eu en compoſant ces mémoires, de conſerver les pièces anecdotes qui peuvent ſe trouver dans les familles réfugiées & répandre du jour ſur l'hiſtoire, nous croyons devoir inſérer ici la lettre de créance que Fréderic donna à Mr. de Gaultier pour les négociations dont il fut chargé en 1689 & les années ſuivantes, tant en Angleterre qu'en Suiſſe.

„*Monſeigneur, mon très honoré Couſin & Frère,*

„Comme la grâce divine toute particulière, vient de ſe répandre ſur la perſonne ſacrée de Votre Majeſté, l'ayant non ſeulement conduite & aſſiſtée d'une manière ſurprenante à exécuter ce grand deſſein, auquel Elle étoit choiſie pour délivrer l'élite de l'Egliſe de Dieu d'un

„abîme qui ſembloit inévitable & qui „alloit déjà l'engloutir, mais auſſi lui a „mis en main le glorieux ſceptre de dé„fenſeur de la Foi, je me ſuis donné „l'honneur de lui en témoigner, tant par „écrit, que par un envoi ſolennel, l'ex„cès de joie que j'en reſſens & la „part que j'y prens."

„Mais, Monſeigneur, ce n'eſt pas moi „ſeul qui en ſuis touché de ſi près, c'eſt „toute l'Egliſe proteſtante, qui en a des „reſſentimens ſi vifs & ſi preſſans, qu'el„le ne peut pas s'abſtenir de rendre hom„mage à Votre Majeſté, & de lui attribu„er le précieux titre de ſon Reſtaurateur, „de qui elle ſouhaite & attend encore des „ſoulagemens effectifs & réels, dans les „afflictions où elle ſe trouve, diſperſée en „grande partie & gémiſſante encore ſous „le joug de l'oppreſſion & de la pauvreté."

„C'eſt en cette vue, que quelques per„ſonnes de l'Egliſe françoiſe, très bien in„tentionnées & d'une piété & d'un zèle „particulier pour la Religion, ont prié le „Sr. Gaultier, Miniſtre de la parole de Dieu

„à

„à ma Cour, porteur de la préſente, d'aller „faire un tour en Angleterre, croyant que „ſa préſence y pourroit être de quelque „utilité, ſoit pour le ſervice même de Vo„tre Majeſté, ſoit pour le bien des Egli„ſes réformées de France, ſoit pour ce„lui de la Religion proteſtante en géné„ral. Ce que j'ai agréé d'autant plutôt, „que je ſais que le dit Sr. Gaultier n'eſt „pas inconnu à Votre Majeſté, laquelle „l'a recommandé *) autrefois à ſon Al„teſſe Electorale mon Père, de glorieuſe „mémoire. Et comme il s'eſt conduit „pendant qu'il a été à ma Cour d'une ma„nière dont je ſuis fort ſatisfait, je l'ai bien „voulu munir de cette lettre à V. M. La „ſuppliant de le vouloir favoriſer par „tout de Ses grâces & de Sa bienveillance „Royale, & d'être perſuadée que tant „que je vivrai je ne ceſſerai d'être, Mon„ſeigneur &c.

„au Roi de la Grande Bretagne de
„la part de l'Electeur de Brandebourg

à Berlin le $\frac{2}{12}$ d'Avril 1689.

Rendue au Roi le ſamedi 27. de Juillet 1689.

Mr.

*) V. T. I. p. 104 105 & 356.

Digitized by Google

Mr. de Gaultier partit pour l'Angleterre au mois d'Avril 1689; il retrouva dans le Roi d'Angleterre les ſentimens qu'il avoit trouvés quelques années auparavant dans le Prince d'Orange; le diſcours qu'il lui adreſſa à ſa première audience publique le 15. Octobre, mérite d'être conſervé.

Sire,

„Les heureux ſuccès que Dieu a donnés aux entrepriſes de Votre Majeſté, „Sa glorieuſe expédition dans ce Royaume, ſon élévation ſur le trône, tous ces „grands événemens, qui ſont la terreur „& le déſeſpoir de ſes ennemis, ſont en „même tems la joie & l'eſpérance de tout „ce qu'il y a de bons Proteſtans au monde. Ils béniſſent Dieu, Sire, de ce qu'il „a couronné ſi glorieuſement ce grand „nombre de vertus, dont Votre Majeſté „eſt ſi richement ornée: ils eſpèrent, que „comme il s'eſt déjà ſervi d'Elle pour la „délivrance de l'Egliſe anglicane, il s'en „ſervira encore, & pour rétablir les Egli-

„ſes

„ſes réformées de France, & pour affer-
„mir la Réformation dans toute l'Europe,
„& ils ſouhaitent de pouvoir contribuer
„en quelque ſorte, à l'exécution de Ses
„grands deſſeins. On a perſuadé à Son
„Alteſſe Electorale, Sire, qu'ayant autant
„de zèle que j'en ai toujours eu pour le
„ſervice de Votre Majeſté, je pourrois Lui
„être de quelque uſage, ſi Elle daignoit
„m'honorer de quelques-uns de Ses com-
„mandemens. Dans cette penſée, Son Al-
„teſſe Electorale a bien voulu que je me
„rendiſſe auprès de Votre Majeſté pour
„lui offrir mes très humbles ſervices &
„pour recevoir les ordres qu'il Lui plai-
„roit de me donner, & Elle m'a chargé
„expreſſément de L'aſſurer, qu'elle La ſe-
„condera de tout ſon pouvoir. J'ai été
„auſſi chargé, Sire, par les principaux des
„Réfugiés qui ſont dans Ses Etats, de
„préſenter leurs profonds reſpects à
„Votre Majeſté, de Lui témoigner le
„zèle ardent qu'ils ont tous pour Son
„ſervice, & de Lui ſouhaiter de leur
„part, un règne long & heureux & ac-

„com-

„compagné de toute ſorte de proſpé-
„rité.

„Pour ce qui me regarde, Sire, je
„m'eſtime infiniment heureux de ce
„qu'on a jeté les yeux ſur moi en cette
„occaſion. J'ai toujours eu pour Votre
„Majeſté, avant même que Dieu L'eût
„élevée à la couronne, toute la vénération
„qui Lui eſt due: ç'a été toujours un de
„mes plus ardens déſirs de La voir ſur le
„trône; lorſqu'Elle a entrepris la déli-
„vrance de l'Angleterre, je l'ai accompa-
„gnée de mes vœux, & j'ai prié Dieu
„avec ardeur, qu'il lui donnât un heu-
„reux ſuccès dans cette grande entrepri-
„ſe. Et après avoir vu mes vœux
„exaucés & mes déſirs remplis, j'ai em-
„braſſé avec une joie que je ne ſaurois
„exprimer, l'occaſion qu'on m'a donnée,
„de venir rendre mes très-humbles hom-
„mages à Votre Majeſté, & de L'aſſurer
„avec tout le reſpect que je Lui dois, que
„parmi Ses plus fidelles ſerviteurs, il n'y
„en a point, qui prenne plus de part que
„moi

„moi à Sa grandeur & à Sa gloire. Je ſe-
„rai toujours prêt, Sire, de me mettre à
„tel uſage, que Votre Majeſté me l'or-
„donnera & de ſacrifier tout ce que j'ai
„de plus cher & ma vie même, pour Son
„ſervice, dans toutes les occaſions qui s'en
„préſenteront encore."

Mr. de Gaultier revint à Berlin le 7. Mars 1690 & le Roi d'Angleterre témoigna à l'Electeur la ſatisfaction qu'il avoit eue de cette négociation par la lettre ſuivante.

„Mon Frère & Couſin, le Sr. Gaultier
„m'ayant rendu à ſon arrivée ici, Votre
„lettre du 12. d'Avril, je profite avec
„plaiſir de ſon retour auprès de Vous,
„pour Vous témoigner avec combien de
„ſatisfaction j'ai reçu les propoſitions qu'il
„m'a faites. Et je me remets à ſa vive
„voix, pour vous faire connoître plus
„amplement les ordres que j'ai donnés là
„deſſus, ſouhaitant qu'ils ſoient ſuivis
„d'un ſuccès ſi heureux, que les intéreſ-
„ſés

„ſés pour qui Vous & moi nous nous em-
„ployons, puiſſent recueillir les fruits de
„nos ſoins, conformément à la ſincérité
„de nos bonnes intentions à leur égard.
„Jeſuis très véritablement, mon Frère &
„Couſin, votre bon frère & couſin, Wil-
„liam R. à Whitehall ce 16. Janv. 1690.

Au mois d'Avril 1690 Mr. de Gaultier partit pour la Suiſſe chargé de négociations égalemen relatives aux intérêts des Proteſtans.

Les liaiſons de l'Electeur avec un Prince que la Cour de France traitoit d'uſurpateur de la couronne d'Angleterre & qu'elle travailloit ouvertement à dépoſſéder, durent néceſſairement devenir ſemences de guerre entre la France & le Brandebourg, & l'Electeur entrant dans toutes les vues des ennemis de Louis XIV. dut s'allier avec eux.

Dans la guerre qui s'alluma bientôt après, Fréderic, outre les motifs qui devoient

voient l'engager à faire cauſe commune avec les autres Princes d'Allemagne, en trouva dans ſa poſition de particuliers pour prendre parti contre la France. On n'ignore point quelle fut l'occaſion de cette guerre. Le Cardinal *de Fürſtemberg*, quoiqu'élu Coadjuteur de Cologne, avoit par l'oppoſition de l'Empereur & les intrigues du Pape Innocent XI., été exclu de la ſucceſſion à l'Electorat; Louis XIV. prit parti pour lui. Dans le même tems il forma des prétentions ſur quelques diſtricts du Palatinat, du chef de la Princeſſe Palatine, femme du Duc d'Orléans; les troupes françoiſes entrèrent dans le pays & le dévaſtèrent de la manière la plus barbare; il n'en eût pas fallu davantage pour jeter la terreur dans toute l'Allemagne & pour la réunir contre une Puiſſance qui montroit ſi à découvert ſes vues ambitieuſes, mais à cela ſe joignoit encore l'idée où l'on étoit aſſez généralement, que Louis XIV. aſpiroit à la monarchie univerſelle, idée aſſurément auſſi fauſſe que ridicule, mais avec laquelle,

comme le dit l'Auteur des Mémoires de Brandebourg, *les partisans de l'Empereur enforceloient la moitié de l'Europe.* Le motif réel qui feſoit agir Louis XIV. étoient ſans doute les ſuccès de l'Autriche contre les Turcs; il pouvoit craindre, qu'après une paix glorieuſe & avec une puiſſance conſidérablement accrue, l'Empereur ne vint l'attaquer pour tenter de reprendre ce qu'il avoit perdu.

Aucun des Souverains de l'Allemagne ne paroiſſoit plus que Fréderic, intéreſſé à traverſer les deſſeins de la Cour de France; les reſſentimens que cette Cour avoit contre lui, devoient lui faire appréhender de voir le théâtre de la guerre ſi près de ſes Etats de Weſtphalie dans l'Electorat de Cologne, dont Fürſtemberg occupoit pluſieurs des principales villes & où l'on ſuppoſoit que la France porteroit ſes forces; ce qu'elle ne fit cependant point puiſqu'elle les employa à s'emparer du Palatinat. Fréderic pour éloigner de ſes Etats une Puiſſance formidable

ble & mal diſpoſée envers lui, venoit de traverſer Louis XIV. dans le deſſein qu'il avoit eu, de faire obtenir à Fürſtemberg avec l'Archevêché de Cologne, les Evêchés de Liège, de Münſter & de Hildesheim, qu'il auroit réunis à celui de Strasbourg qu'il avoit déjà; la France auroit eu ainſi preſque dans le cœur de l'Allemagne, un allié formidable, qui ne pouvoit manquer de donner de l'ombrage à Fréderic; il étoit donc de la bonne politique de travailler à faire échouer ce projet; auſſi Fréderic avoit-il envoyé *Clamor de Buſch* à Münſter & à Hildesheim, qui opéra ſi bien qu'il enleva à Fürſtemberg les voix de ces deux Chapitres; elles lui manquèrent auſſi à Liège, grâce aux troupes qu'on fit filer de ce côté.

Avant même de s'allier formellement avec l'Autriche & d'entrer dans la grande ligue qui ſe formoit contre la France, Fréderic avoit envoyé douze cents hommes de ſes troupes ſous le commandement de *Schœning* pour s'emparer de Co-

logne; elles formèrent avec les troupes des Cercles, une armée d'obſervation près de Duysbourg. *Sourdis*, qui commandoit les troupes de France dans l'Electorat de Cologne, ayant levé des contributions & exercé d'autres hostilités dans le Duché de Clèves, Fréderic rappela Mr. de *Spanheim* de Paris & la guerre fut déclarée en Février 1689.

Cette guerre fut pour les Militaires réfugiés occaſion de faire preuve de leur attachement pour le Souverain qui les avoit adoptés & de détruire le préjugé où l'on étoit, que le regret d'avoir quitté la France les feroit agir mollement dans une guerre contre leur ancienne patrie. *)

On

*) Ce préjugé leur attira plus d'un déſagrément de la part des ſoldats allemands & ils en eſſuyèrent ſurtout beaucoup en Weſtphalie ſous le commandement de *Schœning*, qui, comme nous avons déjà eu occaſion de le dire, haïſſoit les François réfugiés & ne laiſſoit échapper aucune occaſion de leur nuire ou de les mortifier. „Nos Cadets, dit Mr. le Lieute-

„nant

On connoiſſoit peu le douloureux reſſentiment que la cruauté de Louis XIV., ou plutôt celle des Miniſtres qui égarèrent ſa politique, avoit laiſſé dans le cœur des François expatriés; Schomberg qui connoiſſoit leur façon de penſer, avoit avec lui un Corps nombreux d'Officiers réfugiés avec leſquels il ſe diſpoſoit dans ce tems à paſſer en Angleterre pour y ache-

„nant Colonel *de Campagne*, & ceux de Cour-„nuaud, recevoient tous les jours des affronts „à la grand garde." Quand il s'agiſſoit de faire la ronde les bas-officiers allemands les maltraitoient de coups de bâton; ces jeunes gens qui en France n'avoient pas vu uſités ces moyens de diſcipline & qui penſoient que leur qualité de Cadets devoit les en garantir, appeloient leurs camarades à leur ſecours quand on les maltraitoit & crioient en méchant allemand *for mi Cadet*, *for mi Cadet* (à moi Cadets). Ces cris feſoient redoubler les coups & leur attiroient des quolibets de la part des Soldats. Les Colonels réfugiés ſe plaignirent de ces brutalités & par le crédit de Mr. de Grumbkow, ils obtinrent pour les Cadets un poſte ſéparé. *Mémoires mſcrpts de Mr. de Campagne.*

Digitized by Google

ver & conſolider la grande révolution.

L'armée qui ſe raſſembla en Weſtphalie étoit en grande partie compoſée de Réfugiés. Briquemault, qui avoit obtenu deux régimens, l'un d'infanterie, l'autre de cavallerie, y tenoit un rang diſtingué. On y envoya pluſieurs corps entièrement françois, comme les Grands-Mouſquetaires, les Grenadiers à cheval, les Cadets, le Régiment de Varennes, dont tous les officiers & preſque tous les ſoldats étoient des Réfugiés. Ces troupes par leur bravoure, contribuèrent beaucoup aux ſuccès qui dès la première campagne couronnèrent les entrepriſes de l'armée de l'Electeur. Si les hiſtoriens du tems leur ont rendu à cet égard un témoignage honorable, ils en reçurent un plus glorieux encore de leur Souverain même.

Nous avons ſous les yeux les mémoires manuſcrits d'un Réfugié reſpectable ſur

ſur cette première campagne, dans laquelle il combattit lui même pour ſa nouvelle patrie; nous parlons de *Mr. de Campagne*, dont nous avons déjà fait mention. *) A ſon arrivée en 1688 il fut placé par le Grand Electeur comme Lieutenant & parvint ſous le nouveau règne au grade de Lieutenant-Colonel; il fit les campagnes de 1689 & 1690. Nous croyons devoir tirer de ſes mémoires quelques morceaux qui nous ſemblent appartenir à l'hiſtoire que nous écrivons & qui ſans doute intéreſſeront nos lecteurs.

Il y eut dans la campagne de 1689 deux affaires d'éclat dans leſquelles les Réfugiés ſe diſtinguèrent particulièrement, le combat de *Neuſs* & la priſe de Bonn; voici ce que Mr. de Campagne rapporte de la première; il confirme ce que les hiſtoriens racontent de l'eſpèce de fureur avec laquelle les Grands-Mouſquetaires attaquèrent les troupes françoiſes; des

*) V. T. I. p. 344.

Ecrivains françois ont été juſqu'à reprocher aux Réfugiés l'acharnement avec lequel ils ſe battirent contre leurs anciens compatriotes.

„Le Roi de France ſous prétexte de „maintenir le Cardinal de Fürſtemberg „dans l'Electorat de Cologne, où ſa fa„veur l'avoit fait élire, mit des troupes „en garniſon dans Bonn, Keyſerwerth & „d'autres places, ce qui obligea les Prin„ces d'Allemagne, & particulièrement „notre Maître, d'aſſembler une armée „pour tâcher de les en chaſſer. Les „François avoient un corps de quatre „mille hommes dans la ville de Neuſs & „aux environs, qui étoit commandé par „le Général de *Sourdis*. Le Feld-Marê„chal de Schœning reçut ordre de l'Elec„teur de marcher avec ſix mille hom„mes contre lui; ce corps s'étant appro„ché des ennemis, leur Général trouva à „propos de quitter Neuſs & de ſe poſter „aſſez près de cette place derrière des „foſſés & des haies. Une partie des Gé-

„né-

„néraux furent d'avis de les attaquer, „mais le F. M. Schœning *) ne le trou-

 „voit

*) Nous avons parlé de Schœning T. II. p. 120. & 271 & ſuiv. voyez dans la note de la p. 121. le jugement que portoit de lui le Grand Electeur; il juſtifia pleinement ce jugement dans cette campagne, où ſa conduite fut des plus ſingulières; il ſuivit ſi mal les ordres de ſon Maître qu'on le ſoupçonnât même de s'être laiſſé corrompre par les François; il auroit pu battre Bouflers & il le laiſſa ſe retirer tranquillement, tandis qu'il avoit eu ordre de le pourſuivre. Fier de la gloire qu'il avoit acquiſe ſous le Grand Electeur, il voyoit avec envie le crédit dont ſous le nouveau règne jouiſſoit le Général *Barfuſs*. Quoique beauxfrères ces deux Généraux étoient ennemis: Barfuſs reprocha à Schœning, dans l'antichambre même de l'Electeur, la conduite qu'il avoit tenue pendant la campagne & l'accuſa de trahiſon; Schœning s'étant emporté juſqu'à tirer l'épée, fut congédié. Il entra au ſervice de Saxe; l'Electeur George III. lui donna toute ſa confiance, mais ſous le règne ſuivant il fut la victime des ſoupçons que l'on avoit qu'il étoit gagné par la France; la Cour de Vienne l'ayant fait enlever à Tœplitz, le

fit

„voit pas à propos; cependant Mr. le „Comte *Chriſtophle de Dohna*, comman- „dant les Grands-Mouſquetaires fran- „çois, le pria ſi inſtamment de lui per- „mettre d'attaquer ces retranchemens, „qu'il lui dit, *allez vous en au diable;* il „partit ſur le champ avec ſa troupe & le „Régiment de Dœrfling, franchit les „foſſés & les haies, au travers du feu de „l'infanterie ennemie, la mit en fuite, en „fit un grand carnage & obligea tout le „corps de Sourdis de ſe retirer avec tant „de déſordre, que ſi le F. M. Schœning „l'avoit fait ſeconder avec ſes autres trou- „pes, il auroit empêché les François de „ſe jeter dans Bonn, dont il fallut faire le „ſiège dans la ſuite. Le Feld-Marêchal „&

fit enfermer pendant deux ans à Brunn; il fut dans la ſuite rétabli dans ſes places, mais il n'eut que peu d'influence & mourut en 1696. Le Journal intéreſſant que M. M. Meiners & Spitler publient depuis quelque tems à Gœttingue ſous le titre de Magazin hiſtorique, contient des anecdotes intéreſſantes ſur cette dernière partie de la vie de Schœning.

Digitized by Google

„& les autres Généraux furent d'autant „plus ſurpris d'une ſi belle action, qu'ils „n'avoient pas douté, que les Mouſque„taires, au lieu de faire leur devoir, ſe „ſeroient rangés du côté des ennemis & „ſeroient venus enſuite contre nos trou„pes; un des Généraux les voyant partir „avec tant de viteſſe, donna des marques „qu'il étoit dans ce ſentiment & dit: *voi„là des drôles qui ſeront tout à l'heure con„tre nous.* Le Comte de Dohna ayant „appris ce diſcours, ne manqua pas de fai„re repentir cet imprudent d'un ſoupçon „ſi injurieux; il lui fit mettre le piſtolet à „la main & le bleſſa au bras, de manière qu'il ne fut pas en état de ſervir de „toute la campagne." *)

La gloire que les Militaires réfugiés avoit acquiſe dans cette occaſion fut pour tous les autres nouveau motif d'émulation; ceux qui n'avoient pas combattu à Neufs ſup-

*) *Mémoires manuſc. de Mr. de Campagne.*

ſupplièrent l'Electeur de les envoyer au ſiège de Bonn.

„Notre compagnie de Cadets, dit Mr. „de Campagne, qui avoit toujours reſté à „Weſel, pouſſés du déſir de témoigner leur „bonne volonté, firent préſenter à Son „Alteſſe Electorale un placet, lui demandant en grâce de leur permettre de venir „au ſiège. Mr. *de Briſſac*, Lieutenant, & „moi, les avoient excités à cette démarche. Peu de jours après notre Capitaine reçut ordre de marcher avec ſa compagnie; elle joignit le camp le ſixième „jour. On avoit déjà dreſſé les batteries „pour battre en brêche & le huitième „jour après notre arrivée elle fut aſſez „grande pour donner l'aſſaut. On s'y „diſpoſa de cette manière; cent Officiers „françois réformés, trois cents Cadets de „Cournuaud, un détachement de Mouſquetaires, un de la compagnie des Grenadiers à cheval & notre compagnie de „Cadets furent commandés pour commencer l'attaque du chemin couvert;

„on

„on fit des détachemens des grenadiers „de l'armée pour nous ſoutenir, & afin „de faire diverſion, les troupes Hollan„doiſes & ſix mille impériaux devoient „faire deux fauſſes attaques. Tout étant „prêt, on donna le ſignal de trois coups „de canon; à trois heures après-midi „nous ſortimes de nos retranchemens „avec beaucoup de bravoure & nous eu„mes le bonheur de nous rendre maîtres, „non ſeulement de la contreſcarpe, mais „auſſi de deux demilunes & de tous les „ouvrages extérieurs; il y eut même „quatre Cadets qui ſe ſaiſirent de la porte „de ſecours, mais n'étant pas ſecondés, „ils furent faits priſonniers; le reſte des „troupes y firent auſſi bien leur devoir. „Notre perte fut conſidérable; de notre „compagnie ſeule, qui n'étoit que de „cinquante hommes, le Capitaine fut „bleſſé dangereuſement, le Lieutenant „tué, quatre Bas-officiers & vingt-ſix „Cadets furent tués ou bleſſés. On ſe re„trancha la nuit proche le foſſé & le ma„tin les François battirent la chamade &

„en-

Digitized by Google

„envoyèrent des ôtages. L'accord fut „que la garniſon ſortiroit avec les mar„ques d'honneur accoutumées, mais que „le Lieutenant de guerre, le Tréſorier „& le Receveur des contributions reſte„roient priſonniers. Huit jours après, „cette garniſon qui étoit forte au com„mencement du ſiège de huit mille hom„mes effectifs, ſortit au nombre de trois „mille ſeulement.“ *)

L'Electeur qui avoit fait la campagne, revint à Berlin vers la fin de l'année 1689; le Conſiſtoire françois lui ayant député Mr. David Ancillon & quelques autres membres de ſon Corps pour le féliciter de ſon heureux retour, il dit aux députés qu'il avoit eu une ſatisfaction particulière de la conduite & de la bravoure des Réfugiés. Il récompenſa ceux qui s'étoient le plus diſtingués, ſoit par des gratifications, ſoit par des avancemens conſidérables.

Ils

*) *Mémoires manuſcrits de Mr. de Campagne.*

Digitized by Google

Ils s'en montrèrent dignes par leur conduite & leur bravoure dans la campagne de 1690. Le théâtre de la guerre qui jusqu'alors avoit été au bord du Rhin & dans l'Electorat de Cologne, fut transporté en Flandres. Les troupes Brandebourgeoises formèrent d'abord un camp volant dans le Luxembourg, sous les ordres du Comte Charles de Schomberg. Les alliés ayant été battus à Fleurus, l'Electeur avec un corps de vingt-mille hommes, alla lui même en Flandres; il avoit sous lui le brave Général Dœrfling, qui sous Fréderic Guillaume s'étoit fait une si belle réputation. *)

Ce

*) „S. A. E. avoit mené, pour commander „sous Elle, le vieux Général Dœrfling, qui „de simple soldat étoit parvenu, sous le rè„gne précédent, à être Général en chef; son „grand âge l'avoit dispensé du service il y „avoit plusieurs années, mais S. A. voulut „profiter de son expérience, qui ne fut pour„tant pas mise à l'épreuve, n'y ayant eu rien „à faire pendant le reste de la campagne. Le „vieux Général ne savoit pas un mot de fran„çois

Ce fut particulièrement en Italie que les Réfugiés furent employés dans cette guerre; le Duc de Savoie, Victor Amédée, s'étoit déclaré pour les Alliés & il fallut lui envoyer des troupes pour le ſoutenir contre les François qui fondoient ſur lui; l'Electeur en fournit en grande partie compoſées d'Officiers & de ſoldats réfu-

„ çois; un jour qu'il menoit l'armée, l'avant-„ garde fut longtems à défiler dans un paſſa-„ ge étroit, il envoya ſon Aide de camp géné-„ ral pour ſavoir ce qui empêchoit les trou-„ pes d'avancer, il lui rapporta que c'étoit „ un défilé; le Général crut que c'étoit un „ homme & lui ordonna de faire tuer ce dé-„ filé." *Mémoires mſcrpts. de Mr. de Campagne.*

Dœrfling étoit garçon tailleur; n'ayant pas un jour dequoi payer pour paſſer une rivière dans un bac, de déſeſpoir il alla s'enrôler; ſes talens pour la guerre ſe développèrent rapidement, Fréderic Guillaume, bon connoiſſeur de ce genre de mérite, le diſtingua & l'avança aux premiers poſtes. Il n'eſt pas étonnant qu'un homme de cette naiſſance ait été ignorant, dans un tems où il y avoit des ignorans dans les conditions les plus élevées.

Digitized by Google

fugiés; il y a toute apparence que le Duc avoit ſouhaité qu'on lui en envoyât; il avoit eu occaſion de ſe convaincre de la fidélité de ſes ſujets Vaudois & de leur ardeur à combattre contre la France, *) & il devoit s'en promettre autant des Réfugiés françois. Ce fut Mr. *de Cournuaud* que Fréderic nomma Commandant de ſes troupes en Italie; le poſte de Lieutenant-Général auquel il fut élevé dans la ſuite & l'honneur qu'il ſe fit par ſa conduite en Italie, nous engagent à le faire connoître un peu plus particulièrement.

Mr. *Joël de Cournuaud* étoit né à Pujols en 1637. Son père Jean Jacques de Cournuaud de Fontbourgade, Seigneur de Soulat dans la Baſſe-Guienne, eut deux fils & une fille qui fut mariée à Mr. *de Jourgniac*, Seigneur de Marcou & de la Coquille; c'eſt le père de Madame de *Rouvière*, que nous avons vue à Berlin par-

*) Nous avons vu précédemment de quelle manière il les avoit traités.

parvenue à un âge très avancé, jouiſſant d'une haute réputation de piété.

Mr. Joël de Cournuaud l'aîné des fils de Mr. Jean Jacques de Cournuaud, entra très jeune encore, dans le régiment de Turenne; en 1675 à la mort de ce grand homme ce régiment fut donné au Duc *du Maine;* *) Mr. de Cournuaud ſe pouſſa juſqu'au grade de Lieutenant-Colonel, Commandant. Prévoyant les malheurs qui alloient fondre ſur les Réformés, il ſortit de France peu de tems avant la révocation de l'édit de Nantes; on employa tous les moyens poſſibles pour le retenir, mais ſon attachement pour la Religion l'emporta ſur les offres avantageuſes qui lui furent faites; il vint offrir ſes ſervices au Grand Electeur qui l'accueil-

*) Preſque tous les Officiers de ce régiment étoient Réformés & ſe réfugièrent dans le Brandebourg; ils y firent preuve d'une bravoure & de connoiſſances qui devoient naturellement caractériſer des gens qui avoient ſervi ſous Turenne.

Digitized by Google

cueillit avec empreſſement & lui donna d'abord la permiſſion de lever un bataillon. Ce corps qui fut formé à Brandebourg au commencement de 1686, fut preſqu'entièrement compoſé de François expatriés pour cauſe de Religion. Comme parmi les Réfugiés il y avoit un grand nombre de jeunes gens de famille, l'Electeur jugea à propos d'en faire trois compagnies de Cadets, qui furent comme annexées au bataillon ou au régiment de Cournuaud; ces compagnies furent miſes ſous le commandement du Major de Favolles & des Capitaines d'Artis & de Saint-Martin.

Le frère puîné de Mr. Joël de Cournuaud prit poſſeſſion des terres de la famille & ſe maria avec Mlle de *Carle*, dont une ſœur épouſa le Marquis *d'Oſſonne*, famille encore exiſtante dans la province. Du mariage de Mr. de Cournuaud iſſurent quatre fils & deux filles; l'une de ces dernières épouſa Mr. de *Labineau* & l'autre le Marquis de *Daulède*,

dont les deſcendans ſont encore établis dans le Périgord. Le fils aîné *Joſeph de Cournuaud*, Lieutenant dans le régiment du Duc du Maine, quitta ſa patrie en 1687 & obtint le même grade dans le régiment de ſon oncle à Brandebourg; en 1690 il reçut une compagnie; en 1704 il devint Major dans le régiment de Varenne, à la place de Mr. de Gravelotte qui fut tué en Italie, & en 1711 Colonel du même régiment, qu'il commanda juſqu'à ſa mort en 1715. Son ſecond frère, *Cournuaud de Barthelot*, ſortit plus tard de France; il ſervit d'abord comme Lieutenant & enſuite comme Capitaine dans le régiment de ſon oncle; en 1705 il devint Major à la place de Mr. *de la Varinière*, en 1709 Lieutenant-Colonel & mourut à Magdebourg des ſuites de ſes bleſſures en 1717. Le troiſième frère, *Cournuaud de la Baugerie*, après avoir ſervi comme Aide de camp de ſon Oncle & obtenu une compagnie dans ſon régiment, quitta le ſervice pruſſien en 1710 pour entrer dans celui du Landgrave de

Heſ-

Digitized by Google

Heſſe-Caſſel. Fréderic Guillaume I. le rappela en 1717 & le plaça dans le régiment d'Arnheim à Magdebourg; en 1726 il fut nommé Lieutenant-Colonel du régiment de Schwerin à Francfort ſur l'Oder & en 1732 Colonel-Commandant du régiment du Feld-Marêchal de Bork en garniſon à Stargard; il y mourut ſans avoir été marié, non plus que ſes frères & ſon oncle.

Le quatrième des frères *Jean Jacques de Cournuaud de Fontbourgade*, demeuré ſeul en France, eut toutes les terres de la famille & épouſa *Marie Digeon* Baronne *de Monteton*, ſœur des Barons de Monteton qui ont ſervi dans les armées de Pruſſe & dont la famille exiſte encore; il eut d'elle trois fils & quatre filles; l'aînée de ces dernières épouſa Mr. *de Courſan* & deux autres Meſſieurs *de Laumont*, frères, Gentilshommes de la province, qui ont nombreuſe poſtérité.

L'aîné des fils de Mr. Jean Jacques de Cournuaud a ſervi longtems en France

Digitized by Google

dans le régiment de Normandie & en a commandé un bataillon; il s'eſt retiré du ſervice avec une bonne penſion pour aller demeurer ſur ſes terres; de ſon mariage avec ſa couſine germaine *de Monteton*, ſont iſſus deux fils, au ſervice de France, & une fille. Le ſecond fils ayant quitté ſa patrie, eſt entré au ſervice de Pruſſe en qualité de Lieutenant dans le régiment de Schwerin; il a ſervi enſuite comme Major en Hollande dans le régiment du corps du Prince d'Orange; il s'eſt marié avec la ſeconde des filles de Mr. le Lieutenant-Colonel de *Pennavaire* & demeure actuellement ſur ſa terre de Falkenberg, à un mille de Berlin. Le cadet, Capitaine au régiment de Normandie, fut tué à la bataille de Creveld, dans la guerre de ſept ans.

Mais revenons à l'expédition d'Italie; Mr. de Cournuaud reçut en 1691 l'ordre d'y marcher. Pendant les quartiers d'hyver qu'il avoit eus à Urdingen, bourg dans l'Electorat de Cologne, il avoit recruté

cruté ſa compagnie de Cadets qui avoit conſidérablement diminué dans la campagne qu'elle venoit de faire; il lui donna l'uniforme de ſon bataillon, qui ſe trouva compoſé de trois cent cinquante Cadets & de deux cents Soldats; on y réunit la compagnie de Mr. le Major *du Troſſel*, du régiment de Varenne.

Nous tirerons des Mémoires de M. M. de *Campagne* & de la *Meintaye*, *) qui firent la campagne d'Italie, les faits les plus intéreſſans & qui tiennent naturellement à l'objet de cette hiſtoire.

Le corps de Mr. de Cournuaud eut une marche très longue & très pénible à

*) Mr. *Gabriel Picot de la Meintaye* ſe réfugia d'abord en Dannemarc, il vint de là au ſervice de Brandebourg & fut placé comme Officier dans les Cadets de Cournuaud. Mr. *Hugo*, Paſteur à Francfort ſur l'Oder, dont l'épouſe eſt petite nièce de Mr. de la Meintaye, a eu la complaiſance de nous communiquer les Mémoires dont nous parlons.

Digitized by Google

faire pour ſe rendre à ſa deſtination; il fallut qu'il traverſât l'Allemagne & le pays des Griſons pour ſe rendre par le lac de Côme en Italie; arrivé dans le Milanez, il reçut ordre de marcher à Turin. Le Duc fit à ces troupes l'accueil le plus honorable & traita en particulier Mr. de Cournuaud avec la plus grande diſtinction. „Ce Prince, dit Mr. de Campa„gne, avoit ſi bonne opinion de la bra„voure de nos Officiers, Cadets & Sol„dats, qu'il mit notre bataillon ſur le pied „de ſes Gardes."

La nouvelle de l'arrivée de ces troupes étrangères fit une ſingulière ſenſation en Italie & donna lieu à une plaiſante mépriſe, qu'on auroit peine à croire ſi le fait n'étoit atteſté par des témoins oculaires & dignes de foi; nous le rapporterons dans les termes de l'Auteur des Mémoires ſur la guerre d'Italie, imprimés en 1707 à Cologne chez Pierre Marteau.

„Je

Digitized by Google

„Je fus envoyé dans ce tems là juſ-
„ques dans le Milanez, au devant d'un
„régiment que Monſieur l'Electeur de
„Brandebourg envoyoit au ſervice du
„Duc, afin de lui faire un rapport fidelle
„de l'état de cette troupe, que je trouvai
„fort leſte, & compoſée la plupart de
„Cadets & d'Officiers françois, dont j'a-
„vois connus quelques uns en France.
„Je vis arriver quelque choſe d'aſſez plai-
„ſant au ſujet de ce régiment, qui fait
„bien connoître l'ignorance du peuple
„Italien ſur ce qui ſe paſſe hors de leur cli-
„mat. Le jour que ce régiment devoit
„arriver & loger dans un gros bourg du
„Milanez où je l'attendois, j'apperçus
„quelque tems avant qu'il arrivât, mon
„hôteſſe & pluſieurs autres femmes qui
„cachoient leurs enfans, leur bêtail &
„tout ce qu'elles avoient dans le logis de
„propre à pouvoir être mangé, tandis
„qu'elles ne prenoient nul ſoin de ſerrer
„leurs meubles & leurs nippes. Leur
„ayant demandé la raiſon de ce qu'elles
„feſoient, elles me répondirent qu'on

„leur avoit dit que les *Barbets* (c'eſt le „nom qu'ils donnent en ce pays aux Reli„gionnaires) mangoient les petits enfans „& tout ce qu'ils rencontroient. Je vou„lus les déſabuſer, mais ce fut en vain, „juſqu'à ce qu'étant arrivés, elles apper„çurent à leur grand étonnement que c'é„toient des hommes faits comme „d'autres. Car le nom de *Barbets* avoit „fait croire à la plupart que le régiment „n'étoit compoſé que de chiens de cette „eſpèce. Ce qui les avoit confirmés dans „cette penſée eſt, que le Colonel s'appel„loit *Cornuau*, autre nom d'un chien de „chaſſe; ſi bien que lorſqu'ils arrivèrent, „chacun avoit fermé la porte de ſon logis „& tout le monde étoit aux fenêtres, s'i„maginant de voir paſſer une troupe de „chiens barbets, commandés par un *Cor„nuau*, allant contre les François au ſe„cours du Duc de Savoie; effet de l'igno„rance de ce peuple à l'égard de la Reli„gion. Au reſte je crois devoir dire en „paſſant à la louange du Colonel de ce „régiment, qu'il étoit un très habile hom-

„me

„me de guerre, & un des Officiers que „j'aie vu qui entendoit mieux le ſervice.“

Mr. de Campagne rapporte la même anecdote; voici ce qu'il en dit: „Le 20. „nous fumes logés à Pavie, ville grande „& bien peuplée. Il y avoit une infinité „de monde qui s'y étoit rendu pour nous „voir, j'avois remarqué ces empreſſe„mens dans d'autres endroits où nous „avions paſſé; j'en demandai la cauſe à „un de ces curieux, il m'apprit qu'on „avoit lu dans une gazette de Coire ces „termes: *il eſt ici un Cournuaud, ſuivi de „quatre cents barbets, qui s'en va à la chaſ„ſe en Piémont.* Le menu peuple étoit „perſuadé que ce *Cournuaud* étoit un chien „qui en menoit d'autres, & les Eccléſiaſ„tiques ne manquoient pas de le leur in„ſinuer, du moins ils leur perſuadoient „que nous n'étions pas Chrétiens. Ce „qui me confirma dans cette penſée fut „la demande que fit un de ces Meſſieurs „à un de nos Sergens, s'il croyoit en Dieu? „le Sergent tira ſes Pſeaumes de la poche „&

„& lui montra nos articles de foi; ce „Prêtre, qui entendoit le françois, les lut „d'un bout à l'autre, & lui rendant ſon li„vre, lui dit: *vous êtes plus honnêtes gens „que nous.*

Les troupes Brandebourgeoiſes ayant quitté Turin au mois d'Octobre, allèrent joindre l'armée du Duc qui avoit été renforcée de vingt-mille Imperiaux & Bavarois, ſous les ordres de l'Electeur de Bavière.

La guerre ne fut point heureuſe en Italie pour les Alliés; la méſintelligence & les jalouſies, comme c'eſt l'ordinaire dans des armées compoſées de ſoldats de différens pays, régnèrent parmi les Chefs & l'on avoit en tête un Général très habile, qui auroit donné de l'occupation aux Généraux les plus unis & les plus experts; le Marêchal de *Catinat* commandoit les François, il ſut profiter des fautes & de la déſunion des ennemis qu'il avoit à combattre, pour parer les coups qu'ils auroient

roient pu lui porter & pour leur en porter lui même. Les Chefs de l'armée alliée étoient, *Caraffa* pour les troupes de l'Empereur, le Marquis de *Louvigni* pour celles d'Eſpagne & le Comte *Charles de Schomberg* pour celles qui étoient à la ſolde de l'Angleterre & de la Hollande.

Il n'eſt pas de notre objet de faire l'hiſtoire de cette guerre, nous nous contenterons de tirer des Mémoires de Mr. de la Meintaye ce qu'il rapporte des différentes affaires auxquelles les troupes Brandebourgeoiſes eurent part; on verra qu'elles juſtifièrent bien la bonne opinion que l'on avoit eue de leur valeur.

„Nous cherchames d'abord les enne„mis pour les combattre; mais Mr. de „Catinat qui les commandoit, ſut éviter „le combat. Ainſi nous marchames à „Carmagnolles, ville forte du Piémont, „où il y avoit groſſe garniſon françoiſe; „nous fumes du ſiège, & elle fut priſe „par compoſition, après huit jours de

„tran-

„tranchée ouverte. De là nous marcha-
„mes à Suſe, autre ville très forte dans
„la vallée de ce nom, pour l'aſſiéger.
„Mais Mr. de Catinat ſut nous devancer
„& prit poſte d'un côté de la ville ſur des
„hauteurs, de ſorte qu'il fut impoſſible
„de faire le ſiège. Nous reſtames trois jours
„en préſence des ennemis & enſuite nous
„décampames à la ſourdine la nuit. Les
„François s'étant apperçus de notre mar-
„che, attaquèrent à la pointe du jour,
„notre arrière-garde, où notre bataillon
„ſe trouva avec le régiment de Lorraine
„infanterie; nous avions tous les Géné-
„raux à notre tête & le Prince *Eugène de*
„*Savoie*, *Commercy & Dunour*. L'atta-
„que fut chaude, & les Généraux com-
„battoient à pied à notre tête, l'épée à la
„main. Après avoir ſoutenu aſſez long-
„tems le feu des ennemis avec grande
„perte, pour donner le tems à notre armée
„de ſe retirer, nous ſongames à nous
„retirer nous mêmes; notre bataillon
„perdit en cette occaſion beaucoup d'of-
„ficiers & de cadets, ce qui obligea S. A.
„R.

„R.là donner à tous nos bleſſés une ſomme
„pour récompenſer leurs ſervices; le Duc
„fut ſi content de notre manœuvre ce jour
„là, que je lui entendis dire, qu'il n'avoit
„jamais vu de ſi braves gens & le Prince
„Eugène de Savoie dit, *qu'il ſe croiroit*
„*être invincible quand il n'auroit que dix*
„*cadets de Cournuaud autour de lui.* Cet-
„te campagne finit là, & on retourna ſur
„ſes pas à Turin, où l'armée défila dans
„les quartiers d'hyver; le nôtre fut à
„Creſſentin, ville ſur le Pô à dix lieues
„de Turin; nous n'y reſtames que peu
„de ſemaines. Les François aſſiégèrent
„cette année au mois de Décembre la for-
„tereſſe de Montmélian; nous eumes
„ordre de marcher pour faire lever le
„ſiège, mais la place fut priſe avant que
„nous fuſſions en Savoie, en ſorte que
„notre marche ſe termina au paſſage de
„la Taille, dans la vallée d'Oſt; nous
„reſtames dans cette vallée juſqu'à la fin
„de Février, que nous retournames dans
„notre quartier de Creſſentin. De là
„nous marchames en campagne; elle ſe
„paſſa

„paſſa ſur la défenſive, parceque Son Al-
„teſſe Electorale de Bavière s'étoit retirée
„dans les Pays-bas avec ſes troupes. Cet-
„te campagne finie nous retournames en
„garniſon à Turin, ville autrefois forte
„du Piémont ſur le Pô; enſuite nous fu-
„mes en campagne dans la plaine de Pié-
„mont; mais vers le mois d'Août on fit
„un détachement de trente mille hom-
„mes, presque tout infanterie, pour al-
„ler en Dauphiné traverſant les Alpes
„par la vallée de Démont & celle de Bar-
„cellonette. Nous étions commandés par
„S. A. R. (le Duc de Savoie) & par le
„Général *Caprara*, de l'Empereur; on
„deſcendit en Dauphiné par le col de Gil-
„lète ſans trouver d'ennemis. La ville
„de Gillète étoit gardée par un régiment
„de milice françoiſe; on la ſomma de
„ſe rendre, mais elle refuſa & il fallut
„ouvrir la tranchée, on prit la garniſon
„priſonnière de guerre; nous fumes de
„ce petit ſiège, & même Mr. de Cour-
„nuaud y fut bleſſé. Deux jours après
„nous paſſames la Durance, ſans oppoſi-
„tion

„tion des ennemis, & marchâmes pour „inveſtir Embrun, ville du Dauphiné con- „ſidérable par ſon Archevêché. Mr. „le Marquis de Larrey, Lieutenant Gé- „néral, y commandoit une groſſe gar- „niſon, on le fit ſommer de ſe rendre à „cauſe du méchant état de la place, mais „il répondit qu'il ne le feroit que quand „il auroit entendu notre gros canon, ne „pouvant ſe perſuader qu'on en pût avoir „amené au travers des hautes mon- „tagnes. Le ſiège en fut donc réſolu, „& nous en fûmes. On ouvrit la tran- „chée, & on fit des batteries; le ſiège „dura quinze jours, parce qu'on attendoit „le canon, qui arriva en effet; on le mit „ſur les batteries; dés qu'il ſe fut fait en- „tendre le Gouverneur demanda à capi- „tuler, ce qui lui fut accordé; il ſortit à „la tête de ſa garniſon, avec toutes les „marques d'honneur. Le ſiège qu'on „avoit d'abord mépriſé, ne laiſſa pas d'ê- „tre pénible & meurtrier; notre bataillon „y perdit un Officier qui venoit de me „relever de tranchée, & pluſieurs ſoldats

„& cadets. On reſta campé à Embrun „aſſez longtems, à cauſe d'une maladie „qui ſurvint au duc de Savoye, qui reſta „à Embrun, pendant que l'armée mar„cha à Gap ville du Dauphiné; Caprara „la commandoit. On ne fit plus rien le „reſte de la campagne, que des détache„mens pour bruler & ſaccager le pays „qui avoit refuſé les contributions. En„ſuite l'armée, tenant la même route, re„tourna en Piémont, ſans avoir vu les „ennemis. Nous fumes envoyés en „quartier d'hyver au Marquiſat de Cène „frontière du pays de Gènes; l'étape du „Régiment avoit ſon quartier dans la ville „de ce nom, & la compagnie dans le plat „pays. La campagne ſuivante ſe com„mença dans la plaine du Piémont; peu „après on chercha les ennemis ſur les „hauteurs de Pignerol, juſqu'au col Fe„nêtra; mais Catinat fut ſi bien ſe cam„per qu'on ne jugea pas à propos de l'at„taquer; on revint donc aſſiéger le fort „ſainte Breſilde, proche Pignerol, nous „fumes du ſiège. Le fort étoit bon & „grand,

Digitized by Google

„grand, la garniſon ſe relevoit tous les „jours de la citadelle de Pignerol, ce qui „rendit le ſiège long & dangereux; on „donna l'aſſaut au chemin couvert, en„ſuite les ennemis qui avoient conſervé „une communication avec la citadelle, „ſe retirant dedans, firent ſauter le fort „par des mines; nous le fimes d'abord „remettre en bon état, & de là, voyant „qu'on ne pouvoit pas aſſiéger Pignerol, „à cauſe que la ſaiſon étoit trop avancée, „on bombarda la ville & la citadelle, mais „ſans ſuccès. La France ayant craint de „perdre cette importante place, raſſem„bla une armée, & l'envoya avec une di„ligence incroyable renforcer celle de „Mr. de Catinat, qui s'étoit toujours tenu „dans les montagnes. Ayant reçu ce „renfort, il vint dans la plaine pendant „le bombardement, ce qui nous obligea „à quitter vite, peuſant bien qu'il cher„choit à nous combattre. La groſſe ar„tillerie fut envoyée en diligence par le „Pô à Turin, & notre armée marcha aux „ennemis; dès le même jour on fut en

„préſence, & les eſcarmouches commen-
„cèrent. La nuit ſe paſſa ſous les armes,
„& le lendemain qui étoit le 21. Octobre
„(1693), il ſe donna une ſanglante ba-
„taille, où nous fumes battus à platte con-
„ture par la faute des Eſpagnols, qui fe-
„ſoient l'aile gauche de l'armée; je recus
„dans cette action ſeize bleſſures aſſez
„conſidérables, au moins deux à la tête;
„je reſtai dans mon ſang tout le jour, &
„ce fut par un coup de la providence,
„que je ne puis aſſez admirer, que je me
„tirai d'affaire dans cette action, qui fut
„des plus malheureuſes; elle fut nommée
„la bataille d'Orbaſſan; enfin les dé
„bris de notre armée ſe retirèrent
„à Montcaille proche Turin; je m'y
„rendis fort mal & y reſtai à me faire
„guérir deux mois; je perdis ce jour
„mon capitaine, qui étoit le Lieutenant
„Colonel *Favolle*, & le Régiment y fut
„entièrement défait. *) La campagne
„finit

*) Le comte Charles de Schomberg fut bleſſé à la bataille d'Orbaſſan, & mourut à la ſuite de ſes bleſſures.

Digitized by Google

„finit là, & on nous envoya à Creſcentin „en quartier, où je fus joindre après être „guéri: vers la fin de Février; on nous en„voya en garniſon à Coni ville très forte „dans le haut Piémont, que les François „menaçoient d'aſſiéger."

Nous ajouterons encore ici quelques faits que nous tirons des Mémoires de Mr. de Campagne. Lorsque l'armée des Alliés s'approcha du Dauphiné, on forma l'avant-garde du régiment de Cournuaud & on y joignit tout ce qu'il y avoit de Réformés dans l'armée. On comptoit non ſeulement ſur leur bravoure mais encore ſur leur reſſentiment contre la France. L'Empereur Leopold, auſſi bien que le Duc de Savoye, avoient expreſſément demandé que l'on employât de ce côté des François expatriés pour cauſe de Religion.

Mr. de Campagne, avec le Capitaine de *Rouvillas*, à la tête de ſoixante Cadets, entra le premier en France & ſe poſta dans un village nommée *Bars*. Il

parle à cette occaſion de la joye dont lui-même & tous ceux qui étoient avec lui, ne purent ſe défendre de ſe voir en armes dans un pays d'où on les avoit ſi cruellement chaſſés. Malgré les défenſes & les peines les plus ſévères on ne put empêcher les ſoldats de ſe laiſſer aller à des mouvemens de vengeance, de piller & de mettre le feu partout. La terreur ſe répandit dans toute la province; les Réformés y avoient beaucoup ſouffert de la part de leurs fanatiques perſécuteurs, & on devoit naturellement craindre de porter la peine des excés qu'on s'étoit permis contre eux.

„A l'attaque de Guilleſtre, dit Mr. „de Campagne, où je conduiſois un dé„tachement, un Officier qui commandoit „ſur la muraille qu'on alloit faire ſauter, „me demanda, s'il étoit vrai que l'armée „ennemie fût compoſée en partie de *Bar*„*bets*, comme on le lui avoit aſſuré. Je „lui demandai, ce qu'il entendoit par ce „mot de *Barbets?* ce ſont, me répondit „il,

„il, de ces gens de la Religion que l'on a „perſécutés. Je lui demandai s'il n'étoit „pas du nombre de ces cruels perſécuteurs: „il me jura pluſieurs fois qu'il ne leur „avoit fait que du bien. Que vous êtes „heureux, lui dis-je, Monſieur, d'avoir „tenu cette conduite à leur égard, ſans „quoi vous paſſeriez mal votre tems. En„ſuite je lui declarai que j'étois de ceux „qu'il craignoit, mais que bien loin de ſon„ger à me venger de mes cruels perſécu„teurs, je pouvois l'aſſurer que je leur ren„drois le bien pour le mal & qu'en mon „particulier je lui rendrois de bon cœur „mes ſervices."

Après la priſe d'Embrun, pluſieurs Réformés de la Province qui avoient tenté inutilement de ſortir du Royaume, profitèrent de cette occaſion pour ſe mettre en liberté. Mr. de Louvigni rencontra Mr. de Campagne qui les conduiſoit; ayant appris que c'étoient des Réformés, il leur dit: *profitez, mes amis de cette circonſtance favorable pour quitter ce mal-*

heureux Royaume où l'on vous fait tant de mal; allez jouir dans les pays étrangers de la douce liberté d'exercer votre Religion. On aime à entendre parler ainſi un Catholique Romain Eſpagnol; on voit par là que telle eſt l'abſurdité de l'intolérance, qu'il n'eſt pas de bon eſprit qu'elle ne révolte, & qu'il n'y a que des méchans, des hypocrites, ou des hommes égarés par une ignorance honteuſe, la bigotterie & le fanatiſme qui puiſſent ſe permettre d'uſer de violence & de cruauté contre quiconque ne profeſſe pas les mêmes principes qu'eux. Mr. de Louvigni, qui, dans l'armée alliée, avoit vécu avec Mr. de Cournuaud & d'autres officiers Proteſtans, gens d'honneur & de mérite, avoit du naturellement prendre bonne opinion de ces hommes, contre leſquels l'eſprit d'intolérance cherchoit à prévenir le vulgaire, & qu'il ne ſe feſoit pas ſcrupule de peindre des couleurs les plus noires.

Le mauvais ſuccès des armes des alliés en Italie, les engagea à renforcer leurs trou-

troupes dans ces quartiers. Le Roi d'Angleterre envoya le Lord *Galloway* en *Savoye*, pour commander les troupes Angloiſes à la place du Comte de *Schomberg*, *) tué à *Marſaille*, & pour faire les fonctions de Réſident auprès du Duc. *Galloway* étoit François d'origine; il eſt connu ſous le nom de *Comte de Ruvigni*, dans l'hiſtoire des Egliſes de France, dont il étoit député général au tems de la Révocation. Il avoit ſuccédé à ſon père dans ce poſte important & honorable. „C'étoit, dit Benoit, un jeune Seigneur de „qui les belles qualités étoient connues de „tout le monde. Il étoit bien fait de ſa „perſonne, d'un eſprit doux, ſage & éclairé; „brave ſans témérité, prudent ſans baſ„ſeſſe, agréable au Roi; aimé de toute la „cour, bien venu auprès des Miniſtres, & „qui avoit ſi bien prévenu tous les cour„tiſans en ſa faveur que ſon mérite ne lui „faiſoit ni ennemis ni envieux. Sa jeu-

 neſſe

*) *Charles de Schomberg*, fils du Maréchal, & Gouverneur de Magdebourg. v. T. II. p. 218.

Digitized by Google

„neſſe étonna d'abord les égliſes, qui „croyoient que dans la confuſion de leurs „affaires, il leur falloit un député qui eut „plus de force & d'expérience. Mais le „père promit non ſeulement d'aſſiſter ſon „fils de ſes conſeils, & de prendre part à „toutes les affaires qu'on lui mettroit entre „les mains, mais de continuer même ſes „fonctions lorſque cela ſeroit neceſſaire „pour le ſervice des Egliſes; & en effet il „avoit eu le ſoin d'en obtenir la permiſſion „du Roi. Cependant auſſitôt qu'on eut „éprouvé la capacité du fils, on reconnut „qu'on n'avoit rien perdu à ce change- „ment. On trouva en lui un homme tou- „jours acceſſible, toujours prêt à marcher, „plein d'expédiens & d'ouvertures; faiſant „de ſon emploi le plus grand de ſes plai- „ſirs, & dans une cour où mille agréables „amuſemens pouvoient amollir un jeune „homme, ne donnant aux divertiſſemens „des gens de ſon âge que les heures qui „lui reſtoient après avoir fait ſes affaires. „Ceux mêmes qui n'avoient pas fait une „entière juſtice au père & à qui ſa pru-

dence

„dence avoit paru trop timide & trop cir-
„conſpecte, ne trouvoient rien dans le
„fils dont ils euſſent raiſon de ſe plaindre;
„& ſa diligence à obliger tous ceux qui lui
„parloient, prévenoit toujours la crainte
„qu'on pouvoit avoir qu'il ne laiſſât trop
„longtems traîner les affaires. Il ne re-
„mettoit preſque jamais au lendemain.
„C'eſt dans l'exercice de cette charge, du-
„rant le tems le plus rude & le plus fâcheux,
„qu'il affermit ſon eſprit dans les qualités
„néceſſaires à un grand homme, & qu'il
„acquit un mérite qui lui donne aujour-
„d'hui une grande part à la confiance, &
„à l'amitié d'un des plus grands Rois qui
„ayent jamais porté couronne.*)"

Ruvigny avoit quitté la France après la Révocation, & l'Angleterre où ſon père avoit négocié pour *Louis XIV.* **) lui fit un accueil d'autant plus empreſſé qu'elle connoiſſoit déja ſes talens & ſon honnêteté.

Il

*) v. Benoit T. III. p. 357.

**) v. ſupra T. I. p. 200 & ſuiv.

Digitized by Google

Il venoit de donner des marques d'une valeur diſtinguée à la bataille de *Nervinde*, où preſque ſeul à la tête de ſon régiment il avoit ſoutenu l'effort de la Gendarmerie Françoiſe. Il joignoit à la valeur le talent pour la négociation. *Guillaume* qui ſe défioit avec raiſon du Duc de Savoye avoit beſoin auprès de lui d'un homme qui éclairât ſes démarches & qui empêchât l'effet des intrigues de la France. *) La plûpart des régimens qu'il amena étoient compoſés de Réfugiés: *Guil-*

*) *Galloway* commanda encore les troupes Angloiſes en Portugal & en Eſpagne pendant la guerre de ſucceſſion. Il perdit en 1705 au Siége de *Badajos* le bras droit, qu'un coup de canon lui emporta, tandis qu'il le tenoit levé pour montrer au Général *Fagel* un certain endroit de la place qu'il vouloit faire attaquer: ce fut lui qui entra à *Madrid* le 26. Juin 1706 & y fit proclamer *Charles III.* On lui reprocha d'avoir contribué à la perte de la bataille *d'Almanza* où il fut bleſſé au viſage de deux coups de ſabre. Les diviſions qui régnoient dans l'armée alliée & ſurtout la rivalité

Guillaume en avoit également fait paſſer pluſieurs en Flandres. Il avoit raiſon de compter ſur leur fidélité & d'attendre d'eux beaucoup de valeur. Le reſſentiment

valité de *Galloway* & du Comte de *Peterſborough* oppoſé au parti de *Marlborough* à qui *Galloway* étoit dévoué en furent les principales cauſes. v. *Rapin.* contin. T. XII. p. 162 & ſuiv.

La Caillemotte Ruvigny, frère de Milord *Galloway*, reçut une bleſſure mortelle au paſſage de la *Boine.* Comme on le rapportoit couvert de ſon ſang au travers des régimens de Réfugiés qui marchoient à l'ennemi, il leur crioit encore: *à la gloire, mes enfans, à la gloire!* Hid. T. XI. p. 95.

J'ai été ſurpris de ne point trouver d'article *Galloway* ou *Ruvigny* même dans les dernières éditions de *Morery.* *Burnet* dans ſes *Mémoires* T. II. p. 53. 55 & 119. rapporte des anecdotes intéreſſantes ſur ſon ambaſſade en Angleterre avant la Révocation. Malgré les fidelles ſervices qu'il rendoit à *Louis XIV.* il fut rappellé, ſur le refus qu'il fit d'avoir chez lui une chapelle pour les Catholiques qui ſe trouvoient à *Londres* & qui s'en plaignirent à la cour de *France.*

Digitized by Google

ment qu'ils nourriſſoient contre leur injuſte patrie, & le ſort qu'ils avoient à attendre s'ils étoient pris les armes à la main devoient les rendre invincibles, & *Schomberg* avoit ſu tirer parti de ces diſpoſitions. Au paſſage *de la Boine*, remarquant que ceux qui avoient traverſé la riviére étoient en déſordre, ayant perdu leur Commandant, il pouſſa ſon cheval dans l'eau, ſans ſe donner le loiſir de prendre ſon habillement de tête, & ayant gagné l'autre bord: *allons mes amis*, dit il aux François Réfugiés, *rappellez votre courage & vos reſſentimens, voilà vos perſécuteurs.**)

Monſieur *de Campagne* rapporte dans ſes Mémoires un fait aſſez ſingulier pour mériter de trouver place ici. En même tems qu'il fait honneur au zèle religieux de *Galloway*, il ſert à confirmer ce que les hiſtoriens nous apprennent des reſſour-

*) v. Hiſt. d'Angleterre de *Rapin*, contin. T. XI. p. 292.

ſources que l'injuſtice du Gouvernement à l'égard des Réfugiés fournit aux ennemis de *Louis XIV.*, & du nombre de ceux qu'elle réduiſit à porter les armes contre leur ancienne patrie.

„Au mois de Septembre 1694. Mi„lord Galloway par un pur zèle de reli„gion, obtint du Duc de Savoye la per„miſſion de faire aſſembler un ſynode à „*Veillane* où il avoit ſon quartier. Il fut „compoſé de Meſſieurs *Durant*, Miniſtre „du régiment d'Aubeſſargues, qui étant „le plus ancien fut le Modérateur, du „Miniſtre du régiment de *Loches*, de ce„lui de *l'Isle Marais*, de celui de *Vizouſe*, „de celui de *Montauban*, de celui que „Milord avoit lui même, de celui de *l'Ho„pital*, & d'un des Vallées: *) ainſi ils „étoient ſept Miniſtres, les anciens étoient „au

*) Dans le même tems, pluſieurs Régimens entiérement François, & formés en Angleterre, en Hollande & dans le Brandebourg combattoient pour la cauſe des alliés en Flandres & en Allemagne.

„au nombre de vingt quatre. *) Milord „s'y trouva en cette qualité, & propoſa „après qu'on eut imploré la bénediction „de Dieu, de travailler à corriger les „mœurs des officiers & des ſoldats de ces „régimens. J'avois été député ſeul com„me Ancien de notre Régiment, & me „rendis à *Veillane* le jour de la convoca„tion. — On tint juſqu'à vingt ſéances „où l'on fit pour le réglement des mœurs „diverſes ordonnances, qui ne furent „pas trop bien éxécutées. Le Pape fut „très mécontent que le Duc de *Savoye* eut „permis dans ſes états une aſſemblée ſi „injurieuſe à ſon autorité."

Le corps de troupes Brandebourgeoiſes que l'Electeur entretenoit en Italie fut renforcé la même année vers la fin de la cam-

*) Nous aurons occaſion dans la ſuite de ces Mémoires de parler de ces Conſiſtoires militaires, compoſés pour chaque Régiment de l'Aumônier & de quelques uns des principaux officiers.

Digitized by Google

campagne des trois régimens du Margrave, de Varennes *) & de Hueth. **) Il reçut un très grand relief par l'arrivée des deux Margraves *Charles Philippe* & *Chrétien Louis*, ***) frères de l'Electeur, & de ce brave Prince *d'Anhalt*, que nous avons vu dans la seconde guerre de Silésie soutenir la gloire qui couronna ses premiers faits d'armes dans cette guerre & dans celle de succession.

Le Margrave *Charles* avoit été nommé pour commander les troupes de Brande-

*) Nous avons fait connoître déjà cet illustre Réfugié dans le Second Tome de nos Mémoires, p. 190.

**) *Bernard de Hueth.* Monsieur de Campagne nomme ce Général *Hut;* dans des rôles militaires son nom est écrit *Huet*, ce qui l'a fait prendre pour François d'origine. Monsieur Schlüter suppose qu'il étoit Suisse. Il fit en 1692 la campagne de Hongrie & mourut à Magdebourg en 1698.

***) Le Margrave *Charles Philippe* étoit le troisième fils du second lit de l'Electeur *Frédéric Guil-*

Digitized by Google

debourg, pendant que le Margrave *Chrétien* & le Prince *d'Anhalt* feroient le tour de l'Italie, pour rejoindre enſuite l'armée. Ils ſe rendirent à *Turin*, où le Duc alla au devant d'eux avec une très grande ſuite & leur fit un accueil fort diſtingué. Ils y paſſèrent l'hiver, & ce fut dans cette ville que l'infortuné Margrave ſe laiſſa entraîner à une malheureuſe paſſion, dont les ſuites portèrent le trouble dans ſa famille & enlevèrent à l'E-

Guillaume. Il étoit né au *Sparemberg* près de *Bielefeld* le 26 Décembre 1672 & fut nommé en 1693 Grand Maître de l'ordre de Malthe à Sonnenbourg. Il avoit la même année commandé les troupes Brandebourgeoiſes à la bataille de *Landau.* Il mourut à *Caſal* le 13 Juillet 1695.

Le Margrave *Chrétien Louis* étoit né le 24 Mai 1677. Il fut nommé Gouverneur du Duché *d'Halberſtadt*, Prévôt du Chapitre de *Magdebourg* & commanda un régiment d'infanterie. Il mourut dans le célibat le 3 Septembre 1734 & faiſoit ſa réſidence ordinaire à *Malchow.*

Digitized by Google

l'Etat un prince qui s'annonçoit avec les plus grandes qualités.

La confiance que l'Electeur témoigna dans cette occaſion à quelques uns de nos plus illuſtres Réfugiés, & ce que nous trouvons ſoit dans les manuſcrits de Mr. de *Campagne*, ſoit dans les papiers de Mr. de *Cournuaud* ſur un fait dont les hiſtoriens ont pu ignorer les détails nous autoriſe à les faire entrer dans ces Mémoires.

Ce fut probablement pendant le ſéjour du Margrave *Charles Philippe* à *Turin* que les charmes de *Marie Catherine* de *Balbiano*, Comteſſe de *Salmour*, veuve d'un Capitaine aux Gardes du Duc de Savoye firent ſur lui une impreſſion aſſez vive ponr lui faire naître l'idée de l'épouſer. Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il fit part à l'Electeur d'un projet auquel la différence du rang & de la religion oppoſoit des obſtacles eſſentiels & dont on prit à *Berlin* l'allarme la plus vive. On voit

Digitized by Google

par la correſpondance de Monſieur le Lieutenant Général de *Cournuaud*, qui, juſqu'à l'arrivée du Margrave avoit commandé en Italie, que la cour ſe ſervit ſurtout de lui pour empêcher, de concert avec le Duc de *Savoye*, une alliance pour laquelle tout inſpiroit le plus grand éloignement. La paſſion du Prince l'emporta ſur toutes les conſidérations qu'on lui préſentoit pour le ramener; il réſolut de s'unir à la Comteſſe par un mariage clandeſtin. Voici comment Mr. de *Campagne* rapporte le fait dans ſes Mémoires.

„La Comteſſe de Salmour ayant eu „l'adreſſe d'engager le Prince à l'épouſer, „elle prit deux de ſes amis & deux de ſes „parens, & le Prince prit Mrs. de *Beau-*„*pré*, Major, *d'Ackeborn*, ſon aide de „camp général, *Hoffmann*, ſon Conſeil-„ler, & *Hartmann* ſon Sécretaire. Tout „ce monde ſe rendit à la Vénerie, maiſon „de plaiſance de S. A. R. Le Prince y „avoit fait préparer un repas ou rien n'é-„toit oublié. Au ſortir de la table, il „dé-

Digitized by Google

„déclara à la Compagnie qu'il l'avoit aſ-
„ſemblée pour aſſiſter aux noces qu'il
„vouloit célébrer avec la Comteſſe, &
„en même tems il donna ordre de faire
„entrer un prêtre qui s'y étoit rendu
„pour bénir le mariage. Sur ces diſ-
„cours Mr. *de Beaupré*, voyant approcher
„ce prêtre, alla au devant de lui pour le
„chaſſer; déclarant au Prince qu'il per-
„droit plutôt la vie que de ſouffrir qu'il
„fit une alliance ſi déſavantageuſe & ſi peu
„convenable à un Prince de Brandebourg.
„Il fut ſecondé par *Ackeborn*, *Hoffmann*
„& *Hartmann*, qui par leur réſolution
„obligèrent ce prêtre à ſe retirer. Le
„Prince outré de leur liberté vouloit ſe
„jetter ſur *Beaupré*, mais on l'en empê-
„cha. Il prit le parti de s'en aller à *Turin*,
„où étant arrivé, il s'enferma dans ſa
„chambre & paſſa la nuit avec la Com-
„teſſe. En attendant ces Meſſieurs im-
„plorèrent le ſecours de ſon Alteſſe Ro-
„yale, qui envoya le matin à onze heures
„le Marquis de *Pallavicini* & le Comte
„de *Priouque* (*Prioca*), Colonels dans ſes

„troupes, pour enlever la Comteſſe; & „afin de les ſeconder, tous les Officiers „Pruſſiens qui étoient en ville eurent or„dre de ſe trouver chez le Prince. Dix „s'y rendirent: Son Alteſſe Royale s'é„tant levée, on l'avertit que le Général „*Cournuaud* & le Colonel *Stille* étoient dans „l'antichambre; il donna ordre de les „faire entrer. D'abord le Général ſe ſai„ſit du Prince, l'embraſſant par derrière „& lui tenant les bras ſerrés de manière „qu'il ne pouvoit ſe remuer; en même „tems les deux Colonels & les autres offi„ciers entrèrent & obligèrent la Dame „de s'habiller. Elle imploroit par ſes „cris & ſes larmes le ſecours du Prince, „qui tâcha d'échapper, mais on le tenoit „trop bien pour qu'il pût le faire. La „Dame étant habillée les Colonels la me„nèrent dans un caroſſe, & furent la con„ſigner à l'Abbeſſe d'un couvent de Re„ligieuſes. On ne ſauroit exprimer le „déſeſpoir où fut ce Prince: il parut in„conſolable. Peu de tems après l'armée „marcha à *Caſal*, pour en faire le ſiège.

„Le

„Le Prince ſoit par une bravoure qui lui „étoit naturelle, ou à cauſe de ſon cha„grin, ne bougeoit de la tranchée & s'ex„poſoit à tout moment à ſe faire tuer. „Cette fatigue & ſa douleur lui cauſèrent „une fièvre chaude qui l'emporta le hui„tième jour. Ce fut une perte très con„ſidérable par les eſpérances qu'il don„noit de devenir un grand Général. La „Comteſſe de *Salmour* ſe ſauva de ſon „couvent & fut à *Milan*, où elle ſe faiſoit „traiter de Princeſſe de Brandebourg. „S. A. R. à la ſollicitation de notre Maî„tre fit défendre à ſes ſujets de lui donner „cette qualité. Cette défenſe fut publiée „à ſon de tambour dans toute la ville de „*Turin*."

On a longtems conſervé à Berlin une collection de lettres Manuſcrites de la Comteſſe de Salmour au Margrave & à l'Electeur qu'elle vouloit fléchir en ſa faveur. Feu Madame la Baronne Douairière de *Morrien* me les avoit données. Elles ont été imprimées en 1775 ſous le

titre de *Lettres d'amour & d'affaires*, écrites par Catherine Comteſſe de Salmour, Marquiſe de Balbian au Margrave Charles de Brandebourg. Nous en inférons ici l'avant propos qui pour le fonds eſt d'accord avec nos Mémoires.

„Catherine Marquiſe de Balbian fut „ſans doute la plus accomplie & la plus „aimable Dame de ſon tems. Elle étoit „d'une des plus illuſtres Maiſons du Pié„mont, d'une belle taille, mais plutôt „petite que grande; ſes yeux avoient „quelque choſe de ſi vif & de ſi brillant, „qu'ils charmèrent les plus inſenſibles, „en un mot elle avoit toutes les qualités „pour plaire. L'état de ſa fortune n'é„toit pas auſſi conſidérable qu'elle l'auroit „mérité, c'eſt ce qui fit qu'on la maria „fort jeune à un Capitaine d'une auſſi „ancienne Maiſon, & qui poſſédoit des „biens aſſez conſidérables. Il mourut „quelques années après & laiſſa trois en„fans. Elle reſta veuve juſqu'en 1695. „Le Margrave Charles ſe trouva alors à „Tu-

Digitized by Google

„Turin, pour y paſſer le Carnaval; il „avoit reçu depuis quelque tems le com- „mandement des troupes de S. A. E. de „Brandebourg, ſon frère, en Piémont. „Après avoir vu à l'aſſemblée cette aima- „ble veuve, il ne fut plus maître de ſon „cœur, lui déclara ſon amour & trouva „mille obſtacles à l'accompliſſement de „ſes vœux. Mais ayant déclaré que ſes „deſſeins étoient tout à fait légitimes, il „reçut un accueil plus favorable. Mais „comme on craignoit avec raiſon, que „S. A. E. de Brandebourg ne conſentiroit „pas ſi facilement à leur Mariage, ils re- „çurent en ſecret la bénédiction nuptiale, „par un prêtre qu'ils gagnèrent par des „préſens. Il eſt même vraiſemblable que „le Nonce apoſtolique donna les diſpenſes „néceſſaires pour cela. Peu de tems a- „près la Cour de Brandebourg en fut „avertie, & S. A. E. le frère du Margrave „en fut ſi irrité qu'il lui envoya l'ordre de „revenir en Brandebourg & à Monſieur „de *Hackeborn* ſon Colonel de rompre „cette intrigue à quelque prix que ce fut.

Digitized by Google

„Le dernier reçut en même tems des or-
„dres abſolus, de faire renfermer la Mar-
„quiſe dans un Couvent, par l'entremiſe
„de S. A. R. Le Colonel de Hackeborn
„les exécuta; il entra un jour avec quel-
„ques officiers de S. A. R. dans ſa chambre
„ayant l'épée à la main, & il trouva la
„Marquiſe entre les bras du Prince: on
„arracha d'entre ſes bras la Marquiſe; il
„voulut mettre l'épée à la main pour ſa
„défenſe, mais on avoit eu la précaution
„de faire écarter toutes ſes armes, & on
„la tranſporta au Couvent avant que le
„Margrave put l'empêcher. Il en fut au
„déſeſpoir; on lui ôta tous les moyens
„de la voir; malgré tous les obſtacles il
„en reçut ſecrettement les lettres ſui-
„vantes. Pour calmer ſon frère, il prit
„le parti de partir de Turin pour Caſal;
„il aſſiſta à ce ſiège, & y commanda les
„troupes de S. A. E. de Brandebourg.
„Il y fit des actions dignes d'un grand
„prince, mais après la priſe de Caſal, il
„tomba malade de la fièvre, cauſée peut
„être en partie par ſon chagrin, & il
„mou-

Digitized by Google

„mourut quelques jours après. Après „ſa mort on trouva les lettres ſuivantes „dans ſa poche. S. A. E. donna 30000 „Ducats encor à cette Dame infortunée „à condition qu'elle quitteroit le nom de „Veuve du feu Margrave Charles.“

Vaſſmann dans ſes *Dialogues des Morts* prétend que la Comteſſe de *Salmour* eut un fils du Margrave, & que le Général Saxon *Wackerbart* l'ayant épouſée il adopta cet enfant, qui ſelon cet auteur eſt le fameux Comte de *Wackerbart - Salmour*, Miniſtre d'Etat en *Saxe*. *)

La conduite que Monſieur de *Cournaud* avoit tenue dans cette occaſion fut pleinement approuvée à *Berlin;* l'Electeur en témoigna ſa reconnoiſſance à ce Général & à ceux qui avoient agi de concert avec lui par la lettre ſuivante.

„Monſieur de Cournuaud &c. J'ai „appris ce qui s'eſt paſſé avec mon frère „le

*) *Bucholtz.* T. IV. p. 180.

„le Margrave Charles Philippe & la Com-
„teſſe de Salmour, & la conduite que
„vous & les autres officiers qui s'y ſont
„trouvés préſens & particuliérement le
„Colonel Stille, le Baron de Blumen-
„thal, & les Sieurs de Hackeborn & Beau-
„pré ont tenue dans cette rencontre.
„Comme je ſuis pleinement ſatisfait de
„ce que vous & les autres officiers ont
„fait en cela, je n'ai pas voulu manquer
„de vous témoigner le bon gré que je
„vous en ſais, vous ordonnant d'aſſurer
„les dits officiers, comme vous ſerez auſſi
„aſſuré dans votre particulier que je
„vous tiendrai toujours bon compte du
„ſoin, de la fidélité & du zèle que vous
„avez fait voir dans cette occaſion pour
„la gloire de ma maiſon & pour la répu-
„tation de mon frère. Et comme je ne
„doute point que nous ne continuiez de
„même, & que vous n'emploiiez tous les
„ſoins poſſibles pour diſpoſer mon dit
„frère, afin qu'il ſe rende ſans la moindre
„perte de temps auprès de moi pour
„prendre poſſeſſion de la place de Lieu-

„te-

Digitized by Google

„tenant Général que je viens de lui offrir „dans mes troupes de Brabant; ma vo- „lonté eſt que lorſque mon frère partira, „vous, comme le plus ancien des Colo- „nels que j'ai de delà, vous chargiez du „commandement de mes troupes qui „ſont en Piémont, juſqu'à ce que j'en diſ- „poſe autrement, ne doutant pas que „vous ne vous acquittiez tellement de „cette commiſſion, comme la gloire de „mes armes & la conſervation des dites „troupes le demande & afin que j'aye lieu „d'en être ſatisfait. Sur ce je prie Dieu „Monſieur de Cournuaud de vous avoir „en ſa ſainte & digne garde. Fait à Co- „logne ſur la Sprée ce $\frac{5}{15}$ Juin 1695.

Friderich.

APOSTILLE.

„Le Reſcrit que vous venez de lire & „dans lequel cette apoſtille eſt renfermée „eſt couché exprès dans ces termes, afin „que vous le puiſſiez faire voir à mon „frère & vous autoriſer par là pour les „remontrances que vous lui devez faire „con-

Digitized by Google

„conjointement avec mes autres officiers „qui ſont de delà pour ſon prompt retour „devers moi. Au cas donc que mon dit „frère prenne la réſolution de partir & „de s'en revenir ici l'affaire eſt vuidée, & „alors vous n'ouvrirez pas le paquet ca„cheté que je vous envoye avec ceci, „mais me le renverrez fermé comme il „eſt. Mais ſi contre toute eſpérance, „mon frère ſe vouloit opiniâtrer & ne „pas ſe réſoudre à s'en revenir vous ou„vrirez le dit paquet & exécuterez exacte„ment ce qui y eſt contenu. Fait à Co„logne ſur la Sprée ce $\frac{5}{15}$ Juin 1695.

Fridrich.

Monſieur de *Cournuaud* n'eut pas le bonheur de voir ſa conduite dans une circonſtance auſſi critique approuvée dans la ſuite autant qu'elle le fut d'abord. Il tomba ſous le règne de *Frédéric Guillaume I.* dans une diſgrace complette. On avoit ſans doute perſuadé de bonne heure à *Frédéric Guillaume I.* qui peut être dans ſes premiéres années avoit eu pour le Mar-

Digitized by Google

Margrave *Charles Philippe*, ſon oncle, des ſentimens dont ce prince étoit digne, que Monſieur de *Cournuaud* avoit agi contre lui avec trop de violence. Il lui imputoit d'avoir été cauſe de ſa mort & ne revint jamais de cette idée. Malgré les ſervices que *Cournuaud* rendit encore dans la guerre de ſucceſſion, il fut congédié ſous le règne de *Frédéric Guillaume I.* & n'obtint qu'une modique penſion de trente & ſept écus par mois. Il écrivit au Roi avec beaucoup de dignité, & déclara que dans toute l'affaire, dont on lui faiſoit un crime, il n'avoit agi que par les ordres exprès de ſon maitre & d'après les conſeils du Duc de *Savoye:* il diſoit avoir ſervi deux Rois pendant ſoixante & deux ans, & inſinuoit qu'il n'acceptoit, que par obéiſſance la penſion que le Roi lui aſſignoit, ajoutant qu'il étoit plus malheureux que coupable. *)

Il

*) Monſieur de *Cournuaud* avoit toute la confiance de *Frédéric I.* Lorsqu'il l'envoya en *Italie* il ſtipula expreſſément qu'il ne pourroit

Il paroit par les mémoires militaires que nous avons ſous les yeux que le Marquis de *Varennes* prit à ſon arrivée en Italie le commandement en chef des troupes Brandebourgeoiſes. Les opérations des Alliés furent ralenties & traverſées par le changement que la cour de France opéra dans les diſpoſitions du Duc de Savoye. Elle gagna d'autant plus aiſément ce prince qu'il voyoit ſes états ravagés par l'armée ennemie. Le Duc affectoit encore le plus grand zèle pour la cauſe des Alliés, mais la vigueur de ſes démarches ſoutenoit mal ces apparences trompeuſes; il négocioit ſecrétement avec la France, & ſous divers prétextes, il retiroit de toutes les garniſons les troupes des Alliés pour y mettre les ſiennes. Milord *Galloway* fut averti par la cour d'Angleterre qu'on

roit recevoir des ordres que du Duc ou de ſon Général en chef. La Correſpondance de Mr. de *Courmaud* avec le Duc de *Savoye*, le Prince *Eugène*, Milord *Galloway* & le Marquis de *Léganez* prouve qu'il jouit en Italie de toute la conſidération dont il étoit digne.

Digitized by Google

qu'on ſoupçonnoit le Duc d'avoir fait ſon traité particulier avec la France. Ce prince, ayant enfin conduit les choſes au point où il le ſouhaitoit, fit aſſembler dans ſa capitale tous les Généraux des Alliés, & après leur avoir expoſé la triſte ſituation où il ſe trouvoit, par le défaut de ſecours efficaces de la part des Alliés contre l'armée formidable de *Catinat*, il leur déclara qu'il ſe voyoit forcé d'accepter la neutralité qu'on lui offroit. Les Généraux mirent tout en oeuvre pour le détourner d'un deſſein ſi préjudiciable à la cauſe commune, mais tout fut inutile; & les Alliés jugèrent à propos de faire paſſer le Pô à leur armée pour la mettre à l'abri de toute ſurpriſe. Le Comte de *Mansfeld* fut encore envoyé au Duc pour lui faire les propoſitions les plus avantageuſes & lui déclarer qu'on ne vouloit point de neutralité. Le Duc répondit qu'en ce cas il prenoit le parti des François, & fit déclarer en même tems aux Généraux que ſi dans l'eſpace de quinze jours leurs troupes n'étoient point ſorties de ſes états, il

Digitized by Google

les traiteroit comme ennemies. Les troupes Brandebourgeoiſes furent très embaraſſées dans cette occaſion. Elles avoient été données au Duc ſous la condition expreſſe que s'il venoit à faire ſa paix particulière, il ſeroit obligé de leur payer la ſolde de trois mois d'avance & de leur donner des quartiers de rafraichiſſement. Le Duc offrit de remplir ſon engagement pourvû que les troupes demeurâſſent dans ſon pays. D'un autre côté les Alliés ſollicitoient *Varennes* de ne pas ſe ſéparer de leur armée, & s'obligeoient de porter leurs maîtres à remplir les engagemens contractés par la Savoye. Le Marquis de *Varennes* fit aſſembler les chefs des Régimens pour les conſulter ſur une affaire ſi délicate: leur ſentiment fut d'accepter les offres des *Alliés*, & leur conduite fut approuvée par l'Electeur.

L'armée ſe mit en marche avant le terme fixé par le Duc de Savoye, pour entrer dans le *Milanez*. Comme il falloit paſſer le Pô au pont de Turin, on appréhenda

henda que le Duc ne s'oppoſât au paſſage des Brandebourgeois: ils ſe placèrent au centre, bien réſolus en cas d'inſulte de ſe défendre courageuſement: mais cette précaution fut inutile; le Duc les laiſſa paſſer tranquillement. Il ſe mit auſſitôt après leur départ à la tête de l'armée des ennemis, & marcha du côté de Valence. Comme les Généraux alliés avoient prévu que cette ville ſeroit attaquée, ils l'avoient pourvue d'une forte garniſon, compoſée de deux régimens de Religionnaires & de deux régimens impériaux. Le Général Ingénieur *le Goulon*, *) qui s'étoit réfugié de *Mets* en Hollande, y fut envoyé avec ordre au Gouverneur de ſuivre ſes conſeils. Le Régiment de *Courmaud* fut placé à *Tortone*, petite ville fortifiée, où il y avoit un vieux château qu'on avoit négligé, & où Monſieur de *Courmaud* fit faire quelques ouvrages pour la ſureté de la place. La trève conclue peu de tems après pour l'Italie termina les

*) v. T. I. p. 250.

opérations de cette campagne. A la fin de Novembre 1696 les Régimens Brandebourgeois ſe mirent en marche pour retourner en Allemagne ſous la conduite du Marquis de *Varennes.* *) Ils furent à la ſolde de l'Angleterre, depuis le jour où le Duc de Savoye eut diſcontinué de les payer; & cela ſe fit par l'entremiſe du Prince *Eugène* & de Milord *Galloway*, qui commandoit les troupes de cette nation. Le Marquis de *Leganez* chef des troupes Eſpagnoles, leur donna des quartiers de rafraichiſſement à *Lodi*, dont elles partirent au bout de ſix ſemaines pour retourner en Allemagne: elles prirent leur route par le pays Vénitien, traverſant le Tirol, & paſſèrent le Danube à *Donawert* pour prendre les quartiers d'hiver en Franconie & ſervir dans l'armée que commandoit le Margrave de *Bareith*, dans l'abſence du Prince *Louis de Bade* alors à *Vienne.* Les négociations furent terminées par la paix de *Ryſwick* en 1697.

Pen-

*) Mémoires *de la Meintaie.*

Digitized by Google

Pendant qu'une partie des militaires Réfugiés donnoit en Italie des preuves ſi honorables de fidélité & de valeur, ceux de leurs compatriotes qui, en *Flandres* & en *Hongrie*, ſuivoient les divers corps auxquels ils étoient attachés, ne ſe montrèrent pas moins dignes de la protection & de la faveur qu'ils avoient obtenue dans leur nouvelle patrie. Après la bataille de *Fleurus* les forces des Alliés ſe réünirent preſqu'entiérement dans les Pays Bas. Les Brandebourgeois y étoient encore au nombre de quatorze à quinze mille hommes, après les ſecours envoyés en Italie & en Hongrie. Ils furent commandés tour à tour par l'Electeur lui même, par les Margraves *Charles Philippe* & *Chrétien Louis* & les Généraux *Flemming*, *Barfuſs*, *Heyden*, *Canitz* & *Dewitz*. Ils ſe diſtinguèrent dans les ſix campagnes qui précédèrent la paix de *Ryſwick;* celle de 1695 fut ſurtout glorieuſe pour leurs armes. Lorsqu'au ſiége de *Namur*, les troupes commandées par *Heyden* paſſérent en revue le 4. *Juillet* devant le Roi

Digitized by Google

Guillaume, il ne put s'empêcher de louer la beauté & la bravoure de ces troupes: *voilà*, dit il au comte de *Soiſſons*, *de la belle infanterie, & je peux vous dire qu'elle eſt encore plus bonne que belle.* Il confirma ce témoignage en écrivant après la priſe de la ville, qui ſe rendit le 3. *Aout*, qu'il n'étoit redevable du ſuccès qu'à la valeur des Brandebourgeois. Le fort où *Boufflers* s'étoit jetté ne fut pris d'aſſaut que le 1. *Septembre;* un illuſtre Réfugié, Monſieur *de la Cave*, (dont nous avons fait connoitre la famille & les ſervices *) eut l'honneur de commander dans cette occaſion les deux milles volontaires Brandebourgeois & Hollandois auxquels le Fort ſe rendit.

Les

*) v. Tom. II. p. 112 & ſſ. Monſieur Pierre de la Cave tige cette famille de etoit né en France le 24. Décembre 1605. Il quitta ſa patrie à l'âge de 17 ans, & en 1632 il étoit Lieutenant dans la Compagnie des Gardes de Burgsdorf. En 1637 l'Electeur George Guillaume le nomma ſon vice Ecuyer. En 1640 Frédéric Guil-

Les négociations où les Alliés entrèrent avec *Louis XIV.* & qui furent ſuivies du traité de *Ryſwick* en 1697, parurent également & aux Réformés de France, & à ceux que la perſécution avoit diſperſés dans tous les pays Proteſtans une occaſion favorable d'adoucir la rigueur de leur ſort. Il étoit naturel que les premiers cherchâſſent par l'interceſſion des puiſſances étrangères à recouvrer, au moins en partie, les privilèges dont la révocation de

Guillaume lui conféra la place d'Ecuyer en chef. Il forma en 1642 à Cœnigsberg en Pruſſe, par ordre de l'Electeur, une Compagnie de Gardes de 202 hommes dont, il fut nommé Capitaine. Il doit avoir ſuccédé en 1650 à Otton Guillaume de Podewils dans la place de Commandant de Pillau. En 1650 il fut nommé Capitaine des gardes à pied (le corps étoit de 300 hommes) avec cent Riſdalers d'appointemens par mois. En 1669 l'Electeur le nomma Major Général de ſes armées. Il mourut le 8. May 1679 & fut enterré à Pillau. v. Alte *und neue Denkwürdigkeiten* der preuſſiſchen Armee. Berlin 1787.

Digitized by Google

l'Edit de *Nantes* les avoit privés: on pouvoit pardonner aux derniers de regretter, dans les aſyles même où ils avoient été le mieux accueillis, la douceur du ſol natal & les grands avantages que pluſieurs avoient perdus en le quittant. Ils pouvoient ſe flatter que la France inſtruite par l'expérience, de ce qu'elle avoit perdu par ſon intolérance, adopteroit des meſures moins rigoureuſes & chercheroit à guérir les playes qu'avoient faites à ſa population & à ſon induſtrie des migrations qu'elle avoit vainement voulu empêcher. Dans ces premiers tems, où les Réfugiés n'avoient pu encore prendre racine dans les lieux où ils s'étoient portés, où la plûpart avoient encore en France leurs parens, leurs épouſes ou leurs enfans, & pouvoient ſe promettre de rentrer dans leurs anciennes poſſeſſions, la ſaine politique, pouvoit engager la cour de France à prendre des meſures, qui n'euſſent pas été ſans efficace pour ramener au ſein de leur patrie une partie des citoyens qu'elle avoit perdus.

C'eſt

C'eſt probablement beaucoup plus ſur ces vraiſemblances que ſur les prédictions d'un prochain retour en France, appuyées dans les *Lettres Paſtorales* de *Jurieu* & dans ſon *Accompliſſement des Prophéties* de l'autorité de l'Apocalypſe, où il croyoit les trouver, que les Réfugiés avoient fondé l'eſpoir preſque général de rentrer dans leur patrie. Ils avoient pu céder dans les premiers momens de l'infortune à la douceur de l'eſpoir dont *Jurieu* lui même avoit été deceu, & qui, dans la vivacité de ſon imagination & dans le ſyſtème qu'il s'étoit fait ſur les prophéties, avoit trouvé des couleurs ſéduiſantes. *Jurieu* avoit ſans doute un peu trop légérement fixé à l'an 1689 le rappel des Réfugiés, & l'on avoit ſaiſi cette idée comme l'on ſaiſit d'ordinaire tout ce que l'on déſire fortement. Je voudrois que tous ceux qui jugent un des hommes les plus ſavans, & à plus d'un égard les plus reſpectables du ſiècle paſſé, avec une rigueur dont l'injuſtice m'a toujours frappé, oppoſaſſent à l'idée, que *Bayle*, ſon ennemi

perſonnel, & d'après lui *Voltaire**) en ont donnée, l'examen ſage & impartial que le continuateur de *Bayle* a fait de ſa conduite & de ſes écrits; ils rougiroient peut-être d'avoir ſans connoiſſance de cauſe & ſur

*) La note *U* de l'article *Jurieu* du continuateur de *Bayle* relève avec force l'injuſtice de *Voltaire* dans le portrait affreux qu'il fait de cet homme célèbre. *Bayle*, qui traite *Jurieu* ſi cruellement dans ſon Dictionnaire, en parle ſur un tout autre ton dans ſes *Lettres*, écrites avant le tems, où, à l'occaſion de *l'Avis aux Réfugiés*, il eut avec lui cette querelle fameuſe dans laquelle le philoſophe de *Rotterdam* ne joue certainement pas le plus beau rôle. *Voltaire* lui même qui accuſe *Jurieu* d'avoir écrit *en fou*, a bien ſu profiter de ſes ouvrages & y puiſer ſur les matiéres de l'intolérance & des ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine cette érudition d'emprunt, qui lui a donné aux yeux de la légéreté un air de profond ſavoir. Il ſeroit difficile d'écrire mieux & avec plus de ſavoir, de ſageſſe & de goût que ne l'a fait *Jurieu* dans ſes *Préjugés légitimes* & dans ſa *Défenſe de la Réformation*; & Mr. de *Chauffepied* a raiſon d'appeller une licence plus que

ſur parole mépriſé un homme dont les talens diſtingués & le caractère moral ne méritèrent jamais ce ſentiment. *Jurieu* ne l'éprouva point de la part de ſon ſiècle; ſes nombreux & ſavans ouvrages, ainſi que ſes travaux infatigables pour le bien de la cauſe Proteſtante, lui valurent la plus haute conſidération. Le Roi *Guillaume* & le Grand Electeur l'honoroient ſurtout de leur eſtime & entretenoient avec lui la plus étroite correſpondance; il eut la plus grande part à tous les projets que la confédération Proteſtante oppoſa aux efforts de la cour de Rome & des puiſſances Catholiques pour détruire l'héréſie. L'enthouſiaſme qu'il mettoit dans ſes démar-

que poëtique ces quatre vers où il y a bien autant de *fougue* que dans celui qu'on accuſe d'être ſi *fougueux*.

Par le fougueux *Jurieu* *Bayle* perſécuté
Sera des bons eſprits à jamais reſpecté:
Et le nom de *Jurieu*, ſon rival fanatique,
N'eſt aujourd'hui connu que par l'horreur publique.

Volt. Diſc. ſur l'envie.

Digitized by Google

marches put quelquefois l'égarer, & dut ſurtout lui attirer la haine du parti contraire; mais cet enthouſiaſme même le rendoit le mobile & le principal reſſort des grandes affaires qui ſe traitoient alors.

Nous voyons par les Regîtres du Conſiſtoire de Berlin qu'au moment où les Alliés commencèrent à traiter de la paix avec *Louis XIV.*, le zèle de *Jurieu* pour le rétabliſſement des Egliſes de France ſe réveilla & porta ſur cet objet toute ſon activité. Le 12. Octobre 1696 il fut fait lecture d'une lettre par laquelle *il donnoit avis à l'Egliſe de Berlin, que la paix étant ſur le point de ſe faire, il ſeroit bon de prendre des meſures, conjointement avec les Réfugiés des autres états, pour faire enſorte que la Religion ſe rétablit en France par le traité de paix, comme elle y étoit avant la révocation de l'Edit de Nantes.*

La Compagnie nomma pour l'examen de cette propoſition une commiſſion compoſée de Meſſieurs *Bancelin* père, *Rou-*

Rouyer, *de Gaultier*, *Fetizon* & de *Repey* Paſteurs, & de Meſſieurs *de Bournizeaux*, *Goffin*, *Teiſſier*, *Bréhé* & *d'Ingenheim*, & donna lieu ſucceſſivement à pluſieurs aſſemblées, où, ſelon la règle de la Diſcipline pour les cas d'auſſi grande importance, elle ſe renforça d'une partie des notables du troupeau.

On ſent aiſément combien cette affaire dut paroitre difficile & délicate, & quel dut être le partage & l'oppoſition des ſentimens. D'un côté les démarches que *Jurieu* propoſoit de faire paroiſſoient autoriſées par des motifs légitimes & reſpectables: les efforts que le Grand Electeur lui même avoit faits pour obtenir le maintien & le rétabliſſement des Egliſes de France, la bonté généreuſe avec laquelle ſon ſucceſſeur avoit permis aux Vaudois de retourner dans leur patrie au moment où le Duc de *Savoye* les avoit rappellés, pouvoient empêcher qu'on ne craignit dans l'eſprit du Souverain des impreſſions désavantageuſes au caractère

de

Digitized by Google

de ceux qu'il combloit tous les jours de ſes bienfaits. Cependant quel lien ne formoient pas, pour attacher les Réfugiés à l'aſyle où ils avoient été reçus, les grands privilèges, les avantages ſans nombre qu'ils y avoient obtenus, l'affection tendre & paternelle qu'on leur avoit témoignée, la proſpérité même dont ils commençoient à jouir, rapprochée ſur tout de la crainte de ne retrouver jamais en France qu'une exiſtence & une liberté auſſi précaire que celle dont ils y avoient joui précédemment& peut-être un reſſentiment caché de leur réſiſtance & de leur fuite! Quel moment pour une tentative de retour dans leur patrie, qui dans le fonds pouvoit être infructueuſe, que celui où le Souverain avec la propriété d'un temple (celui de la *Dorothéeſtadt*, dont ils n'avoient eu juſqu'alors que l'uſage) leur aſſignoit un emplacement & leur promettoit des ſecours pour en bâtir un ſecond.

Une circonſtance favorable au Conſiſtoire & propre à le diriger dans ſes in-

cer-

Digitized by Google

certitudes fut ſans doute la préſence de l'illuſtre *Spanheim* à Berlin, dans le tems où cette importante affaire y fut agitée. Monſieur de *Spanheim* avoit été le grand promoteur de l'établiſſement des Réfugiés, il appartenoit à leur Egliſe & joignoit à une prudence conſommée toute la confiance de l'Electeur. Il paroit qu'on ſe ſervit de lui pour mettre ſous les yeux du Souverain le réſultat des délibérations Conſiſtoriales, où l'on abandonnoit à ſa piété & à ſon zèle pour la cauſe des Egliſes Proteſtantes la déciſion du parti qu'il convenoit de prendre. *Frédéric*, ſollicité déjà de toutes parts d'agir de concert avec le Roi *Guillaume* & les Alliés Proteſtans pour le rétabliſſement des Egliſes de France, permit à ſes ſujets Réfugiés de s'adreſſer à Sa Majeſté Britannique pour réclamer ſon appui, leur promettant de s'intéreſſer en leur faveur pour ce même objet. Monſieur *de Rapin* a inſéré dans ſa grande *Hiſtoire d'Angleterre* *) le Mémoire ſuivant

*) v. Tom. XI. p. 306.

vant que les Miniſtres plénipotentiaires des Provinces Unies, appuyés des Alliés Proteſtans, préſentèrent au congrès de *Ryſwick*.

„Les Alliés de la Religion Proteſtante, „faiſant réflexion ſur les calamités qu'une „grande partie des ſujets de Sa Majeſté „Très Chrétienne, qui profeſſent avec „eux la même religion, ont ſouffert & „ſouffrent encore, uniquement à cauſe „qu'ils ſervent Dieu ſelon les lumiéres de „leur conſcience, liberté dont ces affligés „pourroient ſe flatter par la loi divine, „par les préceptes de la charité & particulièrement par les loix du Roiaume, „confirmées par Sa Majeſté Très Chrétienne, & dont ils doivent jouir en bons „& fidelles ſujets, qui ſe ſont toujours tenus envers leur Souverain dans les règles du devoir & de l'obeiſſance; les „dits Alliés touchés par ces motifs de juſtice & de compaſſion, s'intéreſſent „d'autant plus pour ces pauvres gens, „que les maux qu'ils ſouffrent continuant „après

„après la paix rétablie pourroient être „attribués à une averſion de Sa Majeſté „Très Chrétienne contre les Proteſtans „en général, ce qui affligeroit beaucoup „les Puiſſances de cette religion, qui eſ- „pèrent par la paix de rentrer & de vivre „dorénavant en amitié & bonne intelli- „gence avec Sa Majeſté Très Chrétienne. „Pour cet effet il leur importe de ſavoir „quelle ſera la deſtinée d'un grand nom- „bre de ſujets de France qui ont aban- „donné leur patrie, afin de les animer „par la paix faite à retourner chès eux, „s'ils le peuvent faire en liberté & bonne „conſcience: c'eſt pourquoi les Ambaſ- „ſadeurs & plénipotentiaires des dits Al- „liés de la Religion Proteſtante pour la „paix générale ſe trouvent obligés de les „recommander très inſtamment à Leurs „Excellences Meſſieurs les Ambaſſadeurs „de Sa Majeſté Très Chrétienne. Ayant „requis Son Excellence Monſieur le Mé- „diateur de joindre ſes bons offices afin „qu'il ſoit procuré à ces pauvres gens le „ſoulagement après lequel ils ſoupirent

Digitized by Google

„depuis longtems, & qu'ils ſoyent réta-
„blis dans leurs droits, libertés & privi-
„lèges en matière de religion, pour jouir
„d'une entière liberté de conſcience, &
„que ceux d'entr'eux qui ſont dans les
„priſons, ou autrement détenus, ſoyent
„élargis, afin que ces affligés puiſſent
„avoir part à la paix dont, ſelon les appa-
„rences, l'Europe va jouir."

Monſieur *de Rapin* ajoute qu'on imprima en même tems une requête fort reſpectueuſe & fort ſoumiſe que les Réfugiés s'étoient propoſé de préſenter au Roi de France. Ils y reconnoiſſoient qu'après Dieu, leur premier devoir étoit de lui rendre une obéiſſance ſans bornes, ils le ſupplioient de ſonger que peut-être aux dernières heures de ſa vie les miſères affreuſes, où d'infidèles conſeils lui avoient fait plonger tant de ſujets qui ne le méritoient pas, viendroient ſe préſenter tout à coup à ſes yeux; ils finiſſoient par ces paroles: *Nous ſommes demeurés dans le ſilence pendant que*

Digitized by Google

V. M. a été occupée d'une grande guerre. Préſentement qu'on travaille à la paix de l'Europe, trouvez bon, Sire, que nous vous demandions avec tout le reſpect, que nous vous devons, la paix de nos conſciences. Notre fidélité vous eſt connue. Rendez nous, Sire, votre protection & les effets de votre bonté, qui nous ont été enlevés par ſurpriſe & par de faux expoſés dont on a prévenu V. M.

L'Egliſe de Berlin, à l'exemple de celles de Hollande, célébra le Jeudi 4. Mars 1697 un jeûne ſolemnel pour implorer la bénédiction divine ſur des négociations où la religion étoit ſi fort intéreſſée.

Il étoit aſſez facile de prévoir que les démarches des puiſſances Proteſtantes à cette occaſion ſeroient infructueuſes. La hauteur de Louis XIV. n'étoit pas faite pour la rétractation qu'on lui demandoit: il parut bleſſé de ce que lui ne ſe mêlant point de la condition des Catholiques en

Digitized by Google

Angleterre, *Guillaume III.* s'intéreſſât au ſort des Réformés en France; & quoiqu'on eut pû objecter à ce reproche quelque diſparité dans les deux cas, & rappeller les titres auxquels *Charles I.* s'étoit autrefois porté comme garant de l'Edit de Nantes, on ne crut pas devoir arrêter, en inſiſtant trop ſur cet article, les négociations pour la paix, dont ceux qui avoient le plus d'influence au Congrès déſiroient ardemment la concluſion.

Il paroit par la ſuite des Actes du Conſiſtoire que la Compagnie déſeſpérant du ſuccès des démarches générales pour le rétabliſſement des libertés des Réformés en France crut devoir profiter de la circonſtance des négociations de *Ryſwick* pour obtenir au moins la révocation des ordonnances par leſquelles les biens de ceux qui étoient ſortis de France avoient été confiſqués. Meſſieurs *Bancelin* & *de Beauſobre* Paſteurs, furent chargés avec Mr. de *Montbrelai*, *du Han*, *Delas* & *Lugandi* de dreſſer un Mémoire, où l'Elec-

teur

Digitized by Google

teur ſeroit ſupplié de faire obtenir aux Réfugiés en leur qualité de ſujets de ſa Sérénité Electorale les biens qu'ils avoient délaiſſés dans leur patrie. Le Mémoire fut préſenté à Monſieur *de Spanheim*, qui l'approuva & fit ſavoir au Conſiſtoire que l'Electeur ayant retenu pendant quelques jours les pièces projettées pour les lire à loiſir, les avoit honorées de ſon approbation. Elles furent ſignées par tous les Membres du Conſiſtoire, & Monſieur *de Spanheim*, qui peu de tems après fut envoyé à Paris, eut ordre de les appuyer au nom de ſon ſouverain. Cette nouvelle démarche ne produiſit pas plus d'effet que les précédentes.

Au commencement de 1698 la Cour adreſſa au Conſiſtoire de Berlin, avec ordre de le communiquer à toutes les Egliſes Françoiſes des Etats, pour en publier la teneur en chaire, un Reſcrit en date du 5. Janvier, portant que ſelon le rapport de Monſieur *de Schmettau*, Envoyé à la Haie, le Plénipotentiaire de France avoit

déclaré au nom de ſa cour aux plénipotentiaires des Alliés, que les Réfugiés ne pourroient être admis à retourner en France & à rentrer en poſſeſſion de leurs biens qu'après qu'ils auroient abjuré leur religion pour ſe réunir à l'Egliſe Romaine, en s'engageant à y demeurer toujours attachés. Les Etats Généraux avoient de la même manière notifié cette déclaration à tous les Réfugiés établis dans les Provinces Unies; & le Conſiſtoire de *Berlin* en prit occaſion d'interdire à tous les membres du troupeau des voyages dans leur ancienne patrie, qui auroient pu les expoſer aux dangers de la perſécution.

La paix de *Ryſwick* fut moins l'ouvrage de la modération de *Louis XIV.*, que de la politique de la France, attentive à la grande révolution qui ſe préparoit du côté de l'Eſpagne. *Charles II.* dont les infirmités annonçoient la mort prochaine, n'avoit point d'enfans mâles, & la France pouvoit oppoſer aux prétentions de la Maiſon d'Autriche ſur cette belle

Digitized by Google

belle & riche ſucceſſion, celles que lui donnoient les diverſes alliances de la maiſon de *Bourbon* avec celle *d'Autriche* en *Eſpagne*. Les intrigues de la politique appuyèrent ces droits, du fameux teſtament, par lequel *Charles II.* appelloit à lui ſuccèder le Duc *d'Anjou*, petit fils de *Louis XIV*. Cette grande affaire étoit ſur le point d'éclater, & le cabinet de *Verſailles* ſentit combien il lui importoit de ménager toute la réunion de ſes forces, pour ſoutenir des droits, dont il étoit facile de prévoir qu'ils ſeroient conteſtés.

Ce fut en 1700 & à la mort de *Charles II.* que s'alluma le feu de la guerre, à laquelle ſon objet a fait donner le nom de guerre de ſucceſſion. Le parti que *Frédéric I.* prit dans cette fameuſe querelle paroiſſoit déja décidé par les mêmes motifs, qui dans les guerres précédentes avoient attaché le *Brandebourg* à *l'Autriche* & à ſes Alliés. Il le fut encore plus par la circonſtance des négociations avec la Cour de *Vienne* dont l'objet étoit

d'obtenir à l'Electeur la dignité Royale, que *Frédéric* ambitionnoit, depuis le moment où le Prince *d'Orange* étoit parvenu à la couronne *d'Angleterre*. Dans le traité de la couronne, conclu à *Vienne* entre *l'Autriche* & le *Brandebourg*, le 6. Novembre 1700, l'Empereur s'engageoit à reconnoître l'Electeur comme Roi de Pruſſe, ſous la condition qu'il lui fourniroit, un ſecours de dix mille hommes, & qu'il agiroit de concert avec lui pour faire valoir ſes droits ſur *l'Eſpagne*. La *France* fit des efforts inutiles pour attirer *Frédéric* dans ſon parti; il entra dans la grande alliance, qui ſe forma contre *Louis XIV.*; & ſes troupes furent, pendant preſque toute la guerre de ſucceſſion, à la ſolde des Alliés.

Nous nous écarterions de l'objet de ces Mémoires en traçant le tableau détaillé de cette guerre, où les troupes *Brandebourgeoiſes* ſoutinrent la gloire qu'elles s'étoient acquiſes ſous le Grand Electeur, & où ſe formèrent à l'école des

Eu-

Digitized by Google

Eugène, des *Marlbourough* la plûpart des Généraux qui dans les premieres campagnes de *Frédéric le Grand* ſe montrèrent dignes de ſervir ſous le plus fameux Capitaine de ſon ſiècle. Dans toutes les occaſions d'éclat où, ſoit en *Allemagne*, ſoit en *Italie*, & ſurtout en *Flandres*, les troupes des Alliés ſe couvrirent de gloire en combattant contre la *France*, les troupes *Pruſſiennes* eurent la plus grande part au ſuccès. A la fameuſe bataille de *Hochſtedt*, en 1704, le Prince *d'Anhalt* fit des prodiges de valeur & contribua beaucoup à décider la victoire. *Eugène* écrivit lui même à *Frédéric I.*, pour le féliciter de la valeur de ſes troupes. Les *Pruſſiens* qui, après le ſiège de *Landau*, combattirent ſous *Eugène* en *Italie*, ne ſe diſtinguèrent pas moins. Ils étoient au nombre de huit mille dans l'armée des Alliés, forte de vingt mille hommes, & méritèrent à la bataille de *Caſſano* contre *Vendôme*, en 1705, & l'année ſuivante à la fameuſe journée où les lignes des François furent forcées devant

Digitized by Google

Turin *) & le ſiège levé, le témoignage, que leur rendit *Eugène*, d'avoir eu, par leur bravoure, la plus grande influence ſur ces évènemens.

Ce fut cependant en *Flandres* que l'élite des troupes Pruſſiennes combattit ſurtout pour la cauſe des Alliés & partagea l'honneur de ces campagnes brillantes, où la gloire de *Louis XIV.* & des armes Françoiſes céda longtems au bonheur des Alliés, à l'habileté de leurs chefs & à la valeur de leurs troupes. La gendarmerie *Pruſſienne* fit des prodiges à la bataille *d'Oudenarde* le 11. *Juillet* 1708. Les *Pruſſiens* commandés par *Lottum* ne ſe

*) Nous avons ſouvent oui conter à d'anciens militaires Réfugiés, que l'infanterie *Pruſſienne*, & ſurtout les régimens de *Poméranie* entrèrent, l'épée à la main, dans les retranchemens des François avec une furie à laquelle rien ne put réſiſter. *Tout alloit bien pour nous*, diſoient les priſonniers après la bataille, *ſi ces mandits gato ne s'en étoient mêlés:* en plat Allemand *gato* ſignifie: *avance, geh zu, gato.*

Digitized by Google

ſe diſtinguèrent pas moins au ſiège de *Tournay* & à la bataille de *Malplaquet*, livrée le 10. *Septembre* 1709, ainſi qu'à la priſe de *Mons*, dont *Dhona* fut nommé Gouverneur. Le Prince Royal (depuis Roi, ſous le nom de *Frédéric Guillaume I.*) agé de 21 ans fit ſes premières armes dans cette campagne, où il montra les talens militaires & le courage héréditaire des princes de ſon ſang.

Les Militaires Réfugiés qui faiſoient encore une partie conſidérable des armées Pruſſiennes, parurent dans cette époque tels qu'ils s'étoient montrés juſques ici; & ne firent pas moins que ceux qui ſervoient en foule dans les armées Angloiſes & Hollandoiſes, éprouver à *Louis XIV.* une des ſuites de ſa barbare intolérance, qu'il eut peut-être le plus ſujet de déplorer. Les Hiſtoriens ſont unanimes dans le témoignage qu'ils rendent à leur fidélité & à leur zèle pour les Princes qui les avoient recueillis du ſein de la perſécution. La rigueur avec laquelle leur an-

Digitized by Google

ancienne patrie les avoit rejettés, le ſouvenir des maux qu'ils avoient ſoufferts eux mêmes, & qu'enduroient encore leurs familles & ceux qui profeſſoient avec eux une même religion, ne pouvoient ils pas leur donner contre une patrie, qui les traitoit en ennemis, des reſſentimens auſſi vifs que l'avoient été les ſentimens d'amour & de fidélité qu'ils lui avoient ſi conſtamment portés? On dit que l'indifférence ne ſuccède guères dans le cœur de l'homme aux affections vives: mais quelle affection plus vive que celle de ces vertueux citoyens pour leur Roi! & de quel injuſte & cruel retour ils s'étoient vus payés!

Outre les officiers de tout rang, répandus dans les divers corps de l'armée *Pruſſienne*, trois régimens commandés par d'illuſtres Militaires Réfugiés, *Varenne*, *du Portail* & *du Troſſel* ſervirent dans l'armée des Alliés. Le Prince Royal les vit combattre à *Malplaquet;* & c'eſt probablement dans les relations qu'il eut avec

avec les chefs & les officiers, la plûpart Réfugiés, de ces corps reſpectables, qu'il faut chercher le principe de l'affection qu'il eut dans la ſuite pour pluſieurs des François, qui, ſous ſon règne, parvinrent aux premiers gradès & dont quelques uns furent honorés de ſon intimité.

Nous avons parlé du Marquis *de Varenne* dans le ſecond volume de ces Mémoires. *) Sa famille, aujourdhui éteinte pour les mâles, reparoîtra dans la ſuite de cette hiſtoire, décorée de toutes les diſtinctions dont elle a joui juſqu'à notre tems. Son Régiment (aujourdhui celui de *Braun*) dont tous les officiers, à la création du Régiment, étoient François a été une pépiniére d'où ſont ſortis pluſieurs des militaires les plus diſtingués ſous les règnes ſuivans.

Le régiment de cuiraſſiers que commandoit le Général *du Portail* avoit eu ſuc-

*) v. pag. 192 & ſuiv.

Digitized by Google

ſucceſſivement pour chefs le Général *du Hamel* & le Comte *de Loſtange*, *) mort en 1703. C'eſt aujourdhui celui du Duc de *Saxe-Weimar* à *Aſchersleben*. Il avoit été formé originairement de l'un des deux Régimens que commandoit l'illuſtre *Briquemault*, Baron *de Saint Loup*. Monſieur

*) Les *Loſtange* avoient tenu le premier rang dans la nobleſſe du parti Réformé en *France*. *Sully* (Tom. III. pag. 51 de ſes *Mémoires*) nomme *Louis François de Loſtange* parmi ceux qui tenoient pour *Henri IV.* contre les Ligueurs. C'eſt probablement le même qui en 1580 aſſiſta avec le Vicomte de *Turenne* à l'aſſemblée des Religionaires. Celui dont il s'agit ici obtint en 1702, & lorſque le Général *du Hamel* paſſa au ſervice de *Veniſe*, le régiment de Cuiraſſiers formé en 1688 de celui de *Briquemault*. *Charles Comte de Loſtange*, ſervit comme Major à la bataille de *Mollwitz*, où il fut bleſſé. Parvenu au grade de Lieutenant Colonel, il épouſa *Marie Charlotte de Derſchau*, Veuve du Major Général de *Trenck*, & mère du célèbre *Trenck*, qui nous à parlé de cette alliance, qu'il tient à honneur.

Digitized by Google

ſieur *du Portail* l'échangea en 1716 contre le Régiment du Prince héréditaire *d'Anhalt-Deſſau.*

Les notices que nous avons recueillies ſur les perſonnes les plus célèbres du Refuge, nous ont laiſſé, par rapport au Général *du Portail*, dans une incertitude, dont nous n'avons pu nous tirer.

Dans les tableaux de l'armée que nous avons conſultés, cet illuſtre militaire eſt conſtamment nommé *Jean Chalmot du Portail*, & pourroit dans ce cas appartenir à une famille noble du *Poitou* dont quelques branches s'établirent d'abord à *Weſel*, enſuite à *Cœnigsberg* en *Pruſſe*, où l'on trouve dans les liſtes de 1697, noble *Jean Chalmot*, Seigneur de *Bois-recept* avec *Jean Chalmot*, Seigneur de *Virſay*. Les états de penſion de 1689 font mention de quelques filles de qualité du même nom, & Monſieur *de Campagne* dans ſes Mémoires manuſcrits parle d'un *du Portail Chalmot*, commandant à *Namur* en

en 1717. *) Un des frères de *Milord Galloway* (*Ruvigny*) portoit le nom de *Chalemotte*.

A côté de ces notices, nous trouvons dans les Régîtres de l'Egliſe, *Benjamin Jerôme Cureau* (quelquefois *Coreau* ou *Coureau*) *du Portail*, Lieutenant Général des Armées du Roi, & ci-devant Colonel d'un Régiment de Cavalerie, natif de *Blois* & mort à *Berlin*, âgé de 76 ans, & dont la femme, *Marthe Dallies* ou *des Alliés* étoit de l'illuſtre famille des Barons *de Cauſſade*. Il reſte de ce couple, auſſi reſpectable par ſes vertus & ſa piété que par ſon rang, des ſouvenirs infiniment honorables.

Le

*) Les Régîtres de l'Egliſe de *Berlin* en 1698 font mention du mariage *d'Iſaac de Nolibé* Ecuyer, Seigneur *de la Gabre* (mort à *Stargard*, comme Lieutenant Colonel) avec *Renée de Chalmot*, fille de *Jaques Chalmot* Seigneur de *Reſens* & *du Portail* & de *Renée de Chitton*.

Digitized by Google

Le nom du Général *du Troſſel* s'eſt conſervé juſqu'à ce jour avec diſtinction. Il étoit originaire de *Montpellier*, & avoit ſervi d'abord dans le régiment de *Varennes*, où il étoit Colonel en 1702. En 1708 il obtint, comme Major Général, le régiment que *Pœllnitz* avoit formé en 1697, & que commande aujourdhui à *Hamm* le Général *de Budberg*. Mr. *du Troſſel* ſe diſtingua dans les guerres *d'Italie* & de *Flandres*. Après la paix *d'Utrecht* il commandoit le contingent du Roi à l'armée impériale; il mourut en 1714 étant parvenu, au grade de Lieutenant Général. L'une des ſœurs de Mr. *du Troſſel* avoit épouſé Monſieur *d'Uſſon*, Capitaine; l'autre fut mariée à *Halle* & eut pour fils Mr. *Etienne Baſſet du Troſſel*, Conſeiller de la Juſtice ſupérieure & père d'une famille nombreuſe & qui tient encore un rang diſtingué dans la Colonie.

Le Général *du Troſſel* avoit un frère, dont il eſt fait mention dans les Actes de la Chancellerie de 1719, à l'occaſion

Digitized by Google

d'une donation de 3904 florins & 4½ ſols *d'Hollande*, qu'il fit pour les bâtimens de la maiſon des Orphelins & de l'Egliſe de *Berlin*, & qui devoit être remiſe aux commiſſaires des bâtimens, à meſure qu'on la recevroit des Etats Généraux, comme arrérage des ſommes dues au donateur.

Un Réfugié illuſtre par ſon origine & par ſes ſervices eut part à la gloire que le régiment des Gensdarmes acquit dans la guerre de ſucceſſion: Mr. *Théodore Gigou de Briou*, mort à *Berlin* en 1721 comme Major Général. *) Il avoit obtenu en 1713, en qualité de Colonel le commandement du ſecond eſcadron. Monſieur *de Briou* étoit d'une ancienne Maiſon de *Poitou* & natif de *Briou*, l'une des terres de ſa famille. Mlle. *Angélique Gigou de Veſançay*, native de *Saint Mai-*

*) En 1697 il commandoit comme Major, ſous *Tettau*, une compagnie des Gardes à l'entrée de l'Ambaſſadeur *Ruſſe* à *Cœnigsberg*.

Digitized by Google

Maixant en *Poitou* & morte en 1741, ſi connue à *Berlin*, où ſa maiſon fut pendant pluſieurs années le rendez-vous des perſonnes les plus diſtinguées par leur rang & par leur eſprit, étoit niéce du Général *de Briou*.

Le premier eſcadron des Gensdarmes formé en 1691 fut commandé dès ſon origine & juſqu'en 1713 par Monſieur *d'Artis de Becquignoles*, dont la famille exiſte encore dans l'armée & a contracté des alliances illuſtres en *Pruſſe*. Il étoit originaire de *Milhau* en *Rouergue*, & avoit ſervi en *France* dans le régiment de *Soiſſons*. Son frère *Jean d'Artis de Trocconis*, né à *Milhau* en 1656 & mort à *Magdebourg* en 1739 âgé de 84 ans, eſt qualifié dans ſon épitaphe: Ecuyer, Chevalier, Colonel d'un Régiment de Dragons au ſervice du Roi de Pruſſe. Mr. *de Becquignoles* ſervit avec honneur. C'eſt probablement ſon fils, qui mourut il y a quelques années étant Colonel & Commandant de la fortereſſe de *Coſel*, & qui a laiſſé

trois fils, que nous trouvons dans les rôles des régimens *d'Uſedom*, Huſſards, *de Platen* à *Inſterbourg* & *d'Eglofsſtein* à *Elbing*. Leur ſœur a été mariée à Monſieur *d'Auer*, fils du Conſeiller privé des finances *d'Auer* & d'une Demoiſelle *de Mirande*.

Il entre eſſentiellement dans le plan de notre ouvrage de recueillir tout ce que nous avons pu trouver de détails ſur les familles qui ont fait honneur au Refuge. Nous devons à la complaiſance de Monſieur *de Wangelin*, Conſeiller privé & gendre du célèbre Général *de Bodt*, ceux que nous allons offrir ſur un des hommes les plus intéreſſans qui ont vêcu dans cette époque & dont le ſouvenir, conſacré par les beaux monumens qui atteſtent ſes talens ſupérieurs, honore le Refuge.

Jean de Bodt étoit né à *Paris* en 1670 d'une famille diſtinguée & opulente. Agé de deux ans, il eut le malheur de perdre ſon

Digitized by Google

ſon père. Sa mère, qui peu de tems après épouſa Mr. *d'Uſez*, Catholique Romain, le fit cependant élever dans la Religion Réformée. Un goût décidé l'entraîna vers l'étude des mathématiques & de l'architecture civile & militaire. Le célèbre *Blondel* le prit en affection & à l'age de quatorze ans, il remporta pluſieurs des prix diſtribués par l'Académie d'Architecture. Pour ſe ſouſtraire aux ſollicitations par leſquelles on le portoit à changer de religion, il quitta *Paris* à l'age de 15 ans & ſe réfugia en *Hollande*, où il trouva accès auprès du Général de *Gor*, chef de l'artillerie *Hollandoiſe*, qui le recommanda fortement au Prince *d'Orange*, *Guillaume III.* En 1690 il fut fait Capitaine d'Artillerie & du corps des Ingénieurs au ſervice *d'Angleterre*, avec trois mille écus d'appointemens, auxquels le Parlement joignit une penſion de cent guinées pour les ſervices qu'il avoit rendus en *Irlande*. Il avoit ſuivi le Prince *d'Orange* en 1688; & ſervit ſous ce Prince dans huit ſiéges & quatre gran-

Digitized by Google

des batailles, celle de *la Boine*, *d'Agrim*, *de Steinkerque* & de *Nerwinde*. Il étoit chef de brigade au fameux ſiége de *Namur*, & preſque tous les Ingénieurs ayant été tués ou bleſſés, l'Electeur de *Bavière* l'appella pour diriger l'attaque du château, qu'il fit avec tant de ſuccès, que les aſſiégés capitulèrent dès le lendemain. En 1699 il entra avec l'agrément du Roi *d'Angleterre* au ſervice de *Frédéric I.* qui lui donna une Compagnie dans ſes Gardes, ſous le Maréchal *de Wartensleben*, & le nomma Gentilhomme de la chambre, avec l'intendance de tous les bâtimens civils & militaires. En 1704 il fut Brigadier & premier Ingénieur. On le chargea de faire les deſſeins de l'Arſenal, *) de l'Hôtel des Invalides & des Ecuries Royales. Mr. *de Bodt* n'échappa point à l'envie que les talens & les ſuccès excitent naturellement. On trouva que ſes deſſeins étoient trop magnifiques & que

*) *Nehring* y avoit déja travaillé en 1695 & après lui *Grünberg* & *Schlüter*: *Nicolai*: *Deſcript*: *de Berlin*. T. I. p. 163.

que d'après ſes plans les écuries de Berlin l'emporteroient ſur celles de *Verſailles.* On parvint à l'écarter en lui faiſant donner la direction des ouvrages à faire à la ville & à la citadelle de *Weſel.* Pendant ſon abſence on avoit commencé de bâtir l'arſenal de *Berlin*, ſur les deſſeins d'un autre, & lorſqu'on fut preſque juſqu'au comble, il ſe trouva que les fondemens étoient trop foibles & que l'édifice menaçoit de crouler. *Bodt* fut rappellé de *Weſel*, & l'on nomma une commiſſion, ſous la préſidence du Margrave *Philippe*, grand Maître de l'Artillerie. Mr. de *Bodt* prouva par des raiſons démonſtratives que l'ouvrage étant très défectueux, le meilleur ſeroit de le raſer entièrement, mais que ſi l'on vouloit qu'il ſubſiſtât, vû la grande dépenſe qu'on y avoit faite, le ſeul parti à prendre étoit de ſupprimer le ſecond étage, *) de met-

*) Le deſſein de la façade de l'Arſenal avec les deux étages, ſelon le premier plan de *Bodt*, ſe trouve dans le relation du voyage de *Toland* en *Allemagne.*

Digitized by Google

tre une Attique à la place, & d'élever une muraille parallèle à celle qui ſubſiſtoit, en les liaiſonnant par des ancres de fer; que le fer à la vérité, étoit ſujet à ſe rouiller & qu'un bon architecte évitoit, par cette raiſon, de s'en ſervir, mais qu'ici il n'y avoit pas d'autre moyen d'éviter l'écroulement. La commiſſion approuva ces idées & fit en conſéquence ſon rapport au Roi, qui chargea Mr. *de Bodt* de l'exécution, avec ordre de ſuivre ſon premier plan, autant que la choſe ſeroit praticable. Il falloit le génie de Mr. *de Bodt* pour ſurmonter les difficultés qui ſe trouvoient dans cette combinaiſon de deux plans différens, tant pour les ornemens que pour l'ordre d'architecture, & pour faire un enſemble harmonieux & où les défauts fuſſent cachés. Mr. *de Bodt* pourvut à tout, & l'Arſenal de *Berlin* demeure encore le bâtiment le plus beau & le plus parfait de ce genre qui exiſte en *Europe*. Le grand portail du château de *Potsdam*, du côté du marché, ainſi que la porte de *Berlin* à *Weſel* ſont des chefs d'œuvre d'ar-

d'architecture qui honorent la mémoire de Mr. *de Bodt.* *) Un an avant sa mort *Frédéric I.* fit appeller Mr. *de Bodt* & lui dit. „Mon cher *Bodt*, je veux, „comme *Salomon*, avant de mourir bâtir „un temple à la gloire de l'Etern el,& je „vous charge d'en faire les desseins; & „afin que vous ne craigniez pas la trop „grande dépense, je vous fais confidence

 „que

*) Mr. de *Bodt* fournit les desseins de deux des sept arcs de triomphe, élevés à *Berlin* en 1707 à l'entrée de *Frédéric I.* après son couronnement. En 1705 il fit avec *Eosander* le dessein d'une porte qui devoit être construite à la place de l'ancienne porte Royale. Il acheva en 1702 le plan des Arcades, qui furent bâties sous sa direction. La maison ci-devant *Podewils*, aujourdhui *Huot*, fut construite d'après ses desseins, ainsi que le Palais de l'Ordre *de St. Jean*, que *Richter* exécuta d'après les plans que *Bodt* avoit laissés. Il avoit présenté en 1707 un grand projet, pour agrandir les fortifications de *Berlin.*

v. *Nicolai* l. c. & art. *Bodt*, dans son Dictionnaire des Artistes sous *Frédéric I.*

Digitized by Google

„que j'ai quatre cent mille ducats, ſous „le chevêt de mon lit, que j'ai deſtinés „à cet uſage. Pour vos peines, vous „aurez dix mille écus. *Frédéric* mourut „au moment où les plans de cet édifice „étoient achevés.“

Frédéric Guillaume I. rendit à Mr. *de Bodt* la juſtice qu'il méritoit. En 1715 il le nomma Major Général, & en 1719 commandant de la ville & fortereſſe de *Weſel.*

En 1728 le Roi *Auguſte II.* le demanda à *Frédéric Guillaume*, avec de fortes inſtances; & le Roi y ayant conſenti Mr. *de Bodt* ſe rendit à *Dresden*, où il fut fait Lieutenant Général d'Infanterie, chef du Corps des Ingénieurs & Directeur des bâtimens civils & militaires, avec 500 écus d'appointemens par mois. En 1734 il fut nommé Commandant de *Dresden* & déclaré Général d'infanterie. Les ornemens d'architecture, banquettes & balcons du beau pont de *Dresden* ſont de ſon invention, de même que le portail du

Digitized by Google

du palais du *Japon*, de la Ville neuve & des caſernes. Mr. *de Bodt* avoit travaillé au chateau *de Whitehall* dont il porta à *Dresde* les plans & les profils. Il mourut dans cette ville le 2. *Janvier* 1745, âgé de 75 ans. Il n'a laiſſé qu'une fille, Madame *de Wangelin*, qui privée de l'uſage de la vue depuis pluſieurs années, eſt un bel exemple de vertu & de piété Chrétienne. Leur fille unique a été mariée à Mr. le Général *de Klitzing*, mort il y a quelques années dans la *Pruſſe Occidentale*, où il commandoit un régiment d'infanterie.

La double carriére où Monſieur *de Bodt* ſe diſtingua offre avec lui, dans la période de notre hiſtoire où nous ſommes parvenus, un autre Réfugié, qui ſe rendit également utile par ſes talens & ſes ſervices: Monſieur *Pierre de Montargues*, Major Général & Chef des Ingénieurs. Il étoit né à *Uſez* en 1660 d'une ancienne famille Réformée du *Languedoc*. Il s'appliqua aux études dans ſa jeuneſſe & fut en-

Digitized by Google

envoyé à *Genève*. La révocation de l'Edit de *Nantes* l'empêcha de retourner dans ſa patrie. Il ſe rendit dans le *Brandebourg*, où il fut employé comme Ingénieur. Il entra auſſi dans les grands Mouſquetaires. Dans les guerres qui précédèrent la paix de *Ryſwick*, il obtint une compagnie dans le régiment de *Heyden*. A la paix ſon régiment ayant été réduit, l'Electeur lui donna une Compagnie franche, qui étoit en garniſon à *Spandau*. Lorſque la guerre de ſucceſſion commença, cette Compagnie fut donnée au Général *Jean George de Tettau*, & *Montargues* fut envoyé dans le *Brabant*, pour ſervir comme Major Ingénieur ſous le Comte *Charles Frédéric de Lottum*, qui l'employa dans des commiſſions importantes. Il fut fait priſonnier & conduit à *Bouillon*, où il courut de grands riſques en ſa qualité de Réfugié & n'échappa qu'en ſe ſauvant de la priſon. Il fut envoyé en *Italie*, où il ſervit comme Quartier-Maître-Général, ſous le Prince *Leopold de Deſſau*, dans la campagne de 1705 juſ-

juſqu'en 1707. Il paſſa de là en *Flandres*, comme Lieutenant Colonel, Quartier-Maître-Général & Chef de tous les Ingénieurs *Pruſſiens*. Il aſſiſta à la bataille de *Malplaquet*. Le Prince Royal l'envoya porter à ſon père la nouvelle de cet évènement. L'éloge que le Prince Royal avoit fait de ſa conduite, lui valut une bague de 2000 Risd. & une gratification de 2000 Ducats. *) Il fut renvoyé en *Flandres* comme Brigadier & ſervit en cette qualité juſqu'à la paix *d'Utrecht*. Après la paix, à laquelle l'Empereur n'accéda pas d'abord, le Roi ayant laiſſé ſon contingent à l'armée impériale, ſous les ordres du Général *Etienne du Troſſel*, *Montargues* ſervit ſous lui au *Rhin* comme Quartier-Maître-Général. De retour à *Berlin*, *Frédéric Guillaume I.* l'envoya

*) *Frédéric Guillaume I.* fit préſent à *Montargues* de l'emplacement où eſt actuellement la maiſon de ſon Excellence *de Heinitz*, que *Montargues* fit bâtir. C'eſt auſſi ſur ſes deſſeins que fut bâtie la maiſon *Veruezobre* au quai de la *Burgſtraße*. V. *Küſter*: *Altes und neues Berlin.*

Digitized by Google

voya à *Stralſund*, complimenter *Charles XII.* ſur ſon retour & négocier avec lui. La guerre s'étant allumée avec la *Suéde*, *Montargues* ſervit le Roi comme Major Général & Chef des Ingénieurs. On fit le ſiège de *Stralſund*, auquel *Frédéric Guillaume I.* & *Frédéric IV.* Roi de *Danemarck* aſſiſtèrent. Ce dernier demanda *Montargues* pour diriger le ſiège de *Wiſmar*. Il lui fit offrir par ſon Envoyé l'ordre de *Danebrog*, mais *Frédéric Guillaume* ne lui permit pas de l'accepter & lui donna l'Ordre de la généroſité.

Montargues fut occupé utilement à parcourir les diverſes fortereſſes de l'Etat & à lever des plans & des cartes juſqu'en 1726. Etant foible & agé, le Roi lui accorda une penſion de 1000 Risd. & lui permit de demeurer à *Clèves*, pour être plus à portée des bains *d'Aix la Chapelle*. Il mourut à *Maſtricht* en 1733.

Mr. de *Montargues* avoit épouſé *Judith de Hahn*, d'une famille noble du pays de *Cologne* & de la Religion Catholique.

1) Un

1) Un de ſes fils qui avoit été cadet à *Magdebourg* devint Enſeigne au Regiment de *Lœben* & mourut de la fièvre chaude en campagne, en 1714.

2) Le ſecond après avoir été Lieutenant au Regiment de *Ziethen*, prit ſon congé & fut Capitaine au ſervice de *Danemarc* où il eſt mort.

3) *Jean Pierre de Montargues*, né à *Aix la Chapelle* en 1695, ſervit en 1708 comme Cadet au Régiment *de Heyden*; fut en 1709. Enſeigne au Régiment *d'Anhalt-Zerbſt* & aſſiſta à la bataille de *Malplaquet*. Il paſſa au ſervice de *Danemarck*, où il eſt mort Major Général à *Oldenbourg* en 1768, âgé de 74 ans.

4) *Julienne Marie de Montargues* mariée au Colonel *Hollandois de Drevon* a deux fils.

1) *Ferdinand de Drevon*, Lieutenant aux Gardes du Prince *d'Orange*.

2) *Daniel de Drevon de Montargues*, qui a pris le nom de ſes ancêtres maternels: la notice que nous ſuivons le qualifie

lifie Capitaine & premier Lieutenant des Gardes.

Les Mémoires que nous avons été à portée de conſulter n'offrent, pendant la guerre de ſucceſſion, aucune trace des ſervices d'un Militaire Réfugié, qui cependant étoit à cette époque dans les premiers grades de l'armée: Monſieur *André Roubignac* ou *Rouvillac de Veyne.* *) Il étoit originaire de *Dauphiné*, d'une famille noble, & qui poſſédoit la Seigneurie *du Bourg de Valence*, érigée en Marquiſat, en 1695. Il avoit probablement ſervi en France dans un grade aſſez élevé, puiſque nous le trouvons comme Lieutenant Colonel en 1698, aux funérailles de l'Electeur *Frédéric Guillaume.* **) Il commandoit en 1690, en qualité de Colonel, le Régiment de Dragons, aujourdhui *Lottum* à *Schwedt*, formé pour le Margrave *d'Anſpach* & qui porta ſon nom juſ-

*) Il eſt nommé *Roubillas*, *Rouvillas*, *Rouvignac*, & par *Küſter*, *Revelias*.

**) v. *Tome II.* de ces *Mémoires*, page 195.

juſqu'en 1713 où *de Veyne* en étoit le Chef. A l'enterrement de *Frédéric I.* cet illuſtre Réfugié paroit comme Lieutenant Général, portant un des quatre cordons du poêle. Il céda ſon Régiment au Lieutenant Général *de Wenſen* en 1719 & fut nommé Gouverneur de *Peitz*, où il vivoit encore en 1720. Mr. *de Veyne* avoit épouſé *Caroline Marie Mieg*, Veuve du Conſeiller *Rademacher*, qui l'inſtitua héritière de tous ſes biens, & en particulier de la belle maiſon ſituée à la rue du Cloître à *Berlin*, que Son Excellence Monſieur de *Podewils*, premier Miniſtre du Cabinet ſous *Frédéric II.* acquit des héritiers *de Veyne*. *Rademacher* l'avoit fait conſtruire ſur les deſſeins du Général de *Montargues*, comme un monument de reconnoiſſance pour *Catherine Crell*, ſa première femme. *) Elle fut longtems la plus

*) v. *Küſter, Altes und Neues Berlin.* T. III. p. 82. On y trouve l'inſcription que *Rademacher* avoit miſe au frontiſpice, en l'honneur de ſa femme.

Digitized by Google

plus belle maiſon du quartier de *Berlin*, où elle ſe diſtingue encore par la nobleſſe & la régularité de ſon architecture. Elle eſt actuellement poſſédée par Mr. *Huot*, Livrancier de la Cour.

Un ancien rôle des Officiers du Régiment de *Varennes*, trouvé par Mr. *de Campagne* parmi les papiers du défunt Lieutenant Colonel *de Riſon*, nous a paru digne d'être conſervé dans ces Mémoires. Il a été pour pluſieurs officiers de l'armée un objet de curioſité; & l'on y trouve réunis avec quelques uns des Militaires Réfugiés, dont il a déjà été queſtion dans ces Mémoires, pluſieurs de ceux qui ſous les règnes ſuivans ont joui d'une réputation & obtenu des diſtinctions méritées. Nous ajouterons aux noms que le rôle de Monſieur *de Riſon* préſente tous les détails que nos mémoires & nos recueils pourront nous fournir ſur l'origine, les familles & les ſervices de ce reſpectable corps d'officiers.

Un

Un motif particulier peut rendre ces détails néceſſaires & intéreſſans. Si dans la grande révolution, dont la *France* préſente le ſingulier ſpectacle, les principes de ſageſſe & de tolérance que le Gouvernement ſemble adopter, conduiſent à l'abolition des loix dures & injuſtes, qui juſques ici ont privé de tout droit de ſucceſſion les familles Françoiſes que l'intolérance a forcé de s'expatrier, la partie de ces Mémoires, qui préſente ſur les familles nobles du Refuge les détails généalogiques que nous avons pu recueillir en deviendra doublement intéreſſante. Il pourra ſe rétablir entre les deſcendans des Réfugiés, que le bonheur dont ils jouiſſent dans leur nouvelle patrie y attache par des liens indiſſolubles, & les familles auxquelles ils tiennent en *France* par les liens du ſang & d'une commune origine, plus d'une relation avantageuſe aux uns & aux autres. Il ſera honorable pour l'humanité, que d'injuſtes préjugés ne diviſent plus ceux que l'ordre de la nature & de la ſociété uniſſoit par les liens

les plus intimes. Le moment où la *France* lèveroit la loi qui prive les Réformés *François* établis hors du Royaume d'un droit qu'ils ont ſouvent inutilement réclamé, ſeroit ſuivi de celui, où par une réciprocité naturelle & avantageuſe à tous, la même loi ceſſeroit là où elle n'a été que juſte repréſaille. On a d'autant plus ſujet de l'eſpérer que de plus en plus les gênes fiſcales qui naîſſent des droits d'aubaine, de traîtes foraines &c. s'aboliſſent non ſeulement entre les villes & les provinces d'un même pays, mais auſſi entre les diverſes nations de *l'Europe.*

TABLEAU

DES OFFICIERS DU REGIMENT DE VARENNES.

CHEF.

Jaques Laumonier Marquis *de Varennes.* Nous avons eu plus d'une occaſion de le faire connoître, *) & ſon nom re-

*) v. T. II. p. 29 152 190 & ſuiv. 203.

Digitized by Google

reparoîtra encore dans la ſuite de nos Mémoires.

COLONELS.

1) en 1702. *Etienne du Troſſel.* v. *ſupra* pag. 241.

2) en 1703. *Auguſte de Durand de Bonne, Baron de Sénegas*, d'une des plus illuſtres familles du Languedoc.

Charles Durand Baron de Sénegas commandoit en 1563 un Régiment de religionnaires, levé à *Caſtres;* il étoit en 1552 Gouverneur de *Puylaurens*, & conduiſit en 1575 ſix cens arquebuſiers. En 1584, il fut envoyé par le Roi de *Navarre* au Duc de *Montmorenci.* Nous trouvons dans les guerres civiles du ſiècle ſuivant un *Sénegas*, Capitaine des chevaux légers & qui ſervoit ſous *Rohan.* *) Mr. de *Sénegas* étoit ſorti de *France* à la révocation comme Capitaine de Cavalerie du Régiment Dauphin étranger. Il paſſa à *Franc-*

*) v. *Hiſt. du Languedoc.* Tom. I. p. 289 ; 15 525 &c.

Digitized by Google

fort ſur le Mein, avec un de ſes frères, Capitaine au Régiment de *Picardie* Ils avoient tous deux leurs propres chevaux & alloient à *Leipzig* à leurs frais. Le Colonel fut tué en 1708 à la bataille de *Malplaquet*. Il avoit épouſé *Elizabeth le Duchat*, ſœur de Mr le Colonel *le Duchat de Dorville*, ayeul du Grand Maréchal actuel de la Cour de la Reine Douairière de Pruſſe.

LIEUTENANS COLONELS.

1) en 1702. *Mathieu de Baret*, Seigneur de *Ruvignan* & *d'Arènes*, natif de *Leictoure* en *Guienne*. Il appartenoit à une des familles les plus diſtinguées du Refuge. Son père *Joſeph de Baret*, Seigneur de *Ruvignan & d'Arènes*, avoit eu de *Jeanne de Riſon* ſa femmes trois fils & trois filles.

1) *Joſeph*, mort en 1698, Major au ſervice de *Pruſſe* & dont la Veuve *Marthe le Cordelier*, de Champagne, mourut à *Berlin* en 1732 agée de 77 ans.

2) *Ma-*

Digitized by Google

2) *Mathieu*, dont il eſt queſtion ici, avoit épouſé *Suſanne le Blanc*, *) de l'illuſtre famille des *le Blanc de Beaulieu;* morte à *Berlin* en 1734, agée de 81 ans.

3) *Salomon*, qui paroîtra dans la ſuite de cette liſte.

4) *Armoiſe*, mariée à Monſieur *de Durand.*

5) *Jeanne* à Monſieur *de Marcous.*

6) *Marguerite* à Monſieur *de Cabanieulles*, frère de la mère du Lieutenant Colonel *de Riſon.*

3) en 1702. *Philippe de Beaupré*, qui en 1715 parvint au grade de Major Général. Nous avons parlé de lui a l'occaſion des campagnes *d'Italie*, avant la paix de *Ryſwick*. v. pag. 197. de ce Volume.

4) (en 1704.) *Salomon de Baret*, Seigneur de *Ruvignan* & *d'Arénes*, frère de *Mathieu de Baret*, né à *Leictoure* en *Guienne*, & mort à *Berlin* en 1708. Sa Veuve *Eliſabeth Le Blanc* de *Sedan*, mou-

 rut

*) v. T. III. p. 136.

Digitized by Google

rut à *Berlin* en 1752, agée de 83 ans. Il eſt ayeul maternel de Monſieur le Conſeiller privé d'Ambaſſade *de Marconnay.*

MAJOR.

en 1704. *Joſeph de Cournuaud.* Il étoit frère du Lieutenant Général, & ſe trouve plus haut, p. 164, dans la notice que nous avons donnée de cette famille illuſtre.

CAPITAINES.

1) *Jean Blaiſe de Durfort,* en 1692, peut-être de l'illuſtre & ancienne maiſon *de Durfort* en *Languedoc*, où *Thomas de Durfort* commanda ſouvent les religionnaires & fut tué en 1622, près de *Montauban.**) Cette famille eſt alliée de celle des *Gaultier Saint Blancard.* Monſieur *de Durfort* étoit natif du fort *Saint Elme* en *Rouſſillon*, & mourut à *Berlin* en 1740, agé de 74 ans. Sa Veuve *Marie Dubois*, de *Metz*, mourut en 1749, agée de 82 ans.

*) v. *Hiſtoire du Languedoc.*

Digitized by Google

ans. Leur fils *Jean de Durfort* à rempli des emplois de Judicature & mourut Juge de la Colonie de *Spandau*, en 1751.

2) (en 1693.) *Louis de Montolieu*, Baron & Seigneur de *Saint Hyppolite*, natif de *Caton* en *Languedoc*. Il parvint au grade de Major Général au ſervice de *Pruſſe* & de Général de bataille, au ſervice du Roi de *Sardaigne*. Il perdit un bras au ſiége de *Turin* & finit ſes jours à *Berlin*, dans un repos honorable, jouiſſant des penſions que ſon mérite lui fit obtenir des trois puiſſances qu'il avoit ſervies, la *Pruſſe*, *l'Angleterre* & la *Sardaigne*.

L'ainée de ſes filles fut mariée à Mr. le Lieutenant Colonel *de Béville*, dont le fils eſt actuellement Major Général & commande un Régiment d'Infanterie à *Francfort ſur l'Oder;* la ſeconde à Monſieur le Lieutenant Général *de Forcade*. Le fils ainé du Général de *Saint Hyppolite*, s'étant retiré dans le pays de *Würtemberg*,

y préſida à l'éducation du Duc aujourdhui régnant. Il eſt mort en *Suiſſe*, jouiſſant juſqu'à ſa mort d'une penſion de cette cour. Son fils *Louis Baron de Montolieu*, après être parvenu au grade de Colonel & d'Aide de Camp Général du Duc de *Würtemberg*, s'eſt retiré à *Lauſanne*, où il jouit également d'une penſion de la cour de *Würtemberg*. La poſtérité de *Théophile*, frère ainé du Général, fleurit encore en *Languedoc*, où elle eſt en poſſeſſion des terres de la famille bien qu'attachée toujours à la Religion Réformée. Un autre de ſes frères, *David* a été Général de bataille en *Angleterre*, où il eſt mort dans un age avancé, laiſſant ſa famille ſur un pied floriſſant. La généalogie de Mr. de *Saint Hyppolite* ſe trouve détaillée dans *Moréri*, à l'article des Barons de *Montolieu* de *Marſeille*, dont elle eſt une branche.

3) en 1694. *Jean de Natalis*. Nous aurons occaſion dans la ſuite de nos Mémoires, de parler de cet illuſtre Réfugié, par-

Digitized by Google

parvenu aux poſtes les plus éminens, & dont la famille a exiſté juſqu'à notre tems avec la plus grande diſtinction.

4) en 1694. *Jean de Nolibé*, Sieur *de la Gâtre*, de *Nerac* en *Guienne* parvint au grade de Lieutenant Colonel, & ſe retira à *Stargard*, où il rendit de grands ſervices à la Colonie. Il avoit épouſé *Renée* de *Chalmot*, fille de *Jaques Chalmot*, Seigneur de *Refens* & du *Portal*, & de *Renée de Chitton*.

5) en 1699. *Jean Gabriel de Rebeur*, d'une famille originaire de France & qui s'étoit réfugiée dans le pays de Vaud. Brantome nomme entre les filles d'honneur de Catherine de Medicis *une Demoiſelle de Rebeur.* *) *Le père de Jean Gabriel de Rebeur* paſſa dans le Brandebourg avec *Suſanne de Caran* ſa femme, ſous le règne du Grand Electeur. Il y fut utile à l'Etat dans l'affaire de la ſucceſſion de Neuf-

*) T. I. des Dames Illuſtres p. 112.

Digitized by Google

Neufchâtel & parvint juſqu'à l'age de 101 ans ſa femme ayant atteint la 98 année.

L'ainé de leurs fils, que nous trouvons dans les anciens rôles des aſſeſſeurs de la juſtice françoiſe de Berlin fut nommé Sous-Gouverneur du Prince Royal de Pruſſe (Frédéric Guillaume I.) Le ſecond mourut Commandant de Memel. Le troiſième Jean Gabriel fit toutes les campagnes d'Italie & du Brabant avec le Régiment de Varennes, parvint au grade de Lieutenant Colonel & mourut dans l'Uckermarc à *Bruſenwalde*, terre appartenante à la famille ainſi que *Götſchendorf*. Il avoit épouſé *Barbe Louiſe de Bruce*, de l'illuſtre famille d'Ecoſſe de ce nom, & dont le père s'étoit retiré à Berlin. Il eſt parlé de Mr. de Rebeur dans les Mémoires du célèbre Comte de Bruce ſon neveu, qu'il avoit fait entrer au ſervice de Pruſſe, qu'il quitta pour celui de Ruſſie. C'eſt de *Jean Gabriel de Rebeur*, que deſcendent par ſon fils, *Frédéric Guillaume* de Rebeur mort à Neu-Srelitz en 1783, Colonel

lonel & Commandant des Gardes du Duc de Mecklembourg, les deux Rebeurs qui ſont actuellement dans le Brandebourg, le premier Colonel, & commandant à Kyritz le Régiment de Marwitz, Cuiraſſiers; & le ſecond *Chrétien Louis*, ancien Préſident de la Chambre de Juſtice, ſi connu pas ſon habileté & ſon activité & qui prit ſon congé en 1784. Un troiſième frère fut tué en 1758 à la ſurpriſe de Hochkirch, étant Lieutenant au Régiment du Prince de Pruſſe. Quatre ſœurs ſont demeurées dans le Mecklembourg, où l'une eſt Dame d'honneur à la Cour de Strelitz; deux ont pris alliance dans les maiſon de Vietingshof & de Kahlden, & la quatrième eſt morte ſous avoir été mariée. *)

*) Il paroît qu'il mourut vers l'an 1709. Au moins les Régîtres de la Chancellerie font ils mention d'un procès aſſés ſingulier que Mr. de *Rebeur*, agé de 80 ans eut à ce ſujet, & où l'on ne pardonna pas aſſez à la foibleſſe de ſon âge les invectives qu'il ſe permit contre les Miniſtres, puiſqu'on le punit en l'enfermant pour quelque tems.

Digitized by Google

6) en 1702, *Samuel du Faur de Saint Sauveur*, de la maiſon de *Pibrac*, le même qui reparoîtra dans ces Mémoires comme Chef du Corps des Cadets.

7) en 1702. *Gabriel Picot de la Meintaye*, d'une illuſtre famille de la *Bretagne*, dont nous avons parlé T. III. de ces *Mémoires* p. 126 & 131. Il ſervit comme Lieutenant Colonel dans les guerres d'Italie & dans la guerre de ſucceſſion. Nous avons fait uſage de ſes Mémoires Manuſcrits. Il avoit épouſé *Suſanne Bertrand de Saint Fulgent*, originaire de *Saint Fulgent* en *Poitou*, morte en 1748. De ce mariage étoient nés Monſieur *Frédéric de la Meintaye*, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de *Stendal*, dont deux fils ont été officiers au Régiment de *Sers;* l'un fut tué à *Landshut* & l'autre mourut en *Autriche* dans la captivité. Sa fille eſt mariée à Monſieur *Hugo*, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe à *Francfort ſur l'Oder.*

8) en 1704. *Adrien Picot de la Meintaye*, frère du précédent, tué au ſiège de *Lille.*

9) en

Digitized by Google

9) en 1702. *Matthieu de Verny.* Il parvint au grade de Major: ſa veuve *Roſe Chauvin*, fille du célèbre Profeſſeur en philoſophie *Etienne Chauvin*, native *d'Uſez*, mourut à *Berlin* en 1750.

10) en 1702. *N. des Loges.* Nous ne l'avons trouvé que dans ce rôle.

11) en 1704. *N. de Fouquet*, peut-être le même que *Daniel de Fouquet*, Seigneur de *la Vovirere*, qui paſſa en 1686 à *Francfort ſur le Mein.* Il faut le diſtinguer des *Fouquée*, dont la famille à tenu un rang ſi diſtingué dans le militaire Pruſſien. Peut être appartenoit il à la famille des *Bournizeaux*, qui étoient *Fouquet.*

12) en 1705. *Jean Girat de Sénergues*, natif de *Caſtres* en *Languedoc*, mort en 1750, agé de 80 ans à *Potsdam*, où il jouiſſoit d'une penſion en qualité d'officier réformé. Sa fille *Jeanne Clagine Girat de Sénergues* née à *Schlagen* en *Poméranie* mourut dans la même ville en 1762. Elle avoit épouſé *Caſpar Ewald de*

Digitized by Google

de Gruben, Lieutenant au régiment *de Rochow*, dont elle à eu une fille, qui a été élevée à *Berlin*.

13) Le Marquis *de Varenne*, fils de l'ancien Lieutenant Général, & qui parvint au même grade.

LIEUTENANS.

1) en 1702. *N. de Salleles.* Nous ne l'avons trouvé que dans ce rôle. Les Réformés eurent un fort de ce nom au Diocèſe de *Narbonne*. Le père *Niceron* parle d'un *Hugues Salel*, valet de chambre de *François I.* en 1504.

2) en 1702. *Jean de Grandis de Roſſalin*, natif de *Nerac* en *Guienne;* il parvint au grade de Capitaine, fut réformé en 1738 & mourut à *Potsdam* en 1746, agé de 76 ans. Il étoit neveu du Lieutenant Colonel *de Nolibé*. Les rôles militaires préſentent en 1758 & 1760, *Jean Gaſpard* & *Jean de Grandis*, tous deux premiers Lieutenans au régiment *de Jungken*, depuis *Hoffmann*.

3) en

Digitized by Google

3) en 1702. *N. de Boſcq*, nommé ailleurs *du Boſc*, & qui pouvoit appartenir à la famille des *du Boſc* de *Normandie*, à laquelle le célèbre *Pierre du Boſc* a donné un ſi grand relief. Une famille de ce nom a formé à *Leipzig* une grande maiſon de commerce.

4) en 1702. *Jaques de Roſſière*, natif *d'Uzez* en *Languedoc*. Il parvint au grade de Capitaine & fut mis à la penſion en 1706. Il eſt mort à *Potsdam* en 1740, agé de 70 ans. Nous trouvons dans le rôle des Réfugiés de *Clèves*, en 1697, le Sieur *de Roſiéres*, *de Chambouregaut* en *Languedoc*, ci devant officier. Le Général de *Roſſiéres*, dont il ſera queſtion dans la ſuite de ces Mémoires étoit originaire de *Suiſſe*.

5) en 1704. *N. de Farette* originaire de *Bédarieux* en *Languedoc*. Les Régiſtres font mention d'un Lieutenant *Farette* au ſervice du grand Electeur & qui étoit Ancien de l'Egliſe. Sa Veuve *Olympe Ducros* d'une famille de *Languedoc*,

connue dans l'hiſtoire des perſécutions mourut à *Berlin* en 1709. Il reſte dans la Colonie des ſouvenirs d'un vieillard de ce nom, homme aimable & inſtruit, qui avoit fait dans les poſtes de *Londres* une fortune, dont il vivoit honorablement à *Berlin*. La femme de Mr. *Jaques de Gaultier*, Médecin de la Cour, *Jeanne Farette, de Bédarieux* morte à *Berlin* en 1737, agée de 73 ans appartenoit à la même famille.

6) en 1702. *N. Cournuaud de la Baugerie* neveu du Lieutenant Général *de Cournuaud*. v. p. 164 de ce Volume.

7) en 1702. *N. de Bourges.* Nous n'avons trouvé ſon nom que dans cette liſte.

8) en 1702. *N. de l'Eſpinaſſe*, ou de l'Epinaſſe d'une famille de *Bourgogne*. Celui dont il s'agit ici étoit probablement fils *d'Iſaac de l'Eſpinaſſe* de *Châlons ſur Saone*, mort Juge de *Brandebourg* en 1726, agé de 86 ans & qui avoit été Avocat au Parlement de *Paris*. Nous avons trouvé dans les Régiſtres une *Jeanne de Gau-*

Digitized by Google

Gaubert, de *Languedoc*, Veuve de *Mr. de l'Eſpinaſſe*, Miniſtre du St. Evangile, morte en 1703, & *Marie de l'Eſpinaſſe* native de *Bourgogne* Veuve, de *Henri de Durant* Capitaine, mort en 1726 agée de 76 ans. Elle étoit parente de la famille *des Loriol de Breſſe*, dont les deſcendans exiſtent encore ſous le nom de *d'Aniéres*. Les rôles des Réfugiés, qui paſſérent à *Francfort ſur le Mein* en 1686, parlent de *l'Eſpinaſſe du Puy*, Ingénieur.

9) en 1704. *Joſeph de Lugandi*. Il parvint au grade de Major & mourut à *Magdebourg*, agé de 85 ans. Il eſt dépoſé dans le caveau de l'Egliſe Françoiſe. Son épitaphe porte qu'il étoit né à *Montauban* & qu'il avoit ſervi le Roi avec honneur pendant 42 ans, juſqu'en 1730, où il obtint ſon congé. Il étoit fils de *Paul de Lugandi* Avocat à *Montauban*, qui paſſa à *Francfort ſur le Mein* en 1686 & remplit des poſtes de judicature dans le Refuge. Les plus anciens rôles parlent de *Joſeph de Lugandi*, Docteur en droit, mort en 1695 à *Berlin* agé de 80 ans.

C'eſt peut-être celui qui étoit Ancien de l'Egliſe de *Montauban*, lorſqu'elle fut interdite en 1685, & qui ſe rendit volontairement dans les priſons de Toulouſe avec les cinq Paſteurs qui deſſervoient cette Egliſe, & y fut détenu quatre mois. v. *Benoit* T. IV. p. 591. Nous aurons occaſion de parler de Mr. *Charles de Lugandi*, mort en 1719 Paſteur à *Berlin*, & de ſon frère, qui a rempli dans les Colonies des places honorables de Judicature.

10) en 1704. *Joſeph de Riſon:* ſa famille étoit originaire de *Leictoure* en *Guienne* & remonte juſqu'à *Jean Canieu de Riſon*, dont le mariage avec *Cathérine Goudin* eſt de 1550. Elle a pris alliance avec les *Preyſſac*, les *Roſſane*, les *Baret*, toutes familles illuſtres du Refuge. Malgré ſa petite taille, il mérita par ſa bravoure l'eſtime de *Frédéric Guillaume I.*, qui l'ayant vu à *Peitz* & ayant été frappé de la bleſſure honorable qui l'avoit privé d'un oeil, s'entretint longtems avec lui, & finit par le déclarer Lieutenant Colonel

nel & peu de tems après Commandant de *Peitz*. Il mourut à *Berlin* en 1755, agé de 82 ans. Son air martial dans cet age avancé, & avec une ſtature au deſſous de la médiocre, eſt demeuré vivement empreint dans notre ſouvenir.

ENSEIGNES.

Meſſieurs *de Beaufort*, de *Bézin*, de *Roſſane*, *de la Motte*, *de Camas*, qui en 1702 faiſoient comme Enſeignes leurs premiéres armes dans ce Régiment, paroîtront dans la ſuite de ces Mémoires, avec les diſtinctions auxquelles leur mérite & leurs ſervices les firent parvenir ſous le règne ſuivant. Nous trouvons avec eux, dans le rôle de Mr. *de Riſon:*

1) en 1702. *N. de Gironnet*, qui parvint depuis au grade de Capitaine. Sa Veuve *Cathérine de Brunel*, native de *Lunel* en *Languedoc*, eſt morte à *Francfort ſur l'Oder* en 1773. Leur fille *Jeanne de Gironnet* a épouſé en premiéres noces Mr. le Conſeiller *de Senning* & en

ſecondes noces Mr. le Conſeiller de guerre *Maximilien de Rabenau.* La Veuve de Mr. *Aureilhon*, Paſteur à *Francfort ſur l'Oder;* eſt née *de Gironnet.*

2) en 1702. *N. de Cherfontaines*, inconnu.

3) en 1702. *N. de Beſombes*, probablement de la famille des *Beſombes* de *Clermont de Lodève*, dont étoit *Scipion de Beſombes*, qui après avoir ſervi en *France* l'Egliſe de *St. André*, paſſa dans le *Brandebourg* & fut mis à la penſion. En 1701 il deſſervit quelque tems comme Adjoint de Mr. *Augier*, l'Egliſe de *Halle.* Il ſe trouve dans le *Mémoire hiſtorique du Jubilé de 1772*, parmi les Paſteurs Réfugiés de *Suiſſe*, qui en 1700 prêchérent dans la Chapelle du Refuge. Sa Veuve *Iſabeau de Godon*, fille de noble *Jaques de Godon*, native de *Clermont de Lodève* mourut à *Berlin* en 1704. Leur fille *Eliſabeth de Beſombes* eſt morte à *Berlin* en 1764, agée de 57 ans.

4) en

4) en 1702. *Jean Mathieu de Riſon Davert* v. T. II. p. 248, rôle des grands Mouſquetaires.

5) *de Cordier.* Il a été parlé de cette famille diſtinguée dans nos *Mémoires.* T. V. p. 211 & ſuivant.

6) *Philippe de Mellier*, inconnu.

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS FRANÇOIS

DANS LES ÉTATS DU ROI.

LIVRE TRENTE-QUATRIEME.

Négociation en faveur des Réfugiés au Congrès d'Utrecht.

Les négociations qui précédèrent la paix *d'Utrecht*, conclue en 1713, ramenèrent de la part des Réfugiés disperſés en Europe les mêmes démarches qu'ils avoient faites en 1697 au congrès de *Ryſwic*.

Le plus ardent promoteur du rétabliſſement des Egliſes de France, celui dont le zèle actif avoit mis en mouvement pour cet objet les Egliſes d'Angleterre, de Hollande, de Suiſſe & d'Allemagne & preſque toutes les puiſſances Proteſtantes, *Jurieu* ne vivoit plus; & les Réfugiés plus accoutumés aux diverſes contrées qui

qui les avoient accueillis, y avoient trouvé des avantages qui pouvoient les consoler de ce qu'ils avoient perdu par la persécution. Cependant ils ne pouvoient que jetter des regards de tendresse & de compassion sur la foule des Réformés, qui demeurés en *France* y souffroient encore de cruelles persécutions & n'achetoient un repos toujours incertain, qu'en renonçant à l'exercice public de leur religion. D'ailleurs ils se voyoient eux mêmes injustement privés de leurs biens, de leurs droits les plus sacrés, & croyoient les Princes qui les avoient reçus intéressés à les protéger, & à ne point permettre qu'on traitât comme des fugitifs coupables, ceux que l'injustice seule du gouvernement avoit contraint à s'expatrier. Il leur paroissoit naturel de réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & ceux de la religion, dans une assemblée où se trouvoient réunis les représentans des plus grandes puissances de l'Europe, dans une circonstance où plusieurs Princes protestans paroissoient dans le cas de faire la loi. Les

événemens heureux pour les Alliés qui ſe ſuivirent ſi rapidement pendant la guerre de Succeſſion, & la prépondérance qu'ils donnoient à l'Angleterre, dans les affaires de l'Europe avoient ranimé les eſperances, que la fermeté décidée de *Louis XIV.* à refuſer tout, à la paix de *Ryſwic*, avoit fait évanouir. L'ancienne correſpondance des Egliſes diſperſées dans preſque tous les Etats Proteſtans s'étoit renouvellée pour un objet ſi important, à meſure que des circonſtances plus favorables avoient permis d'en attendre quelque fruit. Lorſqu'en 1704, après la brillante victoire *d'Hochſtedt*, *Marlborough* vint à *Berlin* pour retenir *Frédéric I.* dans la grande Alliance & l'engager à renvoyer à d'autres tems ſes prétentions ſur la ſucceſſion du Roi *Guillaume*, le Conſiſtoire de *Berlin* lui adreſſa, pour le complimenter, une députation compoſée de Meſſieurs *de Beauſobre*, *Lenfant*, *de Bournizeaux*, *& le Roux*, qui furent chargés de lui parler en termes preſſans, mais reſpectueux, de l'échange des Galériens contre une

une partie des prisonniers faits à la bataille *d'Hochstedt.*

Marlborough revint à *Berlin* en 1707, muni de plein-pouvoirs de la reine *Anne*: il visitoit les principales cours & devoit surtout gagner à la cause des Alliés *Charles XII.*, qu'il alla trouver à *Alt Ranstadt.* Il avoit ajouté de nouveaux lauriers à ceux *de Hochstedt*, & passoit pour l'ame du parti auquel ses exploits militaires avoient donné un si grand relief. Pendant le séjour qu'il fit à *Berlin*, Monsieur *Lenfant*, appellé en qualité de Ministre de la Cour à prêcher devant le Roi à *Charlottembourg*, saisit cette occasion de complimenter *Marlborough* au nom des Réfugiés, & en reçût l'assurance que la Reine *d'Angleterre* n'avoit pas moins qu'eux mêmes leurs intérêts à cœur, & qu'elle communiqueroit là dessus ses desseins à ses alliés.*)

Quelques apparences de négociations rélatives à la paix avoient réveillé dans tou-

*) *Marlborough* avoit encore à ce voyage reçû du Consistoire une députation solemnelle, composée de Mrs. *Bancelin*, *Lenfant*, *de Wert* & *Malchar.*

Digitized by Google

toutes les Egliſes l'idée d'obtenir de la *France* l'abolition ou la modération des loix de rigueur dont les Réfugiés étoient les objets & les malheureuſes victimes. Des correſpondances, du même genre que celles dont nous avons parlé à l'occaſion de la paix de *Ryſwic*, s'étoient établies entre les Egliſes du Refuge. Celles *d'Angleterre* ſollicitoient la reine *Anne:* Meſſieurs *Benoit* & *Baſnage* agiſſoient avec force auprès des Etats Généraux. Les Egliſes de *Suiſſe*, appuyées du crédit de Leurs Excellences de *Berne*, s'étoient adreſſé aux Egliſes de *Hanovre*, de *Heſſe* & du *Würtemberg*, pour les engager à ſolliciter l'entremiſe de leurs ſouverains. On excitoit le Conſiſtoire de *Berlin* à faire cauſe commune & à demander l'interceſſion puiſſante du Roi.

On convoqua en 1707 une aſſemblée des plus notables d'entre les chefs de famille, *) pour y prendre leur avis ſur une af-

*) On aimera peut-être à trouver ici le nom des perſonnes reſpectables que le Conſiſtoire réu-

affaire ſi délicate. On craignoit avec raiſon que les démarches auxquelles on vouloit porter la Compagnie ne pûſſent être mal interprétées, & ne parûſſent peu d'accord avec l'attachement que les Réfugiés devoient à leur nouvelle patrie, & à la reconnoiſſance qu'impoſoient les graces dont le Roi ne ceſſoit de les combler. Demander avec la délivrance des Galériens & des priſonniers, avec la liberté de conſcience pour les Réformés qui étoient demeurés en *France*, la reſtitution des biens confiſqués, la réciprocité des héritages, & en général les droits enlevés par la révocation de l'Edit de *Nantes*, n'étoit ce pas

réunit pour prendre leur avis dans cette importante affaire. Nous les tirons des Régiſtres: Mr. *Ancillon* l'ainé, *de Larrey*, *Brazy*, *d'Ingenheim*, *de Bournizeaux*, *de Montberlay*, *Maillette*, *Gaultier*, *Ancillon*, Juge Supérieur, *le Bachellé*, Tréſorier, *d'Alençon*, Préſident du parlement *d'Orange*, *de Beaufaïn*, *de Serre*, *de Convenant*, *du Bois*, Conſeillers, au même Parlement; *de Mirmant*, *des Vignolles*, *Jaſſoy*, Tréſorier, *Bréhé*, *de la Griveliére*, *de Beauveſer* & *du Sableau*.

Digitized by Google

pas faire entrevoir le désir de retourner dans les lieux qu'on avoit abandonnés? & le pouvoit on sans donner de justes ombrages au Gouvernement, & sans encourir le reproche d'ingratitude? Aussi la Compagnie prit elle la résolution de s'en rapporter uniquement à l'avis de Monsieur le Grand Chambellan, qu'elle consulta sur le dessein qu'elle avoit formé d'adresser au Roi une députation, chargée de lui exposer les vrais sentimens des Réfugiés & les motifs de leur accession aux demandes des autres Eglises Réfugiées. Sur les difficultés que le Comte de *Wartemberg* opposa à ce projet, on le laissa tomber entièrement.

Quelques mois après, les Eglises Réfugiées de *Hollande* s'étant adressées au Roi pour le supplier d'employer son crédit pour le bien de la Religion, lorsque la paix viendroit à se conclure, le Consistoire crut qu'il étoit de son devoir de s'informer si le Roi approuveroit de la part des Eglises Réfugiées de ses états une de-

man-

Digitized by Google

mande tendante à obtenir d'un côté l'adouciſſement du ſort rigoureux de leurs frères, perſécutés en *France*, & de l'autre main-levée des biens que ſes ſujets adoptifs avoient délaiſſés dans leur patrie & qu'on leur retenoit injuſtement. L'affaire parut aſſés importante pour ne ſe décider qu'après l'avoir communiqué par un circulaire à toutes les Egliſes des Etats.

Les apparences de paix s'étant évanouies, ces délibérations demeurèrent ſans effet. On les reprit en 1709, ſous la direction de Mr. le Marquis *Henri du Queſne*, qui étoit à la tête de cette négociation, & qui envoya cette même année ſon fils à *Berlin*, pour agir auprès de *Frédéric I.* au nom des Egliſes & l'intéreſſer en leur faveur.

Nous avons parlé *) de ce Réfugié reſpectable à l'occaſion de l'illuſtre Amiral *du Queſne*, qui plus fidelle à ſa religion que

*) v. T. I. p. 194 & ſuiv.

Digitized by Google

que *Turenne*, obtint ſeul, avec la Princeſſe de *Tarente*, de demeurer en *France* après la révocation, avec le libre exercice de ſa religion. Monſieur *Henri du Queſne*, ſon fils étoit né en 1652 & s'étoit diſtingué dans la marine Françoiſe. Il avoit en 1683 ſervi ſous ſon père au bombardement *d'Alger*, où il commandoit un vaiſſeau: à la révocation il demanda & obtint du Roi la permiſſion d'acheter une terre hors de *France*, & acquit en 1685 la Baronnie *d'Aubonne*, ſituée dans le canton de *Berne*, & la plus belle de toute la *Suiſſe Françoiſe*. Il y fixa ſon ſéjour, préférant une retraite paiſible, avec la liberté de conſcience, aux honneurs qu'on lui offrit en *France*, s'il vouloit abjurer ſa religion. En 1689 il avoit été ſollicité par *l'Angleterre* & la *Hollande* d'entrer à leur ſervice contre la *France*, mais il demeura fidelle à l'engagement que ſon père avoit pris, que jamais ſes enfans ne ſerviroient contre la *France*. Il vendit en 1701, pour plus de 200000 livres, ſa terre *d'Aubonne* à Leurs Excellences

ces de *Berne*, qui la convertirent en baillage. Pendant la guerre de Succeſſion, il entreprit divers voyages auprès des puiſſances Proteſtantes, pour les engager à faire inſérer dans la traité de paix qui ſe négocioit des articles favorables aux Réformés de *France* & aux Réfugiés. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la retraite & dans l'étude de la religion. Il a compoſé un livre eſtimé ſous le titre de *Réflexions nouvelles & anciennes ſur l'Euchariſtie.* En 1689 & en 1690 il avoit obtenu des Etats Généraux d'armer deux vaiſſeaux pour tranſporter une colonie de Réfugiés dans l'ile de Maſcarègne. Les navires étoient prêts à mettre à la voile, lorſqu'on apprit que le Roi de *France*, qui avoit autrefois pris poſſeſſion de cette Isle, envoyoit une eſcadre de ſept vaiſſeaux de ces côtés, ce qui fit tomber l'entrepriſe.

Le Marquis *du Queſne* mourut à *Genève* en 1722, agé de 70 ans, généralement eſtimé & regretté. Il avoit fait tranſporter à *Aubonne* le corps de ſon

père, & lui avoit consacré une très belle épitaphe, rapportée par *Moreri* article *du Quesne*, & qui se trouve dans le temple de la ville *d'Aubonne*.

Mr. *du Quesne* envoya son fils à *Berlin*, muni d'instructions & de plein pouvoirs des principales Eglises du Refuge. Il portoit au Roi une lettre de la Reine *d'Angleterre*, où elle faisoit connoître ses intentions en faveur des Réformés de *France* & invitoit le Roi à les seconder. *Frédéric I.* reçut cet illustre député avec beaucoup de distinction, & se montra très disposé à entrer dans les vues de la Reine: on nomma, de la part de la Compagnie, pour conférer avec le Marquis, & pour voir ses Mémoires, Mrs. les Pasteurs *Bancelin* & *de Repey* & Mr. *Goffin* qui rapportèrent les avoir vus & en avoir été très édifiés. Il paroit que la Compagnie voulut engager le père du Marquis *du Quesne* à se rendre au Congrès, qu'on préparoit en *Hollande*, pour y ménager les intérêts des Eglises. Nous inférons ici la lettre que le

le Marquis adreſſa de *Genève* au Conſiſtoire, en date du 7. *Janvier* 1710. Elle fait honneur à ſon zèle & à ſa piété.

MESSIEURS.

„J'ai receu avec une parfaite conſi-
„dération, la lettre que vous m'avez fait
„l'honneur de m'écrire de la part de vo-
„tre Vénérable Conſiſtoire. Je me trou-
„verois fort heureux ſi j'avois pu faire
„quelque choſe qui fut digne de ſon ap-
„probation, & ce m'eſt un motif bien
„preſſant, pour m'encourager à faire de
„nouveaux efforts, que la bonté avec la-
„quelle vous avez agréé le peu que j'ai
„fait juſques ici. Cependant, je dois
„l'avouer, quoique je me trouve infini-
„ment honoré de la commiſſion que
„vous voulez bien me donner, j'en ſens
„néantmoins tout le poids, & je ne puis
„m'empêcher de reconnoitre que les dif-
„ficultés dont elle eſt accompagnée, ſur-
„paſſent mes forces de bien loin, & en
„plus d'une manière. Mais comme c'eſt

„la cauſe de Dieu, il peut opérer les plus „grandes choſes par les plus foibles in- „ſtrumens & faire paroitre ſa puiſſance „dans des vaiſſeaux de terre. C'eſt dans „cette confiance que je me diſpoſe à ſe- „conder vos pieuſes intentions, & celles „de nos frères les Refugiés de ce pays & „d'ailleurs, qui ont temoigné ſouhaiter, „auſſi bien que vous, mon retour à la „Haye lorſqu'on recommencera à traiter „de la paix. J'ai même pris des meſures „pour en être averti de bonne heure, afin „de pouvoir y apporter la diligence re- „quiſe, & répondre, autant qu'il me ſera „poſſible, à l'honneur qu'il vous a plu „de me faire, & à la confiance que vous „voulez bien avoir en moi.

„Nous avons, Dieu merci, de favora- „bles augures qui nous donnent lieu de „bien eſpérer. Vous avez juſtement re- „marqué, Meſſieurs, que la piété du Roi „lui fait chercher le Règne de Dieu avant „toutes choſes. C'eſt par cette raiſon que „Sa Majeſté à receu favorablement nos „très

„tres humbles requêtes & que j'ai reſſenti,
„en mon particulier, les heureux effets
„de ſa haute recommandation auprès
„des autres Puiſſances Proteſtantes. C'eſt
„auſſi par les ordres qu'il a plu à Sa Ma-
„jeſté de donner à ſes Miniſtres, que l'in-
„téret de la Religion a été fortement ſou-
„tenu, de concert avec les Plénipoten-
„tiaires des autres Princes, lors qu'il y
„avoit ci-devant, quelque eſpérance de
„paix. Vous en avez été informés, Meſ-
„ſieurs, & vous ſentez auſſi bien que
„moi, les grandes obligations que toutes
„les Egliſes Proteſtantes ont à Sa Majeſté,
„ce qui nous doit remplir d'uue reſpectu-
„euſe reconnoiſſance.

„J'eſpère auſſi, Meſſieurs, que con-
„noiſſant combien la protection du Roi
„nous a été utile, & ſachant qu'elle nous
„eſt encore ſi néceſſaire, vous voudrez
„bien ſupplier très humblement Sa Majeſté
„de nous la continuer, quand le tems
„ſera convenable.

„Mais nous avons ſurtout beſoin de „l'aſſiſtance particulière de Dieu, dans „cette importante occaſion Ce ſeroit en „vain que nous lèverions nos yeux vers „les montagnes; notre ſecours vient de „l'Eternel, qui a fait les Cieux & la terre. „Je ſuis bien perſuadé, Meſſieurs, que „vous implorez ardemment ce ſecours. „Permettez moi donc de vous demander „quelque part dans ces prières, qui doi- „vent attirer la bénédiction de Dieu ſur „nos juſtes deſſeins, & nos légitimes ſou- „haits, afin qu'il lui plaiſe d'accomplir ſa „vertu dans ma foibleſſe; enſorte que je „puiſſe m'acquiter avec ſuccès, de la „commiſſion que vous m'avez confiée. „Que ce ſoit pour la gloire de Dieu, „pour le bien de ſon Egliſe ſouffrante, „& pour notre commune conſolation!

„Je fais des vœux très ſincères, & „très ardens, pour toutes les Egliſes re- „cueillies dans les Etats de Sa Majeſté, „dont vous avez charge, & pour celle de „Berlin en particulier dont vous êtes mem-

Digitized by Google

„membres. J'ai tout le reſpect qui eſt „du au Vénérable Conſiſtoire, de la part „de qui vous me faites l'honneur de m'é- „crire, & j'ai beaucoup de conſidération „pour toutes les perſonnes qui le com- „poſent. Enfin je vous rens très hum- „bles graces, en particulier, Meſſieurs, „qui avez bien voulu prendre la peine „de m'écrire, & je vous prie tous en gé- „néral d'être fortement perſuadés, que „je ſuis avec bien de la vénération, & du „reſpect,"

MESSIEURS

Genève ce 7. Janvier 1710.

Votre très humble & très obeiſſant Serviteur.

DU QUESNE.

L'âge & les infirmités du Marquis *du Queſne* ne lui permirent pas d'aller en *Hollande*. Il s'en excuſa par la lettre ſuivante, en date du 22. *Décembre* 1711.

MESSIEURS.

„C'eſt avec bien du déplaiſir que je „me vois hors d'état préſentement de m'a- „quitter comme je le ſouhaiterois, de „la commiſſion dont vous m'aviez ci de- „vant honoré; les apparences d'une paix „prochaine ſembleroient exiger que je „me rendiſſe en Hollande, pour veiller „aux intérêts de la Religion, autant que „la diſpoſition des affaires générales le „peut permettre; mais la foibleſſe de ma „ſanté, ne me permet pas d'entreprendre „un ſi grand voyage dans cette facheuſe „ſaiſon, & j'ai cru qu'il étoit de mon de- „voir de vous en donner avis, afin qu'il „vous plût de me tenir pour excuſé, & „de ſuppléer à mon défaut, ſelon que votre „piété & votre prudence vous le ſuggère- „ront. Je puis vous aſſurer cependant, „Meſſieurs, que malgré mon éloigne- „ment, je ne négligerai rien de tout ce „qui dépendra de moi pour ſatisfaire à „mon devoir & à mon inclination, & que „je continuerai, comme j'ai fait depuis quel-

Digitized by Google

„quelques années, de profiter de toutes „les occaſions favorables qui ſe rencon„treront pour concourir à vos pieuſes in„tentions. Je redoublerai même mes „efforts, ſi Dieu me fait la grace d'être „en état de pouvoir agir avec quelque eſ„pérance de ſuccès, & je vous prie très „humblement d'être bien perſuadés que „ſi mes forces repondoient à ma bonne „& ſincère volonté, vous auriez lieu d'en „être ſatisfaits.

„Après cela, Meſſieurs, ſi vous me „permettez de vous dire mes ſentiments, „je crois qu'il ſeroit à propos de ſupplier „très reſpectueuſement le Roi, de vouloir „bien nous continuer ſa haute protection, „& qu'il lui plaiſe de donner à ſes Mini„ſtres au Congrès, les mêmes ordres que „j'eus l'honneur de leur porter de ſa part, „lors du premier pourparler de paix, „ils étoient conçus dans les termes les plus „forts, & marquoient bien préciſément „les Chrétiennes & Royales intentions de „Sa Majeſté. Vous avez ſu auſſi, Meſ-

„ſieurs, que le Roi me fit l'honneur de „me charger d'une lettre pour la Reine „de la Grande Bretagne, & vous avez vu „la reponſe de S. M. B. que mon fils „apporta au Roi. Cette correſpondance „entre ces deux têtes couronnées me pa„roitroit encore aujourdhui fort utile, & „s'il plaiſoit à Sa Majeſté de la renouveller „dans cette circonſtance, elle pourroit „être d'un grand uſage.

„Mon fils eſt préſentement à Lon„dres, & j'eſpère qu'il n'y ſera pas inuti„lement à cet egard; il agit ſous la direc„tion de Mylord Galloway, notre ancien „député général, dont l'âge & les incom„modités l'empêchent de faire cette fonc„tion avec toute l'activité requiſe; nous „avons auſſi à la Haye Mr. Benoit & Baſ„nage, députés par le ſynode Vallon, leſ„quels ont charge expreſſe de ſolliciter „les intérêts de la Religion au traité de „paix.

„Pluſieurs autres perſonnes de con„ſidération & de piété qui ont quelque ac-

„accès auprès des puiſſances, ſont auſſi „tout ce qui dépend d'eux dans les occa„ſions; mais nous avons ſur tout beſoin „d'implorer le ſecours d'enhaut dans cette „conjoncture, où il ſemble qu'il y ait plus „à craindre qu'à eſpérer: Dieu ne paroit „point encore appaiſé envers nous, & il „n'y a que l'intérêt de ſa gloire, & de ſa „vérité, que nous devons croire qu'il „n'abandonnera pas, qui puiſſe ſoutenir „nos eſpérances, pourvu que nos péchés, „& le défaut de notre zèle n'y ſoyent pas „un obſtacle invincible.

„J'ai l'honneur d'être avec bien du „reſpect, de votre Vénérable Conſiſtoire „& de chacun de vous en particulier,"

MESSIEURS

à Genève le 22. Décembre 1711.

le très humble & très obeiſſant Serviteur.

DU QUESNE.

Les

Les Egliſes intéreſſées dans les conférences de la paix *d'Utrecht* ſe réunirent dans le choix qu'elles firent, au défaut du Marquis *du Queſne*, de deux hommes qui tenoient le rang le plus diſtingué dans le Refuge & dont le zèle leur étoit connu.

Le premier étoit *Armand*, marquis de *Miremont*, de l'ancienne maiſon de *Malauſe*, iſſue du ſang des rois de France & portant le nom de *Bourbon*. Il étoit fils de *Louis de Bourbon* Marquis de *Malauſe* & Vicomte de *Lavedan* & de *Henriette* fille ainée de Gui-Aldonce *Durfort*, Marquis de *Duras* & *d'Eliſabeth de la Tour Bouillon*. Il étoit par ſa mère, neveu du Maréchal *de Turenne* & proche parent de *Guillaume d'Orange*, Roi *d'Angleterre*. *) Il s'étoit réfugié dans ce royaume, & fut le principal agent des Réfugiés au Congrès *d'Utrecht*. Il eut pour aſſocié dans cette négociation un homme qui

*) *Moréri, Lettres de Madame du Noyer*, T. IV. pag. 399.

Digitized by Google

qui, par ſa conſtance dans les cruelles perſécutions de l'Egliſe de *France*, s'étoit rendu plus reſpectable encore que par ſa haute naiſſance & par le rang qu'il avoit tenu dans ſa patrie, Monſieur le Marquis *de Rochegude*, d'une des premiéres familles des *Cevennes*, & qui après avoir réſiſté pendant pluſieurs années aux efforts des perſécuteurs pour le convertir, s'étoit réfugié en *Suiſſe*.

Dans les plus anciennes guerres de religion, l'hiſtoire du *Languedoc**) parle d'un *Rochegude*, qui avec le fameux *Pierre Gourdes* commandoit les religionnaires du *Languedoc*. Il exiſtoit au tems de la révocation trois frères de cette famille. Le plus jeune fut tué à la guerre, avant la ſortie de *France*. L'ainé fut ſaiſi dans ſa terre de *Rochegude*, & conduit malgré le crédit que ſa famille avoit à la cour, dans la tour de *Conſtance*, d'où il fut transféré à *Montpellier* & enſuite à *Saint André* près

*) v. T. V. p. 324.

près Salins en *Bourgogne*. Sa mère, petite fille de l'illuſtre Chancelier de *Navarre*, *Calignon*, réduite à ſe cacher dans les bois ſous un habit de payſanne, y avoit été ſaiſie en même tems, & conduite à *Nevers* dans un couvent, d'où l'abbeſſe pria l'Evêque de la faire ſortir; *ôtez nous cette Dame*, lui dit elle, *elle rendra tout notre couvent Huguenot*. On la tranſporta en litière à *Genève*, elle ſe rendit de là à *Vevay*, où ſon époux s'étoit réfugié, & où le reſte de ſa famille vint la trouver à travers mille périls. Mr. le Marquis de *Rochegude* fut du nombre de ces généreux confeſſeurs, qui par leur conſtance laſſèrent la cruelle perſévérance des perſécuteurs & obligérent enfin en 1688. *Louis XIV.* à les laiſſer ſortir de ſon royaume. On voit par des mémoires imprimés que Monſieur de *Rochegude* a laiſſés, & qui ſont dans la famille *de Marconnay*, *) dont il

*) Je ne puis m'empécher de tranſcrire ici la fin de ces Mémoires. On y verra de quels ſujets honnêtes & zèlés pour leur patrie la *France*

Digitized by Google

il étoit allié, qu'il ſortit de *France* avec Meſſieurs *Louis de Marconnay* (tige des *Mar-*

France ſe privoit par ſon intolérance. „Voi-„là l'hiſtoire qu'on me demande. Il n'y a „pas un trait dans cette hiſtoire qui donne „lieu à la *France* de ſe plaindre de nous: „non pas même dans l'exil, indépendans de „ſon Empire. J'ai été envoyé, il eſt vrai, „dans les cours Proteſtantes pour affaires „de religion. Mais je ne me ſuis jamais „mêlé d'affaires d'état ni de guerre, non „plus que mon frère, cela eſt connu. Si „j'ai parlé pour la Religion & ſoutenu ſes „intérêts, j'avois cette liberté en *France*: „mais je n'ai jamais parlé contre le Roi. Je „ſais qu'il eſt écrit: *tu ne médiras point du „Prince de ton peuple.* Si je me ſuis attiré „l'indignation du Prince, c'eſt pour avoir „reſpecté le commandement: *il vaut mieux „obéir à Dieu qu'aux hommes.* On ne pou-„voit pas attendre autre choſe de moi. Si „j'avois fait autrement, j'aurois trahi la cauſe „de Dieu, mes lumiéres, ma conſcience, le „Roi lui même. Ma conſolation eſt de „penſer que Sa Majeſté n'a point de reproche „à me faire, que par rapport à mon attache-

„ment

Marconnay du *Brandebourg*) *de Veſançay* & de *Monroy*, tous trois des premiéres familles du *Poitou*. Monſieur de *Rochegude* demeura en *Suiſſe*, & c'eſt lui qui en 1699 vint à *Berlin* avec *Mr. Loriol de la Griveliére* (ayeul de Meſſieurs *de Loriol d'Aniéres*) comme député des Réfugiés, dont les cantons *Suiſſe* négocioient l'établiſſement dans le *Brandebourg*. Il retourna vraiſemblablement en *Suiſſe*, où il

„ment à la religion; & ce reproche m'eſt „bien doux, trop heureux de le mériter! „J'ai toujours ſervi le Roi, en honnête hom„me, dans un de ſes meilleurs régimens, le „régiment de Champagne, & toujours en „campagne. Le Roi même me faiſant ar„rêter dans *Briſac*, me fit dire par Mr. *de „Montbar*, qu'il étoit content de mes ſervi„ces, qu'il m'avanceroit, mais qu'il falloit „changer. Je ne le voulus point: voilà „mon crime & la cauſe de mes diſgraces. „Heureuſes diſgraces que le ciel envoye „pour notre ſalut! Heureux nous mêmes „& trop heureux d'en profiter! Dieu nous „en faſſe la grace!"

Digitized by Google

il fut choiſi pour l'importante commiſſion dont il s'agit ici.

Meſſieurs *de Miremont* & *de Rochegude* ſe rendirent à *Utrecht*, munis des inſtructions des Egliſes, & encouragés par les promeſſes des puiſſances Proteſtantes, dont les Réfugiés avoient imploré l'appui.

Perſonne ne s'intéreſſa plus dans cette affaire que *Frédéric I.* Il reçût avec bonté les repréſentations que le Conſiſtoire de *Berlin* lui adreſſa, & autoriſa les Réfugiés de ſes états à faire cauſe commune avec ceux *d'Angleterre*, de *Suiſſe* & de *Hollande* pour obtenir dans le traité de paix la révocation ou la modération des loix rigoureuſes que la *France* avoit portées contr'eux.

Peut-être, dans un tems où l'injuſtice de ces loix eſt ſi généralement reconnue & où, dans la grande révolution de France, le Gouvernement paroit diſpoſé à réparer les torts dont il s'eſt ſi longtems

rendu coupable, ne ſera-t-il pas inutile de recueillir ici les Mémoires conſignés dans les Archives, & qui contiennent les réclamations de ceux qui furent les premiéres victimes de la perſécution, contre la violence dont ils étoient les objets. Elles étoient bien propres à porter dans les eſprits les premiers germes d'une façon de penſer, qui devoit enfin prévaloir ſur l'injuſtice des principes contraires, & qui depuis longtems a été celle de la partie la plus ſaine de la nation Françoiſe. Nous allons dépoſer ces pièces intéreſſantes, dans nos Mémoires. Elles font honneur à la Compagnie reſpectable, qui, de concert avec les chefs de famille, les minuta & les mit aux pieds du Roi.

La premiére eſt une *très humble requête du Conſiſtoire & des chefs de familles Françoiſes, tendante à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté de prendre ſous ſa haute protection les intérêts de la Religion, des galériens, & de ſes fidelles ſujets François, au traité de paix.*

Au

Digitized by Google

Au Roi.

SIRE.

„Les glorieux ſuccès qu'il a plû à „Dieu de donner à vos armes, & à cel„les des hauts Alliez, depuis pluſieurs „années, contre le Roi de France, ont „rendu aux François Reformés l'eſpé„rance qu'ils avoient preſque perdue de „voir enfin relever les brèches de Sion, „& rendre à ſes captifs la paix & la li„berté. Voici l'occaſion, *Sire*, où la pro„vidence appelle tous les Princes Prote„ſtans à prendre la défenſe de l'Egliſe, „& a ſanctifier leurs armes & leurs victoi„res, en les faiſant ſervir à la conſolation „des fidelles opprimés, & au rétabliſſe„ment de la foi, & du culte Evangéli„que dans le Royaume de France.

„Vos ſujets Réfugiés, *Sire*, ont vu avec „une extrème joye le zèle de ces Princes „ſoutenir leurs eſpérances: la Reine de „la Grande Brétagne à déclaré hautement

„ſece ſaintes intentions dans la lettre „qu'elle écrivit il y a deux ans à *Votre* „*Majeſté*, & qui lui fut préſentée par le „fils du Marquis du Queſne. Nous avons „des avis certains que les Etats Généraux „ont pris ſur nos affaires une réſolution „plus vigoureuſe que toutes les précé- „dentes; & *Votre Majeſté*, *Sire*, leur „en donneroit l'exemple ſi Dieu n'avoit „pas répandu dans leurs cœurs le même „eſprit dont il a rempli le vôtre.

„Nous ſavons, *Sire*, quel eſt l'attache- „ment que *Votre Majeſté* a toujours eu „pour la conſervation de la foi: ſa ju- „ſtice & ſon zèle ont éclatté plus d'une „fois dans l'Empire. Elle s'eſt oppoſée „aux infractions des traités qui aſſurent „l'union des Princes, & la liberté de con- „ſcience des peuples; & ſes oppoſitions „ont été d'autant plus efficaces que l'on ne „pouvoit ignorer qu'elles venoient de la „part d'un Prince, auſſi fidelle dans l'ob- „ſervation de ces mêmes Traités, que „puiſſant pour les garantir des attentats „du parti Catholique Romain.

„Ces

„Ces ſentiments de *Votre Majeſté*, „*Sire*, connus de toute la terre, nous „ont perſuadé qu'elle voudroit bien éten„dre ſa puiſſante protection juſques ſur „les Egliſes de France, & que dans les „négociations de la paix, Elle ne don„neroit pas moins d'attention aux uſur„pations que l'Evêque de Rome & ſes „adhérens ont faites ſur les Egliſes Prote„ſtantes, qu'à celles que le Roi Louis XIV. „a faites ſur vos Etats, & ſur ceux de vos „alliez.

„*Vôtre Majeſté*, *Sire*, ſuivra dans „cette conduite les traces de ſon glorieux „prédéceſſeur l'Electeur Frédéric Guil„laume de triomphante mémoire, qui dès „l'année 1666 intercéda puiſſamment „pour la conſervation de nos Priviléges, „& obtint du Roi de France la révocation „d'une Déclaration rendue contre nous „la même année. La réponſe que ce „Prince fit à feu Sa Sérénité Electorale, „& que l'on garde encore dans nos ar„chives, donne à *Vôtre Majeſté* un droit

„particulier d'intercéder pour les Egliſes „Réformées de France: car le Roi Louis „XIV. y déclare en propres termes: *qu'il „étoit engagé à les maintenir par ſa parole „Royale & par la reconnoiſſance qu'il avoit „des preuves que nous lui avions données „de notre fidélité pendant les troubles excités par le Prince de Conde.* Cet aveu „fait à votre glorieux père ne donne-t-il „pas à *Votre Majeſté*, digne Succeſſeur „d'un ſi grand Prince, le droit de demander au Roi de France la révocation de „tout ce qui a été fait ſous ſon autorité „*contre la parole Royale* qu'il nous avoit „donnée, & contre la *reconnoiſſance* des „importans ſervices que nous lui avions „rendus dans la conjoncture la plus dangereuſe de ſon Règne.

Le Roi de France a reconnu la même choſe dans la Déclaration du mois de Mai 1652, où il avoue que ſes ſujets Réformés lui ont *donné des preuves certaines de leur affection & fidélité, notamment dans les occaſions préſentes, dont nous demeurons très ſatisfait.*

„Nous ſupplions donc très humblement „*Votre Majeſté, Sire*, de vouloir, à l'exemple de l'Electeur Frédéric Guillaume „de glorieuſe mémoire, prendre ſous ſa „haute protection les reſtes des Egliſes „déſolées de France; & nous prenons „la

„la liberté de demander avec un profond „reſpect à *Votre Majeſté*:

1) „Qu'il lui plaiſe d'ordonner à ſes „Plénipotentiaires d'inſiſter avant toutes „choſes ſur le rétabliſſement des libertés „& des Priviléges des Réformés de Fran„ce, dans les mêmes termes, & avec la „même étendue, & les mêmes aſſuran„ces qu'ils avoient été accordés à nos pè„res par l'Edit de Nantes. On a prouvé „invinciblement dans un ouvrage, qui a „été remis entre les mains des Miniſtres „de *Votre Majeſté*, & envoyé enſuite à ſon „Plénipotentiaire le feu Baron de Schmet„tau, on y a prouvé invinciblement „que l'Edit de Nantes étoit une Loi ir„révocable, une Loi ſi ſacrée par le ſer„ment du Roi & de la nation, qu'elle ne „pouvoit pas même être révoquée ni vio„lée par la conſidération du bien de l'E„tat. On a montré dans le même ou„vrage que tous les Princes Proteſtans „ont un droit inconteſtable de redeman„der le rétabliſſement de cet Edit, & de

„protéger des peuples opprimés dans „leur conſcience contre le droit de la na„ture & la foi publique, encore que ces „peuples fuſſent ſoumis à l'autorité d'un „Prince ſouverain, & tout à fait indé„pendant. On y a prouvé encore, que „les Rois d'Angleterre, ayant été véri„tablement & au fond Médiateurs & Ga„rants de la paix de 1626 & de l'Edit don„né en conſéquence, ils avoient un droit „acquis de demander raiſon de la viola„tion de ce traité, & de pourſuivre le ré„tabliſſement de l'Edit de Nantes donné „en conſéquence, que ce traité confirme „dans toutes ſes parties.

„Ce que nous avons l'honneur d'a„vancer ici à *Vôtre Majeſté*, *Sire*, eſt „juſtifié par les inſtructions que le feu Roi „Guillaume donna à ſes Plénipotentiaires „à la paix de Ryſwic, comme cela pa„roit par le 7. Article, que l'on a rap„porté dans l'article ci deſſus mentionné; „c'eſt pourquoi nous ſupplions inſtam„ment *Votre Majeſté* d'inſiſter principa„le-

„lement ſur le rétabliſſement de l'Edit „de Nantes. C'eſt là l'ouvrage digne de „toute l'attention de *Votre Majeſté* & des „hauts Alliés Proteſtans; c'eſt celui que „leur Religion & leur piété doivent avoir „preſque uniquement en vue; & il ne „faut point que l'on diſe que le deſſein en „eſt chimérique, & le ſuccès impoſſible; „car à qui appartient il de preſcrire des „bornes aux merveilleuſes opérations de „Dieu? Et quand la juſtice & la néceſſité „d'une entrepriſe eſt toute évidente, & „que l'on ne riſque rien à la faire, & à la „ſoutenir, n'y auroit il pas de la foibleſſe „à y renoncer a cauſe des difficultés, s'a„giſſant ſurtout, non d'un petit nombre „de perſonnes, mais de plus d'un million „d'ames, qui ont encore la Religion dans „le cœur. Et puis que le Roi de France, „prend un ſi grand ſoin de ſa religion, „qu'elle ſe trouve toujours à la tête de ſes „traités, & des capitulations faites ſous „ſon nom, les Princes Proteſtans ne „feroient ils pas tort à leur gloire, ſi dans „cette conjoncture après tant de victoires,

Digitized by Google

„ils ne faiſoient pas les derniers efforts pour „maintenir une religion qu'ils profeſſent, „qu'ils ont un droit inconteſtable de „maintenir, dont l'exercice étoit permis „& autoriſé par les loix les plus ſacrées, „& qui n'a été interdite que par la plus „grande violence qui fut jamais.

„Ces raiſons, *Sire*, nous perſuadent que „*Votre Majeſté*, donnera principalement „ſon attention à cet article de notre très „humble requête; c'eſt celui que tous „les véritables Réformés doivent avoir à „cœur, & qui intéreſſe directement la „gloire de Dieu & le ſalut des ames.

2) „Nous ſupplions très humblement „*Votre Majeſté*, de demander la liberté „de tous ceux qui pour cauſe, ou ſous „prétexte de Religion, ſont detenus dans „les priſons, dans les couvens ou dans „les galères, & en même tems la révo- „cation des ſentences, arrêts & confiſ- „cations décernées contre eux. Cette „liberté des priſonniers de Jeſus Chriſt, „n'eſt

Digitized by Google

„n'eſt pas ſeulement une affaire de juſtice,
„c'eſt une affaire d'humanité. Où trou-
„vera-t-on des exemples que l'on ait con-
„damné aux galéres des ſujets pour faire
„profeſſion d'une Religion permiſe par
„les Loix du Royaume, ou, pour ne vou-
„loir pas abjurer cette Religion auſſitôt
„qu'il plaît au Prince de révoquer les
„*Edits perpetuels & irrévocables* qu'il a
„jurés lui même, & par leſquels cette
„Religion eſt permiſe. Les ſujets peu-
„vent ils donc être obligés de changer
„de foi dés que le Roi change de volon-
„té, & l'infidélité qu'il fait à ſon peuple,
„peut elle les autoriſer à être infidèles en-
„vers Dieu, & envers leurs propres con-
„ſciences? On ne ſauroit comprendre,
„*Sire*, qu'un Prince qui recherche l'ami-
„tié de *Vôtre Majeſté*, & qui s'attachera
„déſormais à conſerver ſon alliance,
„puiſſe lui refuſer de rendre la liberté à
„des perſonnes qui n'ont point d'autre
„crime, que celui d'avoir la même foi,
„& de pratiquer le même culte que *Votre*
„*Majeſté*.

3) „A-

„3) Après ces deux articles qui re-
„gardent nos frères, qui ont le malheur
„d'être ſous le joug de la France, nous
„venons aux articles qui nous regardent
„nous mêmes. Nous ſupplions donc
„très humblement *Vôtre Majeſté* de de-
„mander: que tous ſes ſujets réfugiés de
„quelque condition qu'ils ſoyent, nobles
„ou roturiers, Eccléſiaſtiques, Officiers,
„Soldats, & en général quels qu'ils
„puiſſent être, & ſans aucune exception,
„ſoyent reconnus par la France pour ſu-
„jets légitimes de *Vôtre Majeſté*, qui les
„a naturaliſés par ſes Edits; & qu'en cette
„qualité ils ayent la liberté d'aller & de ve-
„nir en France, ſous la protection & avec
„les paſſeports de *Vôtre Majeſté*, ſans y
„pouvoir être inquiétés ni troublés, ſous
„prétexte d'évaſion, de port d'armes, ou
„de quelqu'autre contravention que ce
„ſoit aux Déclarations rendues en France,
„au préjudice des Edits de pacification.
„Que pour cet effet toutes les loix, Dé-
„clarations ou Edits, qui les ſoumettent à
„quelques peines que ce puiſſe être, ſoyent

„ré-

„révoqués, & toutes les ſentences ou „arrêts intervenus en conſéquence caſſés „& annullés, comme ayant été rendus „contre des perſonnes innocentes, & qui „d'ailleurs ſont ſous la haute protection „de *Votre Majeſté* qui eſt devenue leur „unique & légitime Souverain.

„Quant aux biens des dits Réfugiés „vos ſujets, nous ſupplions de plus *Votre „Majeſté* d'en demander la reſtitution „avec le pouvoir d'en jouir, de les ven„dre, d'en diſpoſer par teſtament ou do„nation, comme leur appartenant légi„timement; & nous comprenons dans „ces biens, non ſeulement ceux que leſ„dits réfugiés poſſédoient dans le tems „qu'ils ſont ſortis du Royaume, mais en„core ceux qui leurs ſont échûs depuis „par ſucceſſion, donation, ou autre voye „légitime, & cela nonobſtant toutes con„fiſcations & toutes diſpoſitions con„traires.

„On ne croit pas, que les plénipo„tentiaires du Roi de France oſent oppo„ſer

„ſer à une demande ſi juſte la prétendue „déſertion des dits Réfugiés; car il n'eſt „pas ſeulement contre le droit de la na„ture & des peuples, il eſt contre ce qui „a jamais été pratiqué par toutes les na„tions, de faire violence à des ſujets dans „leur religion, & dans leur conſcience, „& de leur défendre en même tems à „peine des galères, & de confiſcation de „corps & de biens, de chercher des azi„les partout, quand ce ſeroit même par„mi les ennemis de l'Etat qu'ils abandon„nent. David fut il criminel lorſqu'il „s'enfuit chez Akis Roi des Philiſtins? Et „Joſeph le fut il quand il emporta le fils „de Dieu en Egypte, & qu'il y chercha „une retraite contre la fureur d'Hérode? „Jeſus Chriſt n'a-t-il pas permis à tous „ceux que l'on perſécutoit dans un lieu „de ſe retirer dans un autre? Et y a t„il quelque Loi humaine qui puiſſe faire „un crime de ce que Jeſus Chriſt a auto„riſé. La fuite des Réformés n'eſt donc „point une déſertion de ſéditieux & de „rebelles, qui mériteroit d'être punie par

„la

„la confiſcation de leurs biens. C'eſt „une fuite néceſſaire à laquelle ils ont „été contraints pour mettre en ſureté „leurs viés & leurs conſciences, & nos „ennemis, n'oſeroient l'alléguer, ſans don„ner à nos protecteurs un ſujet légitime „de leur reprocher d'avoir eu tout en„ſemble l'injuſtice de nous forcer à ſortir „du Royaume, & l'injuſtice de nous le „défendre.

„Enfin nous ſupplions très humble„ment *Votre Majeſté* de demander: que „tous ſes ſujets ayent la liberté d'appeller „leurs femmes & leurs enfans qui vou„dront venir les joindre dans les Etats de „*Votre Majeſté;* qu'il ſoit expédié de la „part de la France des paſſeports aux „dites femmes & enfans pour ſortir li„brement du Royaume, & ſans aucun „empêchement: qu'il leur ſoit de plus „permis, de diſpoſer de leurs biens meu„bles & immeubles, de quelque nature „qu'ils puiſſent être, échûs ou à échoir, „& qu'ils ayent la liberté de les tranſpor-

„ter

Digitized by Google

„ter hors du Royaume. Qu'en général, „il ſoit permis à tous François réfugiés „qui voudront aller joindre leurs parens „dans les Etats de *Votre Majeſté* de le „faire ſans aucun empêchement; car „comme *Votre Majeſté* permet à ſes ſu„jets qui vont en France & qui veulent s'y „établir de le faire s'ils le trouvent à propos, „n'eſt elle pas en droit d'exiger récipro„quement de la France qu'elle accorde „la même permiſſion aux ſiens: cette „demande eſt conforme au droit de la „nature & des peuples, & l'on ſait, qu'il „y a que la ſervitude qui puiſſe ôter aux „hommes le droit de changer de demeure „dans de certaines circonſtances, pourvû „qu'ils le faſſent avec la permiſſion du „Souverain.

„Ce ſont là, *Sire*, les graces que nous „prenons la liberté de demander très „humblement à *Votre Majeſté*, & afin „que la Reine de la Grande Bretagne & „les Etats Généraux ſachent quels ſont la „deſſus vos religieux ſentiments, nous „ſup-

„ſupplions très humblement *Votre Ma-*
„*jeſté* de vouloir les leur notifier par une
„lettre. *Votre Majeſté* a déja eu la
„bonté d'écrire une fois ſur ce ſujet à Sa
„Majeſté Britannique par le Marquis du
„Queſne, & nous n'ignorons pas l'effet
„que fit cette lettre ſur l'eſprit de la Reine.
„Il ne peut aſſurément être que très utile
„à la cauſe de la Religion, & très agréa-
„ble à Sa Majeſté Britannique, & à leurs
„Hautes Puiſſances les Etats Généraux, de
„voir dans les propres lettres de *Votre*
„*Majeſté*, que le plus puiſſant de leurs
„Alliés, celui qui les a le mieux ſoutenus
„dans la guerre préſente, eſt prêt d'ap-
„puyer de toutes ſes forces les demandes
„qu'ils feront en notre faveur.

„Au reſte, *Sire*, le zèle que nous té-
„moignons, nous qui ſommes Réfugiés
„dans les Etats de *Votre Majeſté* pour le
„rétabliſſement de la Religion en France,
„ne procède nullement de l'envie d'y re-
„tourner: accoutumés au doux gou-
„vernement de *Votre Majeſté*, y en auroit il

„parmi nous qui puiſſent ſe réſoudre à ren-
„trer ſous une domination, dont leur con-
„ſcience & leur liberté auroient toujours
„tout à craindre; mais en apportant aux
„pieds de *Votre Majeſté* les ſoupirs & la
„très humble requête de cette partie dé-
„ſolée de l'Egliſe qui ſouffre en France
„ſur les galéres, dans les couvents, dans
„les priſons, & par tout le Royaume, où
„elle eſt privée de l'exercice de la Reli-
„gion nous ne pouvons nous diſpen-
„ſer d'implorer pour nos frères, & con-
„jointement avec eux, la haute protection
„de *Votre Majeſté.* Vous êtes, *Sire*, l'azyle
„des fidelles fugitifs; ſoyez le libérateur de
„ceux que la fuite n'a pû dérober à la per-
„ſécution de nos ennemis. Arrachez
„des cachots & des galères tant de con-
„feſſeurs qui vous ſupplient par notre
„bouche de les délivrer. Rendez la li-
„berté à plus d'un million d'ames, qui
„gémiſſent ſous la plus dure de toutes
„les oppreſſions, qui eſt celle de la con-
„ſcience. Ce ſont là les exploits dignes
„de conſacrer à l'immortalité le nom
„d'un

Digitized by Google

„d'un Prince Chrétien. Telle eſt donc, „*Sire*, la très humble ſupplication que „nous faiſons à *Votre Majeſté*, pour nos „frères de France, & pour nous mêmes. „Nous la finiſſons par cette parole du „Pſalmiſte: *Eternel délivre, & que le Roi „réponde quand nous crierons!* Veuille „le Seigneur exaucer notre prière, & „combler *Votre Majeſté* & la maiſon Ro„yale de toutes ſes bénédictions. Ce ſont „les vœux ſincéres,"

SIRE

de vos très humbles, très ſoumis & très obéiſſans ſujets & ſerviteurs. Les Paſteurs & anciens du Conſiſtoire & les chefs de famille François.

Gaultier. Petit, Paſteur. *d'Artis. de Wert*, ancien. *Ancillon. de Roſet. Beaumont. Bachellé*, Sécrétaire. *Maillette de Buy. de Beauſobre*, Miniſtre.

Digitized by Google

Il paroit que l'article de la reſtitution des biens aux Réfugiés étoit un de ceux qui, d'un côté pouvoit intéreſſer le plus les Souverains qui les avoient accueillis, & de l'autre auſſi celui qui devoit naturellement rencontrer le plus de difficultés. On voulut l'appuyer par une déduction particulière, que le Conſiſtoire joignit à ſes demandes générales, & qui par ſa ſolidité, mérite d'être ici conſervée.

MÉMOIRE

Pour les François Réfugiés dans les Etats de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe.

„*Sa Majeſté* continuant d'augmenter „ſes graces & ſes faveurs aux François Ré„fugiés pour la Religion dans ſes Etats, „leur a donné de nouveaux effets de ſa „puiſſante protection, en leur accordant „libéralement le droit de naturalité dans „ſes Etats, par ſon Edit du 13. May 1709. „En conſéquence dequoi leſdits François „réfugiés, ſont cenſés, tenus & réputés „comme ſujets naturels de Sa Majeſté.“

Mais

Digitized by Google

„Mais il convient d'obſerver, que cette „qualité ne donne pas aux dits François „plus de droit qu'aux ſujets naturels de Sa „dite Majeſté, leſquels ſont aubains en „France, & n'ont pas le droit d'y ſuccéder à „leurs parens qui y décèdent."

„Il y a d'ailleurs un autre obſtacle qui „empêche que leſdits François réfugiés ne „jouiſſent des biens qu'ils ont laiſſés en „France, & ne ſuccèdent à leurs proches „parens qui y décèdent. Cet obſtacle ré„ſulte d'un Edit donné par le Roi de Fran„ce au mois de Décembre 1689, par lequel „il a adjugé, comme à titre de ſucceſſion „les biens de ſes ſujets ſortis de France „pour la Religion, à leurs parens plus pro„ches reſtés en France."

„Cet Edit a été révoqué pour l'avenir „par une Déclaration du même Roi du 13. „Septembre 1690, portant confiſcation „des biens de ſes ſujets, qui ſortiroient de „France pour la Religion."

„L'injuſtice de ces deux Edits eſt toute „évidente, elle réſulte de la diſpoſition

„contenue dans l'article dernier de l'Edit „du mois d'Octobre 1685 portant révo- „cation de l'Edit de Nantes, cet Article „dernier eſt conçu en ces termes: *pour- „ront au ſurplus leſdits de la Religion pré- „tendue Réformée, en attendant qu'il „plaiſe à Dieu les éclairer comme les au- „tres, demeurer dans les villes & lieux de „notre Royaume, pays & terres de no- „tre obéiſſance; y continuer leur com- „merce, & jouir de leurs biens, ſans „pouvoir être troublés ni empêchés ſous „prétexte de la dite R. P. R. à condition „comme dit eſt, de ne point faire d'exer- „cice, ni de s'aſſembler ſous prétexte de „prières, ou de culte de la dite Religion „de quelque nature qu'il ſoit, ſous les pei- „nes cy deſſus de confiſcation de corps & „de biens.*

„Au préjudice de la diſpoſition de cet „article dernier, on a déchaîné les armées „de Dragons contre leſdits François Réfor- „mes, leſquels ne trouvant plus de ſureté „pour eux à demeurer dans le Royaume, ont

„ont été contraints d'en ſortir, pour jouir „de cette liberté hors de France."

„Il réſulte de là, par une conſéquence „néceſſaire, autant que raiſonnable, que „l'on n'a pas été en droit de confiſquer les „biens des Réformés qui ſont ſortis de „France, puis qu'on leur ôtoit la liberté „qui leur étoit donnée par le dit article."

„Cette conſéquence eſt d'une ſi grande „évidence, que les plus cruels ennemis des „Réformés François n'ont pû juſqu'à pré„ſent y donner aucune réponſe qui ait la „moindre apparence de raiſon."

„Comme à préſent on traite de la paix „à Utrecht, lesdits François réfugiés dans „les Etats de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, „oſent eſpérer de la puiſſante protection „& de la bonté de Sa dite Majeſté, qu'il „lui plaira donner les ordres néceſſaires „à ſes plénipotentiaires au dit traité, de de„mander, pour leſdits François Réfugiés „dans ſes Etats, la jouiſſance des biens qui „leur appartiennent en France, avec le

„droit de ſuccéder à leurs parens décédés,
„& qui décèderont en France à l'avenir,
„en déclarant pour ſa dite Majeſté qu'elle
„conſentira que les ſujets du Roi de France
„ſuccèdent à leurs parens qui viendront
„a décéder dans les Etats de ſa dite Ma-
„jeſté, établiſſant par ce moyen un droit
„réciproque qui exempte les uns & les au-
„tres du droit d'aubaine."

„A cet effet on pourra obtenir du Roi
„de France un Edit portant cette conceſ-
„ſion en révoquant tous les Edits & décla-
„rations faiſant au contraire."

„L'avantage de ce droit de réciprocité
„ſera pour les ſujets du Roi de France,
„pour le moins auſſi grand, que celui des
„dits François réfugiés."

„Les enfans du Sieur Paul Bennelle,
„François Réfugié à Amſterdam, ayant
„juſtifié en 1709 que les ſujets du Roi de
„France avoient recueilli plus de quatorze
„cent mille florins des ſucceſſions de leurs
„parens François décédés en Hollande, ce
fait

„fait à donné lieu à leurs Hautes Puiſſances „les Seigneurs Etats Généraux des Pro„vinces Unies des Pays bas, de publier un „Placart en date du 21. Octobre 1709 por„tant: que les ſujets du Roi de France ne „ſuccèderont point à leurs parens François „décédés en Hollande: ce Placart eſt fon„dé ſur ce que de la part de la France on „n'obſervoit point à cet égard le droit de „réciprocité."

„On peut obſerver que ce droit de ré„ciprocité & de décharge du droit d'au„baine, à lieu entre les ſujets du Roi de „France, & ceux de leurs Hautes puiſſances „les Seigneurs Etats Généraux des Pro„vinces Unies des Pays bas, par le traité de „commerce conclu à Nimégue le 10. „Août 1678, Art. X. & renouvellé par „un pareil traité en conſéquence de la paix „de Ryſwic le 27. Septembre 1697, Ar„ticle XV."

„Il ſemble qu'il y a même raiſon de la „part de la France d'établir ce droit de „réciprocité à l'égard de ſes ſujets & des

„François Réfugiés pour la Religion dans „les Etats de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe."

Ce fut ſans doute avec la permiſſion de la Cour, que le Conſiſtoire s'adreſſa aux Egliſes Françoiſes *d'Angleterre*, pour implorer, de concert avec elles, la protection de la reine *Anne*, dont l'intervention pouvoit donner les plus grandes eſpérances. La lettre du Conſiſtoire eſt conçue en ces termes:

Meſſieurs & très honorés Frères.

„Nous voyons avec beaucoup d'édi„fication, l'attention que vous donnez au „ſoulagement & à la délivrance de nos „frères perſécutés; & nous ſommes très „ſenſibles à l'honneur que vous nous fai„tes de nous communiquer vos penſées, „& de vous informer de notre conduite.

„Lorſque les plénipotentiaires de „France étoient à la Haye, nous préſen„tames une requête à Sa Majeſté. Le „Roi chargea ſes Ambaſſadeurs de l'ap„puyer,

„puyer, & même, comme vous le ſavez „ſans doute, Sa Majeſté recommanda „très fortement la protection de nos E- „gliſes à la Reine de la Grande Bretagne; „Mr. le Marquis du Queſne porta la let- „tre; & Mr. ſon fils en apporta la Ré- „ponſe au Roi.

„Aujourdhui nous allons préſenter „une nouvelle requête, & nous ſavons „que Sa Majeſté la recevra favorable- „ment, puis que le Miniſtre qui eſt char- „gé des affaires étrangères nous à or- „donné de le faire.

„Nous demandons dans cette requête „le rétabliſſement de nos Egliſes, de nos „exercices & de nos Priviléges, dans les „mêmes termes, avec la même étendue, „& les mêmes ſûretés qui nous avoient „été accordées par l'Edit de Nantes. Nous „demandons enſuite la liberté des con- „feſſeurs qui en eſt une conſéquence né- „ceſſaire, mais qui ne laiſſeroit pas de „devoir être accordée, quand il n'y au- „roit jamais eu de Loi en France qui eût „per-

Nous avons déliberé ſi nous envoyerions à Utrecht un ou deux Députés, pour y ſolliciter nos affaires auprès des

Miniſtres des hauts alliés Proteſtans, & pour agir de concert avec les Députés du ſynode Wallon. Nous ſommes même diſpoſés à faire cette députation ſi Sa Majeſté notre Roi l'approuve, & nous devons en faire la propoſition aux Miniſtres qui ont la direction des affaires des Réfugiés.

„permis & autoriſé l'exercice de notre „Religion. Nous demandons encore la „reſtitution des biens appartenans aux „Réfugiés, avec le pouvoir d'en diſpoſer, „quoi qu'ils demeurent ſujets des Princes „Proteſtans; enfin nous demandons qu'il „ſoit permis aux femmes & aux enfans „deſdits Réfugiés, ou à leurs parens, qui „voudront les rejoindre de ſe tranſporter „eux, & leurs effets hors du Royaume „de France ſans aucun empêchement. „Nous ſoutenons ces diverſes demandes „de quelques raiſons, mais ſuccinctement, par ce que Mr. le Marquis du „Queſne, & quelques autres perſonnes, „ont eu le ſoin de dreſſer la deſſus des „Mémoires, qui ſeront entre les mains „des plénipotentiaires des Alliés Proteſtants, & que ceux de nos frères qui „ſont en Hollande, & qui ſont expreſſément chargés de ſolliciter nos affaires „ſeront munis de toutes ces pièces, & ne „manqueront pas de s'en ſervir dans „leurs requêtes, ou dans les audiences „qu'ils auront des Miniſtres.

„Au

„Au reſte nous avons auſſi ſupplié Sa „Majeſté d'écrire à la Reine de la Grande „Bretagne & aux Etats Généraux, pour „leur recommander fortement l'affaire „de la Religion & des Réfugiés, & nous „eſpérons que cette demande du Roi en„couragera ces Puiſſances, à ſoutenir une „cauſe dans laquelle ils ſeront appuyés „par un Allié auſſi conſidérable qu'eſt le „Roi notre Maître.

„Cependant, Meſſieurs & très hono„res frères, c'eſt principalement de la „part de la Reine & de la nation Britanni„que, que nous attendons les offices les „plus efficaces. La nation en général, „a toujours témoigné du zèle pour la Re„ligion, & elle s'eſt ſouvent intéreſſée „aux mauvais traitements que l'on faiſoit „aux Proteſtans en deça de la mer. Les „Rois predéceſſeurs de Sa Majeſté ſont „entrés fort avant dans nos affaires, & les „Anglois ont reconnu qu'ils étoient ga„rants de la paix de 1626: s'il n'y eut pas „une médiation & une garantie dans les „for-

„formes, afin de ménager l'autorité de „Louis XIII. traitant avec ſes ſujets, il y „eut pourtant tout le réel de la garantie „& de la médiation, puis que les Ambaſſa„deurs de Sa Majeſté Britannique négocièrent le traité, & en promirent l'exécu„tion de ſa part. C'eſt ce que les Anglois „ont toujours reconnu, & le feu Roi „Guillaume l'a déclaré dans les inſtruc„tions données à ſes Ambaſſadeurs à la „paix de Ryſwic. Prenez la peine de „demander une copie de ces inſtructions, „& vous y trouverez dans l'article 7. un „ordre exprés que Sa Majeſté donne à „ſes plénipotentiaires, d'intercéder pour „les Réformés de France, & celà *en vertu „des engagemens où étoient entrés les Rois „ſes prédéceſſeurs avec le corps de ceux de „notre Religion.*

„D'ailleurs, comme c'eſt proprement „Sa Majeſté Britannique qui va donner la „paix à l'Europe, que c'eſt à elle que les „Miniſtres de France ſe ſont adreſſés „pour la demander, il n'y a point de

„dou-

„doute, qu'ils n'ayent une grande défé-
„rence pour tout ce qu'elle fera propoſer,
„dans la néceſſité ou eſt la France d'avoir
„la paix, & ne pouvant l'obtenir que par
„la faveur & le conſentement de la Grande
„Brétagne, c'eſt aſſurément à la Reine
„qu'elle accordera ce qu'elle pourroit re-
„fuſer à d'autres Princes. Nous laiſſons
„à votre prudence, à conſidérer, ſi cette
„affaire n'eſt point de celles, dans leſ-
„quelles le Parlement peut entrer. Vous
„verrez dans l'hiſtoire de Louis XIII. &
„ailleurs, que ſous le Règne de Charles
„I. cet illuſtre corps preſſa fortement ce
„Prince de ſecourir les Proteſtans, que
„l'on opprimoit en deça de la mer. Il
„y en a bien d'autres exemples; & celà
„ſuffiroit peut être pour autoriſer quel-
„ques demandes de ce coté là.

„Mais vous avez ſans doute bien pen-
„ſé à tout ce qui ſe peut faire dans cette
„conjecture, & votre zèle éclairé par la
„connoiſſance de l'état des choſes, vous
„ſuggèrera tous les expédiens poſſibles.
„Il

„Il ne nous reſte donc qu'à prier Dieu „d'incliner le cœur des Rois à l'amour & „à la défenſe de la Religion, & de leur „mettre au cœur de conſacrer à ſa gloire „des ſuccès dont ils ſont redevables à ſa „providence. Nous ſommes tous avec „reſpect,"

Meſſieurs & très honorés Frères,

Vos très humbles & très obeiſſans ſerviteurs & frères, les Paſteurs & Anciens de l'Egliſe Réformée Françoiſe de Berlin, & pour tous avec charge.

de Beauſobre, Miniſtre. *Bachellé*, Sécretaire.

Il eſt très probable qu'on écrivit dans le même eſprit au Synode de *Hollande*, avec lequel, lors de la paix de *Ryſwic*, on avoit déja fait cauſe commune pour le même objet.

Frédéric I. adreſſa aux Comtes *de Dœhnhoff* & *de Metternich*, ſes plénipotentiaires au congrès *d'Utrecht*, ſous la date du 13. *Fevrier* 1712 les ordre les plus précis de s'intéreſſer pour les deman-

Digitized by Google

mandes des Réfugiés. Il leur communiqua ce qu'il avoit écrit sur cette matiére à la reine *d'Angleterre* & aux *Etats Généraux*, leur enjoignant de conférer avec les plénipotentiaires de ces puissances. Nous avons sous les yeux ces deux notes l'une en Latin, l'autre en Allemand, & nous en insérerons la traduction, à la suite de l'ordre adressé aux plénipotentiaires Prussiens.

Aux Comtes de Dœnhoff & de Metternich à Utrecht.

P. S.

„Vous recevrez en même tems un Mé„moire, que les Réfugiés François établis „dans nos Etats nous ont présenté, con„cernant les affaires de leur religion en „*France.* Comme nous y prenons le plus „vif intérêt, & avons résolu de faire tout ce „qui sera en notre pouvoir pour procurer „à ces pauvres gens les consolations qu'ils „attendent pour eux mêmes & pour leurs „frères, de la prochaine paix, & voulant „inspirer les mêmes sentimens à Sa Ma„jesté la Reine *d'Angleterre* & aux *Etats*

„*Généraux*, nous leur avons écrit les let-„tres ci-jointes en copie. Vous aurez à „travailler de votre mieux à cette affaire: „vous en confèrerés dans le tems avec les „plénipotentiaires de la Reine & des Etats „Généraux, & dans toute la suite de la né-„gociation vous donnerez tous vos soins „à empêcher que cette nouvelle époque, „favorable aux intérêts des Réformés de „France, ne leur demeure pas inutile, „comme malheureusement cela est arrivé „à plus d'une reprise. Leurs droits sont „fondés en justice, le maintien de la cause „Protestante s'y trouve intéressé; cette af-„faire mérite donc plus d'attention que „toutes les autres négociations rélatives „aux intérêts temporels. Notre volonté est „donc de ne rien négliger, si non pour la „terminer entièrement, du moins autant „qu'il sera possible, avec la grace & la bé-„nédiction du Très-haut.

Lettre à la Reine d'Angleterre.

Frédéric Roi de Prusse

„Il est hors de doute que Votre Majesté „ayant formé le projet de procurer au

„mon-

„monde Chrétien une paix honorable, ſûre „& univerſelle, elle ne daigne auſſi ſe „croire engagée à ſonger aux moyens de „donner des ſecours & des ſoulagemens „aux infortunés, qui, faiſant profeſſion a„vec nous d'une même foi, ſont privés en „*France* de la liberté de conſcience: acca„blés de toutes les ſortes de malheurs, ils „traînent douloureuſement une exiſtence „plus odieuſe que la mort elle même. Les „vertus de Votre Majeſté; ſa piété, ſon „zèle pour le maintien de la vraye foi con„courront ſans contredit à inſpirer ce noble „déſir à Votre Majeſté.

„Il pourroit donc ſembler inutile de „ſolliciter la ſageſſe & d'exciter la compaſ„ſion de Votre Majeſté, perſonne ne pou„vant ignorer à quel point elle prend à „cœur les intérêts de la cauſe Proteſtante. „Senſibles autant que Votre Majeſté à l'in„fortune de nos frères, déſirant d'y ap„porter quelque ſoulagement, nous avons „cru, malgré cette conſidération, devoir „lui écrire ſur ce ſujet, afin de pouvoir „d'un commun accord ſecourir, autant

„qu'il ſera poſſible des infortunés, aux-
„quels nous ſommes unis par les ſacrés
„liens d'une même foi, & offrir ainſi, en
„quelque façon, à Dieu les prémices des
„fruits de la prochaine paix. Nous prions
„donc inſtamment Votre Majeſté, qu'il lui
„plaiſe ordonner à ſes plénipotentiaires au
„Congrès de ſe réunir aux notres & à ceux
„des autres Puiſſances Proteſtantes, pour
„tâcher d'obtenir d'un commun accord:
„quepar un article ſolemnel & inſéré au
„traité de paix, le fameux Edit de *Nantes* ſoit
„rétabli; que toutes les perſonnes détenues
„priſonnières en France pour cauſe de re-
„ligion, les galériens, ceux qu'on a ren-
„fermés dans les monaſtères, recouvrent
„au moyen de la paix & le jour & la liberté;
„que tous les decrets portés à leur préju-
„dice ſoient levés; qu'on leur rende les
„biens, les terres de leurs ancêtres, & tou-
„tes leurs poſſeſſions, ſoit qu'elles ayent été
„adjugées au fiſc Royal, ou à d'autres par-
„ticuliers, afin que le libre exercice de la
„Religion, rétabli de la ſorte en *France*,
„ceux qui la profeſſent ſoient enfin déli-
„vrés

„vrés de leurs cruelles infortunes. Com-
„me il eſt juſte en même tems d'avoir égard
„aux Réformés qui ſe ſont trouvés dans la
„dure néceſſité de fuir leur patrie & de
„chercher leur ſalut dans l'exil, nous
„avons recommandé plus particulière-
„ment les intérêts de ceux qui vivent dans
„nos contrées, où ils ont été naturaliſés
„par un Edit ſolemnel, aux plénipotenti-
„aires envoyés par nous au Congrès, &
„nous eſpérons qu'il pourra réſulter, pour
„eux auſſi, quelque avantage de la prochai-
„ne paix, pourvû que Votre Majeſté dai-
„gne embraſſer & ſoutenir leur cauſe avec
„autant d'ardeur que nous. Nous prions
„donc inſtamment Votre Majeſté, de nous
„accorder cette demande, que nous lui
„faiſons à titre d'Allié, recommandant au
„reſte, de tout notre cœur ſa perſonne à
„la garde du Très-haut. Donné à Co-
„logne ſur la Sprée le 13. *Février* de l'an
„1712."

Lettre aux Etats Généraux.

Frédéric, Roi de Pruſſe &c.

„Nous ſommes ſi intimément perſua-

„dés du zèle de vos Hautes Puiſſances pour „la religion, & des ſoins louables qu'elles „donnent à tout ce qui la concerne, que „nous ne doutons point qu'elles n'ayent „ſuffiſamment inſtruit leurs plénipotenti„aires au Congrès actuel pour la paix, à „veiller aux intérêts de la religion Prote„ſtante en général, & particulièrement au „bien-être de nos frères perſécutés juſ„qu'ici en France avec tant de cruauté, „nous ſommes diſpoſés de tout notre „cœur à ſeconder de notre mieux les „bonnes intentions de Vos Hautes Puiſ„ſances, & nous avons lieu de compter „ſur le concours de Sa Majeſté la Reine de „la grande Bretagne & des autres Puiſſan„ces Proteſtantes. Nous eſpérons donc, „avec l'aide de Dieu, qui daignera ſecon„der d'enhaut des démarches tendantes „à ſa gloire & à la propagation de la foi „Chrétienne, que nos frères ſuſmention„nés puiſſent enfin obtenir la délivrance a„près laquelle ils ſoupirent ſi ardemment.

„En même tems nous avons voulu par „les préſentes propoſer à Vos Hautes Puiſ„ſan-

„ſances comme à nos bons Alliés & voi-
„ſins, leur abandonnant d'y réfléchir ulté-
„rieurement, s'il ne conviendroit pas à
„toutes les Puiſſances Proteſtantes intéreſ-
„ſées à la préſente guerre, de prendre à
„tems & d'un commun accord des meſu-
„res tendantes à obtenir qu'au futur traité
„de paix l'on ſtatue le rétabliſſement ſo-
„lemnel de l'Edit de *Nantes*, la délivrance
„des priſonniers en *France*, pour cauſe de
„religion, celle des galériens & des per-
„ſonnes enfermées dans les Cloîtres; ſi
„l'on ne pourroit pas eſſayer d'engager la
„couronne de *France* à la reſtitution des
„biens enlevés aux Proteſtans qui vivent
„encore en *France*, ainſi qu'aux Réfugiés,
„de façon qu'il leur fut loiſible d'en diſ-
„poſer à leur gré, en ſtipulant qu'il fut
„permis aux Réformés de *France* de ſe re-
„tirer en pais étrangers, où bon leur ſem-
„bleroit, avec leurs familles & leurs biens,
„en un mot en cherchant à procurer de
„toute manière à ces infortunés tout le
„ſoulagement poſſible. Nous avons don-
„né ordre à nos plénipotentiaires au Con-
„grès

„grès d'agir parfaitement de concert avec „les Miniſtres de Vos Hautes Puiſſances, „pour toutes les démarches tendantes à ces „fins, & nous ſommes perſuadés que Vos „Hautes Puiſſances ſeront entiérement diſ„poſées à donner à leurs plénipotentiaires „des ordres pareils. Nous ſommes &c. „*Cologne* le 13. *Février* 1712."

En conſéquence de ces négociations, & de concert avec les députés des Egliſes, les plénipotentiaires des Puiſſances Proteſtantes remirent au Congrès la note ſuivante.

„Les Alliés qui ſont de la Religion pro„teſtante, faiſant réflexion ſur les calamités „qu'une grande partie des ſujets de Sa Ma„jeſté très Chrétienne, qui profeſſent avec „eux la même Religion, ont ſouffertes & „ſouffrent encore, uniquement à cauſe „qu'ils ſervent Dieu ſelon les lumières de „leur conſcience, liberté dont ces afligés „pouvoient ſe flatter par la Loi divine, „par les préceptes de la charité, & parti„culiérement par les Loix du Royaume „de France, confirmées par Sa Majeſté T. C.

dont

Digitized by Google

„dont ils doivent jouir en bons & fidel-
„les ſujets, qui ſe ſont toujours tenus en-
„vers leur Souverain dans les règles du
„devoir & de l'obéiſſance, leſdits Alliés,
„touchés par ces motifs de juſtice & de
„compaſſion, s'intéreſſent d'autant plus
„pour ces pauvres gens, que les maux
„qu'ils ſouffrent, continuant après la paix
„rétablie, pourroient être attribués à une
„averſion de Sa Majeſté T. C contre les
„proteſtans en général; ce qui affligeroit
„beaucoup les Puiſſances de cette Religion,
„qui eſpèrent de rentrer par la paix, &
„de vivre déſormais en amitié & bonne
„intelligence avec Sa Majeſté T. C.

„Pour cet effet, leſdits Alliés ne ſau-
„roient s'empécher de s'intéreſſer de mê-
„me pour un grand nombre deſdits ſujets
„de France qui ont été obligés de quitter
„leur patrie, & ſe ſont réfugiés dans les
„Etats deſdits Alliés proteſtans, afin de les
„animer à retourner chez eux après la
„paix faite.

„C'eſt pourquoi les Miniſtres plénipo-
„tentiaires deſdits Alliés, légitimés pour
„la paix générale, ſe trouvent obligés, en
„conformité des ordres exprès de leurs
„Souverains, de requerir très inſtamment
„Mrs. les Miniſtres plénipotentiaires de Sa
„Majeſté T. C. de vouloir repréſenter au
„Roi

„Roi leur Maître: qu'il soit accordé à tous „les Protestans François le soulagement „après lequel ils soupirent depuis si long „tems, & qu'ils soient rétablis dans leurs „droits & privilèges en matiére de Reli„gion, pour jouir d'une entière liberté de „conscience, & que ceux d'entr'eux qui „sont dans les prisons, galéres, ou autre„ment détenus, soyent élargis & remis en „liberté, afin que ces afligés puissent avoir „part à la paix, dont l'Europe selon les ap„parences va jouir.“

La France ne se montra pas mieux disposée pour ces demandes qu'elle ne l'avoit été lors de la paix de *Ryswic*. On ne pouvoit guères attendre que les puissances belligérantes, qui désiroient la paix, & qui toutes avoient une foule d'autres intérêts à règler, fissent de cet article une condition nécessaire du traité. Aussi *Rapin* remarque-t il que le Mémoire, présenté par les plénipotentiaires & fortement appuyé, n'empêcha point la conclusion de la paix. Tout ce qui en résulta, c'est que *Louis XIV. par considération pour la Reine d'Angleterre, sans déroger à ses édits*, *) fit mettre en liberté quelques uns de ceux qui étoient détenus prisonniers pour cause de religion.

*) v. *Rapin*, T. XII. de l'Edition in 4. p. 567.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google